

PLAN CLIMAT / AGENDA 21

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

III – PLAN D'ACTION ET INDICATEURS



Rapport d'étude n° Plan Climat / Agenda 21 CACP - III Plan d'actions et indicateurs
Programme 2018-2023

Version : V 3 définitive

Date : 5 septembre 2018

Commanditaire : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

SOMMAIRE

I - Structure du plan d'actions du Plan climat/Agenda 21 de la CACP.....	3
II - présentation synthétique du plan d'action.....	5
III - Analyse succincte du plan d'actions.....	13
III- 1. répartition quantitative	13
III- 2. Bilan des économies d'émission de GES et d'énergie	15
IV - Suivi des indicateurs	19
V - présentation détaillée du plan d'action	22
AXE 1 Aménagement durable et adaptation au changement climatique	
AXE 2 BATIMENTS résidentiels et tertiaires	
AXE 3 Planification énergétique	
AXE 4 Réduction des consommations	
AXE 5 Air, santé et environnement	
Axe 6 Biodiversité et Agriculture	
Axe 7 Consommation et production durable	
AXE 8 Déplacements	
AXE 9 Animation	
AXE 10 Cohésion sociale et solidarité	

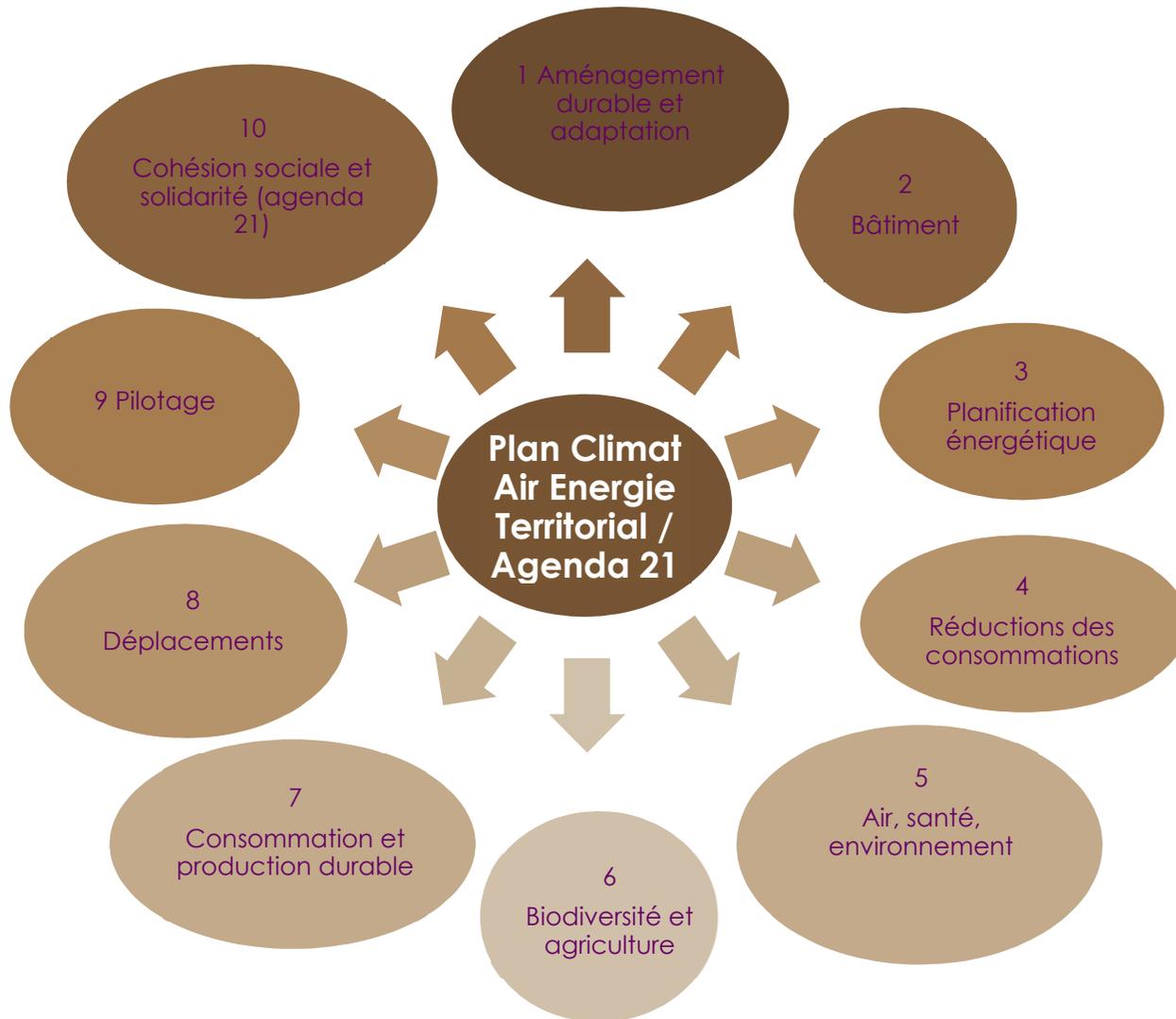
Le plan d'action de la CACP a été défini pendant l'année 2016, afin de répondre aux objectifs présentés précédemment.

Il a été co-construit avec les acteurs du territoire pendant l'année 2016 et 2017 (cf. partie animation territoriale).

I - STRUCTURE DU PLAN D' ACTIONS DU PLAN CLIMAT/AGENDA 21 DE LA CACP

Le plan d'action comporte actuellement 105 actions. Rappelons qu'il sera enrichi tous les ans.

Des axes opérationnels, au nombre de 10, structurent le Plan d'actions du Plan Climat/Agenda 21, et rappellent le contexte commun à la thématique de travail, les éléments de diagnostic, les liens avec des documents supra ou infra du territoire, les objectifs à atteindre comme critère d'éligibilité (opérationnels ou non), les opportunités et menaces identifiées sur les thématiques qu'ils englobent.



STRUCTURE DU PLAN D'ACTION DE LA CACP

II - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PLAN D'ACTION

Le tableau dans les pages suivantes présente la liste des 105 actions programmées. Le détail est disponible dans les fiches actions dans la partie suivante.

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Catégorie	Auteur(s)
1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique	1.1	ETUDE DE VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACTIONS ASSOCIEES	CACP	Stratégie urbaine / Mission DD / DEU (eau)
	1.2	DECLINAISON DU SRCE " TRAME VERTE ET BLEUE : DE LA PLANIFICATION REGIONALE A LA CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE"	Acteurs	CAUE
	1.3	ACTUALISER LA CHARTE D'AMENAGEMENT DURABLE DE LA CACP ET INTEGRER LA THEMATIQUE DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE	CACP	DUO
	1.4	REQUALIFICATION DU QUARTIER GRAND CENTRE	CACP / Acteurs	A Pierquin / DSU / mobilité / Dév éco Hammerson
	1.5	RECOMMANDATIONS POUR LE SCOT	CACP	Mission DD / BE
	1.6	RECOMMANDATIONS POUR LES PLU	CACP	Mission DD / BE
	1.7	GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES	CACP	Direction écologie urbaine
	1.8	PROGRAMME DE VEGETALISATIONS ET DE PLANTATIONS	CACP	DGUT
	1.9	DENSIFICATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX (AVEC REHABILITATION)	Acteurs	Logement francilien

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	catégorie	auteur(s)
2 - Bâtiment	2.1	RENOVATION DES BÂTIMENTS DE LA CACP	CACP	Patrimoine-Bâtiment / Mission DD / BE
	2.2	RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	Communes	Pontoise Maurecourt / Cergy CCDDA / J.M. Vincent
	2.3	PROPOSER UNE PLATE-FORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (CONSEIL AUX PARTICULIERS, ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS...)	CACP	DEU / Mission DD
	2.4	REHABILITATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS, NOTAMMENT SOCIAUX	CACP / Acteurs	CACP / logement francilien / Emmaüs habitat
	2.5	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE. ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE D'INTERVENTION	CACP / Acteurs	Direction écologie urbaine (REV)
	2.6	RENOVATION (CHAUFFAGE, ECLAIRAGE..), GESTION TECHNIQUE (GTB) DES PRINCIPAUX SITES DE L'UNIVERSITE PAR UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT INNOVANT DE LA CDC (INTRACTING)	Acteurs	UCP
	2.7	ACTIONS DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES	Communes	Cergy
	2.8	MISE EN PLACE D'UN FONDS D'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES	Communes	Cergy
	2.9	RENOVATION ECOLOGIQUE DES BATIMENTS D'ENEDIS	Acteurs	ENEDIS

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	catégorie	auteur(s)
3 - Planification énergétique	3.1	ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR TERRITORAIL DE L'ENERGIE, QUI COMPREND PLUSIEURS ETUDES	CACP	Direction écologie urbaine
	3.2	STRUCTURER LA GESTION ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES EQUIPEMENTS DE LA CACP	CACP	Direction écologie urbaine / Patrimoine-Bâtiments
	3.3	LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE	CACP	pilotage par les solidarités urbaines avec le service habitant. En partenariat avec la Mission DD, la DEU (Energie) le Développement Economique (implication du club Face et des entreprises)
	3.4	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN	CACP	Direction écologie urbaine
	3.5	SOUS COMPTAGE ENERGIE A LA STATION D'EPURATION	Acteurs	Veolia
	3.6	ENERGIE SOLAIRE A LA STATION D'EPURATION	Acteurs	Veolia
	3.7	ENERTRAG : ORGANISATION DE VISITE DE PARC EOLIEN. ETUDIER LES OPPORTUNITES LOCALES	Acteurs	Enertrag
	3.8	CREATION DE REVETEMENT DE VOIRIE PHOTOVOLTAIQUE	CACP	DGUT
	3.9	ETUDE D'OPPORTUNITE ENR : schéma de développement de la méthanisation, géothermie	CACP / Acteurs	CACP / UCP / PNR du Vexin
	3.10	METTRE A DISPOSITION LES DONNEES ENERGETIQUES DU TERRITOIRE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE	Acteurs	ENEDIS

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	catégorie	auteur(s)
4 - Réduction des consommations	4.1	RACCORDEMENT DU FOYER SOCIAL ARPEJ/ESPERER AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN.	CACP	
	4.2	OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES DES PISCINES	CACP	Patrimoine Bâtiments / direction des sports
	4.3	REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE	CACP / Communes	CACP DGUT / Eragny / St Ouen l'Aumône
	4.4	ECLAIRAGE PUBLIC : CONTENU DU PPP	CACP	Direction écologie urbaine
	4.5	ECLAIRAGE : DEPLOIEMENT DES LED	CACP / Communes	CACP / Maurecourt / St Ouen l'Aumône
	4.6	OPTIMISATION ENERGETIQUE DES POSTES D'ASSAINISSEMENT	CACP	DGUT
	4.7	INFORMATIQUE, DEMATERIALISATION ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER	CACP	CACP : DSI, secrétariat général Saint Ouen l'Aumône
	4.8	REMPLACEMENT D'OUTIL THERMIQUE PAR DU MATERIEL ELECTRO-PORTATIF	CACP	DGUT
	4.9	SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU CYCLE DE L'EAU	CACP	Direction écologie urbaine
	4.10	"ECOGESTES ENSEMBLE" : PROGRAMME DE SENSIBILISATION DU PERSONNEL AUX ECOGESTES	Acteurs	ENEDIS
5 - Air, santé et environnement	5.1	AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX TERRITORIAUX EN MATIERE DE QUALITE DE L'AIR	CACP	Mission DD et biodiversité
	5.2	AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX TERRITORIAUX EN MATIERE DE BRUIT	CACP	Direction écologie urbaine
	5.3	APPROCHE SUR LES NOUVELLES SUBSTANCES DANS LE MILIEU NATUREL	CACP	Direction écologie urbaine
	5.4	FAVORISER LE RECOURS A L'EVALUATION D'IMPACTS SUR LA SANTE (EIS) EN MATIERE D'APPUI A LA DECISION	CACP	Mission DD et biodiv
	5.5	EXPERIMENTER DIYA ONE, ROBOT MESURANT LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR	Acteurs	Partening robotics
	5.6	MEDIATION ANIMALE DANS UNE STRUCTURE D'EDUC AU DD	Acteurs	Association les z'herbes folles
	5.7	AMELIORER LA SANTE MENTALE	CACP	Solidarités Urbaines

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	catégorie	auteur(s)
6 - Biodiversité et agriculture	6.1	FAVORISER UNE AGRICULTURE PERENNE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE	CACP	Mission DD et services concernés
	6.2	PRESERVATION DE LA ZONE MARAICHERE	Communes	Cergy
	6.3	PRESERVATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES	Communes	Maurecourt
	6.4	VALORISATION DE LA PLAINE DE L'ABBAYE DE MAUBUISSON ET DE CELLE DE PIERRELAYE	Communes	Saint Ouen l'Aumône
	6.5	FAVORISER LES PRATIQUES DE JARDINAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITE PAR L'ANIMATION	Communes / CACP / Acteurs	CACP / Vauréal / Eragny / St Ouen l'Aumône / Pontoise / Ferme d'Eancourt / Ferme de Pontoise / BA ba / Incroyables comestibles / Streetcultivateur / Francas / ...
	6.6	APPLIQUER UNE GESTION DU TERRITOIRE EXEMPLAIRE	Communes / CACP / Acteurs	CACP mission DD et DGUT / St Ouen l'Aumône / Pontoise / Vauréal / Ferme pédagogique de Pontoise
	6.7	EDUCATION A LA BIODIVERSITE ET A L'ENVIRONNEMENT	CACP / Acteurs	CACP / Ferme d'Eancourt / collège G Philippe
	6.8	EAU (BASSINS ET NOUES) : BIODIVERSITE EN MILIEU URBAIN	CACP	Direction écologie urbaine
	6.9	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU, MISE EN PLACE DE PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE	CACP	Direction écologie urbaine
	6.10	DEVELOPPEMENT D'UN JARDIN MARAICHER	Acteurs	Ferme d'Eancourt
	6.11	REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUIT DE DENEIGEMENT SUR LA CHAUSSEE	CACP	DGUT
	6.12	ESSEC ; OPERATION "ADOpte UNE ABEILLE", « ADOPT A BEE, BE API »	Acteurs	ESSEC

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	Catégorie	Auteur(s)
7 - Consommation et production durable	7.1	ECONOMIE CIRCULAIRE : ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE	CACP	Mission DD / Dév Eco / DEU
	7.2	DEVELOPPER LES ECO-DEFIS DES ARTISANS	Acteurs	Chambre des métiers (CMA)
	7.3	MISE EN PLACE DU DISPOSITIF "PERF ENERGIE"	Acteurs	cci
	7.4	DEVELOPPEMENT DES USAGES DU NOUVEAU FABLAB DU GRAND CENTRE (CERGY)	CACP	Dév Eco / COMUE
	7.5	VALORISATION DES SABLES ISSUS DE LA STATION D'EPURATION	Acteurs	Veolia
	7.6	RECYCLAGE PAILLAGE	CACP	DGUT
	7.7	PREVENTION ET OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	CACP	Direction écologie urbaine
	7.8	GESTION DES DECHETS : SENSIBILISATION DES USAGERS	CACP	Direction écologie urbaine
	7.9	COMPOST CHALLENGE !	Acteurs	Organéo
	7.10	INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DU RECYCLAGE ET DE LA REDUCTION DES DECHETS	Communes	Pontoise Courdimanche Saint Ouen l'Aumône
	7.11	RECYCLAGE DES DECHETS DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES	Acteurs	CROUS
	7.12	ATELIER "TERRITOIRES INTELLIGENTS, ENERGIE, MOBILITE" DE LA COMUE PARIS SEINE ET ORGANISATION D'UN COLLOQUE INTERNATIONAL	Acteurs	COMUE
	7.13	SENSIBILISATION DES APPRENTIS	Acteurs	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
	7.14	ESSEC, UNE POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITE SOCIETALE (DD&RS) GLOBALE	Acteurs	Essec
	7.15	PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE	CACP	CACP

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	catégorie	auteur(s)
8 - Déplacements	8.1	PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS	CACP	Mobilité
	8.2	SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMERATION	CACP	
	8.3	PROMOUVOIR L'IMPLANTATION DE STATIONS GNV	CACP / Acteurs	Mission DD de la CACP GRDF
	8.4	BUS : DEDIELISATION ET BAISSSE DE CO2	Acteurs	stivo
	8.5	PLANS DE DEPLACEMENT INTER-ENTREPRISES (PDIE)	CACP	Dév éco / Mobilité
	8.6	DEVELOPPEMENT D'UN PARC AUTOMOBILE ELECTRIQUE	CACP / Communes	Saint Ouen l'Aumône / CACP
	8.7	CHEMINEMENTS PIETONNIERS	Communes	Pontoise Saint Ouen l'Aumône
	8.8	MISE EN PLACE DE FORMATION A L'ECO-CONDUITE	CACP	DRH
	8.9	RENDRE LES DEPLACEMENTS DANS LE VAL D'OISE AGREABLES ET RESPONSABLES	Acteurs	ardies
	8.10	ORGANISATION D'EVENEMENTS POUR FAVORISER L'UTILISATION DES VELOS (AVEC L'ASSOCIATION VELOS SOLIDAIRES)	Communes	Éragny
	8.11	REDUIRE L'EMISSION DE CO2 LIEE A LA DISTRIBUTION ET AU TRANSPORT DU COURRIER ET AUX BATIMENTS	Acteurs	la Poste
	8.12	ENEDIS : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU VEHICULE ELECTRIQUE	Acteurs	ENEDIS
9 - Pilotage	9.1	ANIMATION DE LA DEMARCHE PCAET / AGENDA 21	CACP	Mission DD / BE
	9.2	réalisation des bilans carbone territoire et Patrimoine et services	CACP	Mission DD / DEU
	9.3	LANCEMENT DE LA DEMARCHE CITERGIE (MANAGEMENT DE L'ENERGIE AVEC L'ADEME)	CACP	Direction écologie urbaine
	9.4	NOMINATION D'ECO AGENTS DANS CHAQUE SERVICE DE LA VILLE D'ERAGNY	Communes	Eragny
	9.5	SENSIBILISATION ET RELAIS DU PLAN CLIMAT AUPRES DES ENTREPRISES ET ARTISANS SUR LA PERIODE 2017 - 2022	Acteurs	Chambre de Métiers (CMA) et CCI
	9.6	DEVELOPPER LES CENTRES DE LOISIRS A ERE (EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT)	Acteurs	Les Francas
	9.7	MALLETES PEDAGOGIQUES LE FUTUR C'EST NOUS	Acteurs	association baBA

AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	catégorie	auteur(s)
	9.8	SUIVI ET ENRICHISSEMENT DES CHARTES D'ENGAGEMENT	CACP	CACP
AXE STRATEGIQUE	N° Action	NOM ACTION	catégorie	auteur(s)
10 - Cohésion sociale et solidarité	10.1	AMELIORER L'ACCESSIBILITE POUR TOUS	CACP	Pat-BAT / Dir Solid Urb
	10.2	FOND DE SOLIDARITE EAU (DISPOSITIF D'AIDE POUR PAYER LES FACTURES)	CACP	Direction écologie urbaine
	10.3	PROJET TEKNIK : AMELIORER L'IMAGE DE L'INDUSTRIE ET DE SES METIERS AUPRÈS DES JEUNES	CACP	Dév éco / FACE
	10.4	DEVELOPPER L'ACCES A L'EMPLOI DES PUBLICS EN INSERTION	CACP	direction des achats / Solidarités urbaines et autres services ...
	10.5	ACCES A LA SANTE (AVEC LA CREATION D'UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTE)	Communes	Cergy
	10.6	TOURISME ET RELATIONS INTERNATIONALES : ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	CACP	Relations internationales
	10.7	ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISES ET SEMI-COLLECTIFS D'ENFANTS ET DE COLLEGIENS	Acteurs	AFEV Val d'Oise
	10.8	"ACCES-SIT", UNE ENTREPRISE LIBEREE	Acteurs	Acces-sit
	10.9	DEMARCHE RSE GLOBALE ET RECHERCHE LABEL LUCIE ET CERTIFICATION ISO14001	Acteurs	stivo
	10.10	DEVELOPPER LE "PASS CAMPUS" PERMETTANT AUX ETUDIANTS UN ACCÈS AUX SPORTS ET À LA CULTURE À TARIF REDUIT	CACP	Dir sport et vie étudiante
	10.11	MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU HANDICAP	CACP	DRH
	10.12	OPERATION DE SUIVI-OPERATIONNEL DES 8 COPROPRIETES DE LA BASTIDE	Communes	Cergy
	10.13	MA COMMUNE MA SANTE (MISE EN PLACE DE COMPLEMENTAIRES SANTE)	Communes	ville d'Eragny

III - ANALYSE SUCCINCTE DU PLAN D' ACTIONS

III- 1. REPARTITION QUANTITATIVE

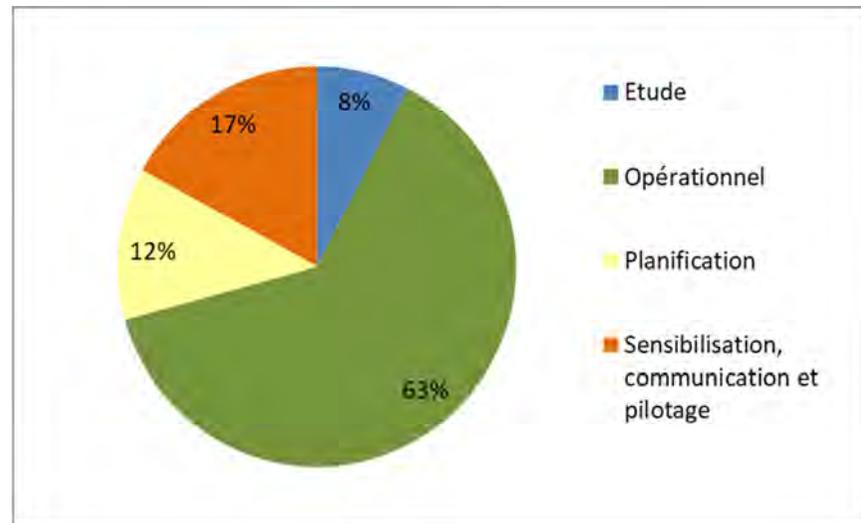
REPARTITION DES ACTIONS SELON LE DOMAINE D' ACTION

105 actions ont été définies dans ce programme d'action.

92 d'entre elles concernent le volet Climat Air Energie.

Les treize dernières concernent plus particulièrement les thématiques complémentaires d'un Agenda 21, à savoir la cohésion sociale et la solidarité.

Parmi les 92 actions Climat Air Energie, 63% peuvent être considérées comme opérationnelles. 12% relèvent plutôt du domaine de la planification, 8% des études et 17% de la démarche de pilotage, de sensibilisation et de communication.

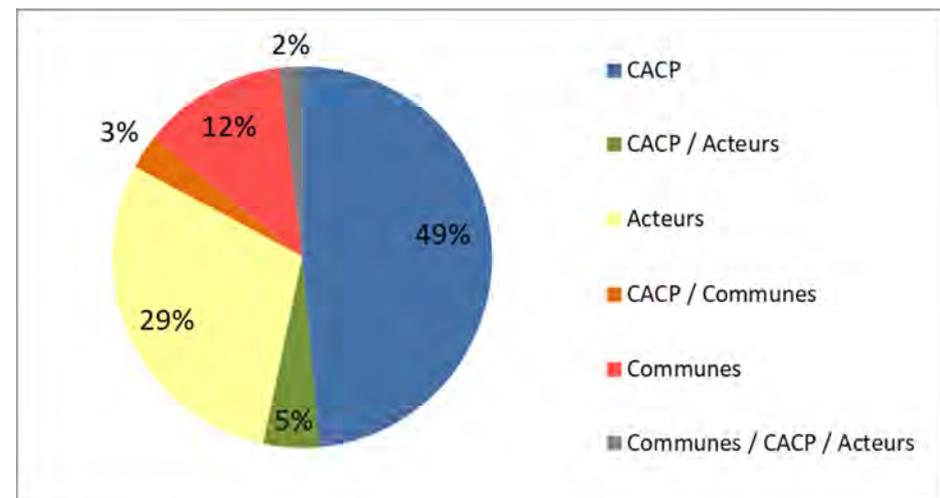


REPARTITION SELON LES ACTEURS

Le plan d'action de la CACP a été construit en partenariat avec de nombreux acteurs.

Au final, la CACP portera seule la moitié des actions. La seconde moitié est représentée par les actions des communes (12%), des acteurs du territoire (29%) et par des actions partenariales entre la CACP et les autres acteurs.

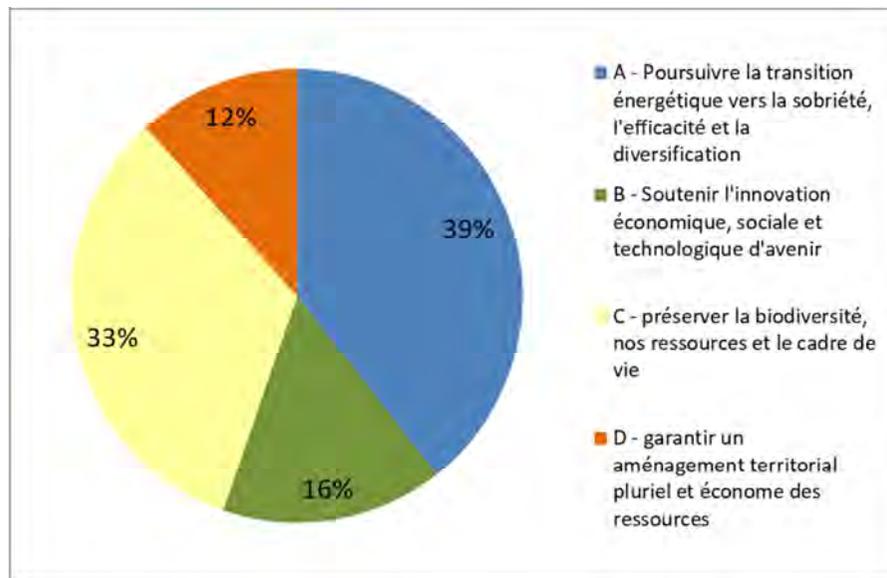
38 partenaires sont impliqués dans la démarche.



REPONSE AUX ORIENTATIONS DE LA CACP

Les actions ont été aussi conçues pour répondre aux orientations de la CACP. Le plan d'action n'est pas structuré exclusivement selon ces orientations, car certaines actions répondent à plusieurs orientations.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des actions selon les 4 orientations.



REPARTITION SELON LES THEMATIQUES

Les actions programmées ont un impact sur l'ensemble des problématiques Climat Air Energie.

Le tableau ci-dessous précise le nombre d'actions ayant un impact sur chaque thématique.

Thématique	Nombre d'actions
Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique	42
dont	
Bâtiment	23
Transport	14
Alimentation	9
Déchets	10
Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)	43
Développement des énergies renouvelables	10
Pollution lumineuse	2
Consommation et production durable	31
Santé	20
Qualité de l'air	16
Agriculture, biodiversité	31
Aménagement du territoire / urbanisme	8
Cohésion sociale et solidarité	23
Adaptation au changement climatique	8
Sensibilisation	36
Epanouissement de tous les êtres humains	16

Un tableau en annexe détaille les actions associées à chaque thématique

III- 2. BILAN DES ECONOMIES D'EMISSION DE GES ET D'ENERGIE

Sur la base des actions prévues et de leurs objectifs chiffrés, une quantification des émissions de gaz à Effet de Serre évitées a été réalisée.

Cette quantification permet d'obtenir un ordre de grandeur. Elle a été appliquée sur les émissions actuelles, en considérant le périmètre constant d'ici à 2022.

Seule une partie des actions a pu être quantifiée, pour plusieurs raisons :

- Certaines actions n'ont pas ou peu d'impact sur les émissions de GES mais sur d'autres problématiques
- Certaines actions concernent la planification ou se situent en amont. L'impact indirect sur les émissions n'est alors pas quantifiable. **Seul l'impact direct des actions a été quantifié.**
- Enfin, certaines actions ne sont pas assez matures pour permettre leur quantification.

On constate que ces actions permettent d'obtenir une réduction de 40 200 Teq CO2 soit 3,3% sur le volet territorial.

Ce chiffre peut paraître faible au regard de l'objectif de -20%, mais il ne faut pas perdre de vue que la CACP n'est qu'un des acteurs du territoire. Les actions prises en compte sont celles portées par la CACP ou ses partenaires impliqués dans la démarche.

Il faut rappeler que la CACP n'a qu'un rôle d'animation. Toutes les actions des partenaires ne figurent pas dans le plan climat pour plusieurs raisons, à commencer par le fait que la CACP n'est pas au courant de toutes les actions en cours sur le territoire.

Les partenaires ne s'impliquent que sur la base du volontariat et ne transmettent que certaines actions, pas toutes.

Enfin, de nombreuses actions sont menées sans que la CACP ne soit informée (ex des rénovations dans des copropriétés ou dans du logement social, des changements de flottes automobiles ou des actions de rénovation de bâtiments dans des entreprises...).

Ceci justifie que le total des gains GES et énergie du plan d'action soit inférieur à l'objectif total fixé sur le territoire. La CACP et ses partenaires associés ne peuvent réaliser à eux-seuls toutes les réductions d'émission de GES.

38 partenaires sont cependant associés au PCAET. Leurs actions, comptées dans le plan d'action, ont été évaluées au même titre que celles de la CACP.

L'engagement de ces partenaires est en cours de formalisation grâce aux chartes d'engagement, qui sont fournies en annexe du PCAET.

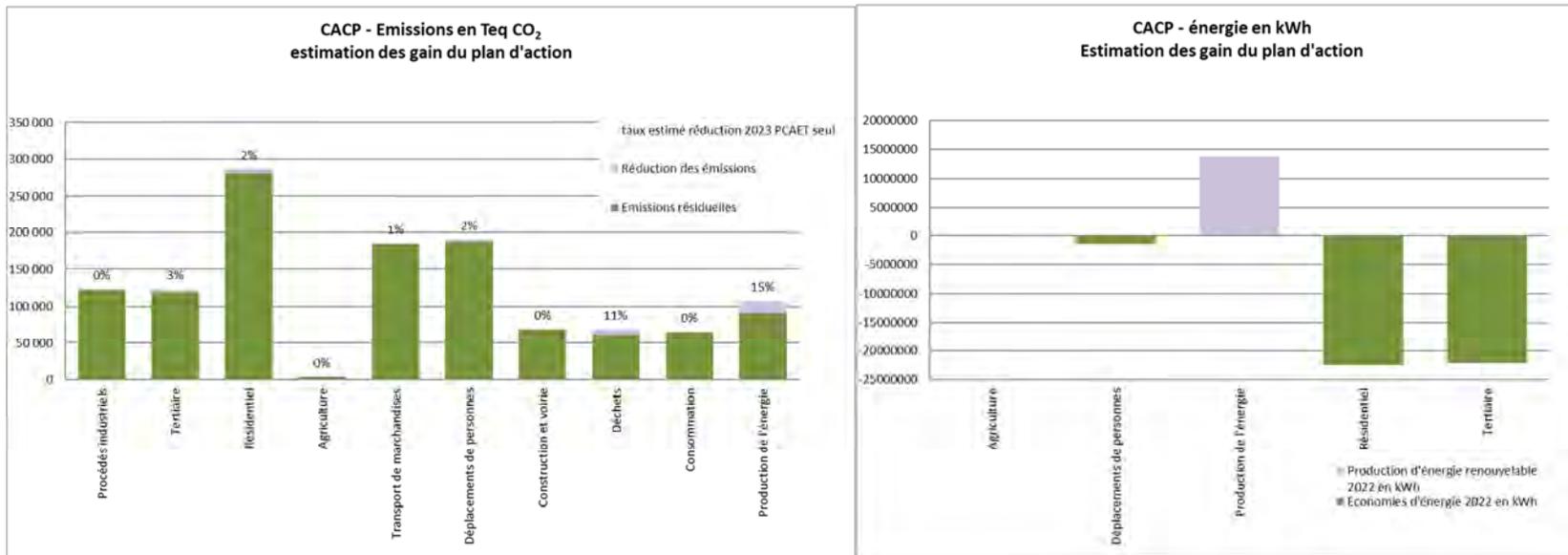
La démarche d'enrichissement continue prévue par le PCAET consiste notamment à associer chaque année de nouveaux partenaires, par le biais de la signature de charte d'engagement. Cette action, essentielle, permettra de mobiliser des acteurs du territoire de plus en plus nombreux afin d'atteindre les objectifs de réduction territoriaux. La démarche va aussi permettre aux acteurs déjà engagés, à commencer par la CACP, de proposer de nouvelles actions.

Le tableau suivant présente la déclinaison de l'impact des actions.

N° action	NOM ACTION	Gain espéré en 2023		
		Gain total 2023 en kWh	Production ENR 2023 en kWh	gain total 2023 en kg eq CO2
1.4	REQUALIFICATION DU QUARTIER GRAND CENTRE	302 860		24 835
2.1 / 3.2 / 4.2 / 4,6	RENOVATION DES BÂTIMENTS DE LA CACP	8 200 000		1 340 000
2.2	RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	9 61 563		222 944
2.3 3.3	PROPOSER UNE PLATE-FORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (CONSEIL AUX PARTICULIERS, ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS...)	6 623 925		1 592 460
2.4	REHABILITATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS, NOTAMMENT SOCIAUX	16 587 375		4 005 000
2.5	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE. ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE D'INTERVENTION	358 333		115 000
2.6	RENOVATION (CHAUFFAGE, ECLAIRAGE..), DES PRINCIPAUX SITES DE L'UNIVERSITE	3 495 620		1 052 086
2.8	MISE EN PLACE D'UN FONDS D'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES	1 863 750	0	450 000
3.4	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN		13 600 000	16 000 000
3.6	ENERGIE SOLAIRE A LA STATION D'EPURATION		92 500	32 375
3.8	CREATION DE REVETEMENT DE VOIRIE PHOTOVOLTAIQUE		13 690	4 792
4.4	ECLAIRAGE PUBLIC : CONTENU DU PPP	6 667 091		546 701
4.5	ECLAIRAGE : DEPLOIEMENT DES LED	3 230 640		264 912
4.7	INFORMATIQUE, DEMATERIALISATION ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER	82 500		6 765
4.7	INFORMATIQUE, DEMATERIALISATION ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER			9 939
6.6	APPLIQUER UNE GESTION DU TERRITOIRE EXEMPLAIRE	3 250		1 287
7,3	MISE EN PLACE DU DISPOSITIF "PERF ENERGIE"	360 000		29 520
7.7	PREVENTION ET OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS			6 890 000
7.11	RECYCLAGE DES DECHETS DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES			382 085

N° action	NOM ACTION	gain espéré en 2022		
		gain total 2022 en kWh	production ENR 2022 en kWh	gain total 2022 en kg eq CO2
8.1	PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS			4 410 320
8.3	PROMOUVOIR L'IMPLANTATION DE STATIONS GNV			1 520 000
8.4	BUS : DEDIELISATION ET BAISSSE DE CO2	1 441 338		1 248 000
8.6	DEVELOPPEMENT D'UN PARC AUTOMOBILE ELECTRIQUE			18 350
8.8	MISE EN PLACE DE FORMATION A L'ECO-CONDUITE	23 120		28 000
8.11	REDUIRE L'EMISSION DE CO2 LIEE A LA DISTRIBUTION ET AU TRANSPORT DU COURRIER ET AUX BATIMENTS			72 000
TOTAL		50 201 365	13 706 190	40 267 370

BILAN DES REDUCTIONS DES EMISSIONS DE CO2, VOLET TERRITORIAL



ESTIMATION DES GAINS DU PLAN D'ACTION

Comme expliqué dans la présentation des scénarios, le schéma régional climat air énergie estime que l'évolution tendancielle des émissions de GES est de -16%. Pour mémoire, le **scénario tendanciel** prolonge la dynamique actuelle du territoire : il s'agit d'un scénario défini par le SRCAE qui considère les actions menées sur la base des impulsions législatives et en relation avec le comportement du territoire (accroissement économique avec baisse des consommations énergétiques).

Ce scénario défini à l'échelle régionale ne tient pas compte de la construction des logements neufs qui est une des caractéristiques du territoire de Cergy-Pontoise. Un calcul a donc été effectué afin d'intégrer ces nouveaux logements dans les émissions de GES.

Le résultat est présenté dans le tableau ci-contre, **afin de positionner le plan d'action par rapport à la dynamique territoriale.**

Il est cependant important de préciser que ce calcul présente une grande incertitude et est donc fourni uniquement à titre informatif.

Rappelons aussi que la collectivité a fixé pour son territoire un objectif de -20% en 2023 par rapport à 2008. Cet objectif n'est pas basé sur les émissions de 1990, car le territoire Cergy-Pontain a connu une évolution démographique intense depuis 1990.

Si le plan d'action actuel ne permet pas d'atteindre les -20%, il s'inscrit cependant dans la bonne trajectoire. La CACP et ses partenaires, en participant à une réduction de 3% des émissions du territoire, contribuent à atteindre un objectif territorial qui sera complété par les actions des autres acteurs. La démarche d'amélioration continue entreprise s'attachera à impliquer de nouveaux acteurs chaque année.

	kg eq CO2	%
Emissions totale du territoire de la CACP en 2008	1 222 100 000	
gains du scénario tendanciel SRCAE	-195 536 000	-16,0%
Impacts de la construction de logements 2009-2015	26 670 000	2,2%
Impacts de la construction de logements 2017-2022	8 505 216	0,7%
Gains du PCAET 2018-2023	-40 267 370	-3,3%
Gain total	-200 628 154	-16,4%

IV - SUIVI DES INDICATEURS

Un tableau de suivi des indicateurs a été conçu par la CACP en 2012 afin de suivre l'évolution de son territoire sur les thématiques du développement durable. Il contient 20 indicateurs stratégiques et 35 indicateurs secondaires, d'action. Un travail d'actualisation et de simplification a été entrepris en 2017 pour davantage correspondre au nouveau plan climat. Pour cela, la CACP va s'appuyer sur un travail en cours menée par un groupe d'étudiant de l'université de Cergy-Pontoise (Master 1 EEL parcours projets européens), qui vise à réaliser un benchmark d'indicateurs d'autres collectivités en région parisienne et dans 2 pays européens.

La liste des 20 indicateurs stratégiques définis est présentée ci-dessous :

Libellé action	Donnée 2012	Donnée 2013	Données 2014	Objectif	Sources
Taux d'emploi sur l'agglomération	0,89	0,87	0,89	↗ 1 emploi pour 1 actif	Pôle emploi (donnée 2012 valable pour 2015)
Pourcentage des personnes habitant sur le territoire qui y travaillent	46%	44%	43%	↗ 50%	INSEE (donnée 2011 valable pour 2013)
Nombre d'emplois dans l'économie sociale et solidaire sur le territoire	5 840 emplois dont 5 045 ETP	5891 Emplois dont 4761 ETP	6057 salariés, 5 036 équivalents temps plein (ETP), soit 6,1 % des ETP du territoire (511 établ employeurs, soit 10% des étab du territ	↗	Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee - CLAP 2011
Parts modales des différents modes de transport sur le territoire de l'agglomération pour les déplacements domicile-travail	-Marche 5,3% -2 roues 2,1% - Voiture 52,7% - T.C 37,2%	idem (pas de données 2013)	idem (pas de données 2014)	↗ part des déplacements « actifs » (marche et vélo) et TC	Recensement de la population, INSEE
(PLH) Logements construits	1551	1276	1890	1300 par an (PLH)	Direction de la stratégie urbaine
Répartition des espaces agricoles, boisés et naturels consommés par l'artificialisation	37,9 ha total 34,5 ha terres agricoles	idem (pas de données 2013)	(pas de données 2014)	↘	IAU IdF

	3,4 ha de bois 0,04ha surface eau				
Libellé action	Donnée 2012	Donnée 2013	Données 2014	Objectif	Sources
SAU (surface agricole utile)	1979 Ha	idem (pas de données 2013)	(pas de données 2014)	maintien	Source SAFER (actualisé Sept 2013)
Surfaces agricoles biologiques sur le territoire	108 Ha (5%) (et 435 Ha en raisonné)	idem (pas de données 2013)	idem (pas de données 2014)	↗	Source SAFER (actualisé Sept 2013)
Empreinte écologique (nombre de planète)	3,19	idem (pas de données 2013)	idem (pas de données 2014)	1	@d indicateurs communaux
Consommation énergétique du territoire : VISIAU	2 181 378 MWh / 195 313 habitants 11,16 Mwh par habitant	idem (pas de données 2013)	idem (pas de données 2014)	↘	VISIAU energy center
Indice de développement humain local	0,62	idem (pas de données 2013)	idem (pas de données 2014)	↗	@d indicateurs communaux
Emissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire (en équivalent CO ²)	1 220 000	Pas fait cette année	Pas fait cette année	Diviser par 4 la production de GES d'ici à 2050	Bilan carbone Territoire 2009
Tonnage d'ordures ménagères et assimilées collectés (hors déchetterie et encombrants)	345,5 kg/hab/an	340,8 kg/hab./an	334,1 kg/hab/an	Réduire de 7% la production d'OM par habitant, soit atteindre 326 kg fin 2016	Direction de l'écologie urbaine
Consommation annuelle moyenne en eau potable par habitant	52,24 m ³ /hab (143l / jr / hab)	52,23 m ³ /hab (143l / jr / hab)	52,46 (144l/j/hab)	↘	Direction de l'écologie urbaine

Libellé action	Donnée 2012	Donnée 2013	Données 2014	Objectif	Sources
Consommations d'énergie primaire par an et par m ² dans le patrimoine communautaire (théâtre 95, hôtel d'agglo (gestionnaire ASSCA), verger, piscines, Maradas (complexe + gymnase), théâtre des Louvrais, centre technique, centre horticole, boutique transports, patinoire)	577,25 kwh / m ² / an	597 kwh / m ² / an	572 kwh / m ² / an	↘ (l'année complète pour le théâtre 95 explique la moitié de la hausse)	Tableau de suivi des consommations mis en place par la Cellule Finances de la direction du patrimoine
Nombre et pourcentage de marchés intégrant une clause environnementale ou sociale	57 marchés sur 176 soit 32% critère d'attribution du marché: "protection de l'environnement": 29 "Insertion publics en difficulté":4 mixte (critère + spécification ou condition d'exécution): 22 marchés réservés: 2	Pas de données 2013	clauses sociales : 7 marchés (marché réservé (article 15), des clauses ont été imposées en tant que critères d'attribution (article 53) et dans les conditions d'exécution du marché (14)).	↗	Direction des achats
Pourcentage des objectifs stratégiques affectés d'un indicateur de résultat quantifié (ou d'une tendance), assorti d'une échéance et suivi régulièrement	6 sur 16 (37%)	8 (50%)	8 (50%)	100%	Mission DD et biodiversité
Evolution des gaz à effet de serre liés à notre patrimoine	90 600 Teq_CO2	Pas fait en 2013	Pas fait en 2014 sauf sur l'éclairage : 2 846 Teq_CO2 avec un objectif	Diviser par 4 la production de GES d'ici à 2050	Bilans carbone Patrimoine & Services

Libellé action	Donnée 2012	Donnée 2013	Données 2014	Objectif	Sources
Taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans la collectivité	4,90%	5,6%	6 % (37 bénéficiaires)	Au moins 6%	Bilan social
Taux d'encadrement féminin dans les domaines stratégiques, supérieurs intermédiaires et de proximité	40 femmes sur 99 postes, soit 40,40%	44 femmes sur 106 postes, soit 41,5%	Va arriver	50/50	Bilan social

LISTE DES INDICATEURS

V - PRESENTATION DETAILLEE DU PLAN D'ACTION

Dans un souci de lisibilité, de cohérence entre les problématiques et leur cadrage, toutes les actions inscrites et les nouvelles actions qui peuvent s'ajouter chaque année dans le processus d'enrichissement continu prévu, concourront aux objectifs fixés.

L'amélioration continue pour les actions inscrites et en parallèle l'émulation locale pour de nouvelles opérations contribuent également aux objectifs fixés.

- Chaque axe opérationnel chapeaute plusieurs fiches actions sous une même thématique et avec les mêmes enjeux.

- Chaque axe est ainsi détaillé afin d'y regrouper :
 - Les éléments de contexte,
 - Les enjeux climat-énergie de l'axe concerné
 - Les objectifs cibles recherchés pour l'ensemble des fiches actions de cet axe
 - Les opportunités à saisir
 - Les menaces identifiées à contourner
 - Les fiches actions à mettre en œuvre

AXE 1 AMENAGEMENT DURABLE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Éléments de contexte :

À Cergy-Pontoise, le développement durable de la ville de demain se décline en matière de logements, de transports, d'équipements publics, d'espaces naturels, etc. Le schéma de cohérence territoriale, certifié « Grenelle Environnement », adopté en 2011, contribue à mettre en œuvre cette dynamique. La démarche de définition du nouveau SCOT vient d'être lancée. Ce prochain SCOT devra donc « prendre en compte » les enjeux du Plan climat / Agenda 21. De plus, ce SCOT déterminera les objectifs que se fixe la collectivité en terme de limitation de l'artificialisation des sols.

S'agissant des espaces agricoles, la création en cours d'un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) avec l'Agence des espaces verts (AEV), la Région Ile-de-France et en concertation avec les communes concernées visera à préserver près de 1000 hectares majoritairement agricoles.

L'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique va être réalisée dans le cadre de la révision du Scot. Elle est d'ores et déjà programmée dans le futur plan d'actions. Le marché a été attribué fin 2017.

Le schéma départemental de prévention des risques naturels a été publié en 2016.

Les enjeux énergie-climat liés à l'aménagement durable du territoire et à l'adaptation aux changements climatiques

Les enjeux en termes d'urbanisme et d'aménagement sur la CACP recoupent des thématiques aussi variées que les transports, le logement ou la mixité sociale.

Il s'agit, pour la collectivité, de poursuivre l'accueil de nouveaux habitants, en limitant :

- l'emprise sur les surfaces agricoles et naturelles,
- l'impact sur la biodiversité
- l'augmentation des flux de transport et toutes les externalités négatives associées (pollution de l'air, bruit, qualité de vie dégradée...)
- la consommation d'énergie

La gestion des déplacements des habitants et des personnes extérieures constitue une question essentielle sur la CACP, qui constate des flux de transport importants.

Le renouvellement urbain, du fait du vieillissement simultané du parc de logement, sera aussi à aborder sous l'angle de l'urbanisme et de l'aménagement.

Concernant les risques naturels, la CACP est concernée par les inondations (débordement, remontée de nappe, ruissellement pluvial) et les mouvements de terrain (cavités, éboulements, retrait-gonflement des argiles).

A ceci s'ajoute une pression foncière importante sur les espaces naturels encore présents qui font office de tampons telles que les prairies.

Axe 1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique

Le phénomène des îlots de chaleur est susceptible de concerner aussi la CACP.

A noter sur le plateau et en contre bas (dans la boucle de l'Oise), des phénomènes de ruissellement des eaux pluviales.

Axe 1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique

Les objectifs cibles recherchés pour toutes les fiches actions de cet axe

Objectifs en termes de réduction des GES, à l'échelle du Plan Climat Agenda 21 en cours de définition, soit 2018 – 2022, l'objectif est une réduction des émissions de GES de 20% par rapport à 2008.

Objectifs de développement des énergies renouvelables en lien avec l'aménagement durable du territoire: En lien avec les documents d'urbanisme locaux et le SCOT, le plan climat / Agenda 21 visera à favoriser l'émergence de filière d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire notamment grâce aux réseaux de chaleur, à la biomasse, à la méthanisation et l'industrie.

Elle poursuivra les objectifs du SCRAE dans ce domaine applicable à son territoire.

Objectifs liés au stockage carbone et aux productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires sur le territoire

Les objectifs liés au stockage carbone seront poursuivis via le maintien et le renforcement de la Trame Verte et Bleue (objectif Agenda 21 « Maintien de la Biodiversité »), et de limitation de l'artificialisation des sols indiqués dans le SCOT.

Objectifs sur la maîtrise de la consommation d'énergie: Les objectifs dans ce domaine sont conformes aux objectifs poursuivis par le SRCAE, ils sont précisés par grands domaines dans les axes correspondants (bâtiments, industrie, agriculture, déplacements)

Objectifs en termes d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique

En termes d'adaptation et d'atténuation, les objectifs sont :

- Intégrer les thématiques d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique dans les documents d'urbanisme par la prise en compte des aléas tels que les îlots de chaleur, les inondations, le retrait et le gonflement des argiles, l'artificialisation des sols.
- Réaliser une étude de vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques en vue d'améliorer la connaissance de ce phénomène sur le territoire et cibler plus précisément les actions à mettre en œuvre.

Les opportunités à saisir

- un nouveau SCOT ambitieux en terme de gestion des consommations d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment en ce qui concerne les déchets
- Intégrer la problématique d'adaptation au changement climatique au SCOT ainsi qu'un volet qualité de l'air.
- La préservation de la biodiversité comme levier des enjeux liés aux changements climatiques notamment au travers de la trame verte et bleue et de la désartificialisation des sols.
- Poursuivre la démarche de charte d'aménagement durable
- Fin de vie programmée de la chaudière charbon alimentant le réseau de chaleur

Les menaces à contourner

- Poursuivre l'étalement urbain
- Importance des zones inondables, sensibilité face aux inondations par débordement ou ruissellement amplifiée par l'artificialisation des terres et le changement climatique

Axe 1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique

- Sensibilité aux mouvements de terrain (argiles, cavités souterraines) amplifiée par le changement climatique et

l'augmentation prévisible des alternances sécheresses / fortes pluies

ACTION 1.1 / ETUDE DE VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACTIONS ASSOCIEES

Enjeux	adaptation au changement climatique
Description	<p>Le nouveau décret encadrant les PCEAT oblige les collectivités à réaliser une étude de vulnérabilité. Dans le cadre de la révision du SCOT, cette étude sera lancée fin 2017 (marché en cours, attribution à un bureau d'étude avant fin 2017).</p> <p>Les observations confirment que le territoire français est déjà impacté par le changement climatique depuis plusieurs décennies, notamment par un réchauffement de la température moyenne annuelle. Les modèles climatiques indiquent que ces tendances vont se poursuivre. Afin de s'y préparer au mieux, chaque acteur va devoir analyser l'impact des bouleversements du climat sur son activité.</p> <p>Au niveau régional, les principaux enjeux significatifs identifiés à ce jour sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'effet d'îlot de chaleur urbain et ses effets associés, sur la dégradation de la qualité de l'air et le taux de mortalité - La vulnérabilité des infrastructures et services urbains - La robustesse des écosystèmes - La disponibilité de la ressource en eau et sa qualité - Les risques d'inondations/sécheresse - Les risques sanitaires (allergies, maladies cardio-vasculaires et respiratoires) <p>La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise souhaite que les bouleversements climatiques soient compris et intégrés dans les projets, pour que demain, dans 50 ans, dans 100 ans, les infrastructures, les</p>

	<p>activités soient adaptées au contexte climatique.</p> <p>La CA de Cergy-Pontoise souhaite étudier la vulnérabilité de son territoire aux bouleversements climatiques et à la raréfaction des ressources d'énergies fossiles. Cette étude aura pour but de produire des outils de connaissance et de pédagogie, des recommandations, et de définir une approche stratégique sur la vulnérabilité du territoire et les processus d'adaptation qui doivent être mis en œuvre.</p>
Organisme Pilote	CACP Stratégie urbaine
Contact	M Kalflèche

Partenaires	autres services CACP : Mission DD et la DEU
Objectif visé	Réalisation de l'étude de vulnérabilité au changement climatique pour fin 2017 ou premier semestre 2018
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	étude réalisée : oui / non
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017 et premier semestre 2018
Budget et Financement	études du SCoT
Moyens humains	Appel à Assistance à Maître d'Ouvrage
Lien avec d'autres	SCOT

démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	SRCAE ACCC 1,1,
Références réglementaires	Décret sur les PCEAT : obligation de réaliser une étude de vulnérabilité
Gain d'émission GES	0 / Non concerné
Gain d'émission énergétique	0 / Non concerné
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	D - garantir un aménagement territorial pluriel et économe des ressources
Axe opérationnel	1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique
Type d'intervention	Etude

ACTION 1.2 / DECLINAISON DU SRCE " TRAME VERTE ET BLEUE : DE LA PLANIFICATION REGIONALE A LA CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE"

Enjeux	Adaptation au changement climatique Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources Aménagement durable
Description	<p>Passer de la planification à l'action : le SRCE (schéma régional de cohérence écologique) représente une opportunité pour construire une stratégie territoriale. Le CAUE a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt du Ministère de l'environnement avec les autres CAUE d'IDF pour travailler sur les différentes échelles de la TVB.</p> <p>Le CAUE a proposé à la CACP d'être partenaire de cette démarche en y intégrant un point de vigilance quant à la vulnérabilité au changement climatique et à la résilience des espèces. Il est proposé d'organiser une médiation territoriale dans plusieurs communes de l'agglomération, celle-ci sera organisée en 3 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arpenter : partir du terrain pour mettre la biodiversité au cœur des stratégies territoriales - Mobiliser les différentes échelles du territoire - Diffuser au plus grand nombre les expériences (notamment via la plateforme collaborative S-PASS Territoires portée par le réseau des CAUE - www.s-pass.fr) <p>Comité d'évaluation de la démarche, composé des différents partenaires : DRIEE, Région IDF, EPCI, Universités, représentants de la société civile impliqués dans le projet, CAUE Ile-de-France</p>
Organisme	CAUE du Val-d'Oise

Pilote	
Contact	Odile DROUILLY, directrice

Partenaires	Les CAUE d'Ile-de-France, CACP, Communes : Neuville, Maurecourt.. Université de Cergy (accord de principe)
Objectif visé	Nombre de communes impliquées : 3 communes en année 1 Objectif2022 : intégration de la Trame Verte et Bleue de manière détaillée dans tous les PLU (13 communes)
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre de communes ayant intégré la Trame Verte et Bleue dans les PLU
Nature de l'innovation	

Calendrier	lancement en janvier 2017
Budget et Financement	Sur fonds propre, dans le cadre de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt porté par le MEEM et la FNCAUE. « trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale ».
Moyens humains	Equipe pluridisciplinaire (écologue, paysagiste, urbaniste, géographe)
Lien avec d'autres démarches CACP	SCOT Grenelle 2011 intégrant la TVB, actions biodiversité menées par la CACP
Lien avec documents	SRCE, charte régionale de la biodiversité

supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect (maintien et développement de la biomasse) non quantifiable
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie D - garantir un aménagement territorial pluriel et économe des ressources
Axe opérationnel	1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique
Type d'intervention	Planification

ACTION 1.3 / ACTUALISER LA CHARTE D'AMENAGEMENT DURABLE DE LA CACP ET INTEGRER LA THEMATIQUE DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

<p>Enjeux</p>	<p>Réduction des émissions de GES Santé, protection de l'atmosphère et qualité de l'Air Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources Aménagement ou investissement durable Adaptation au changement climatique</p>
<p>Description</p>	<p>Une « charte pour un aménagement durable du territoire » a été définie et adoptée par la CACP en mars 2011 dans le cadre du premier Agenda 21 - PCET. Cet outil doit aujourd'hui être mis à jour pour être compatible avec les enjeux et les objectifs du Plan Climat – Agenda 21 de la CACP et maintenir l'objectif initial d'une mise en œuvre en interne et d'un outil partagé auprès des partenaires aménageurs, promoteurs, bailleurs, communes et Cergy-Pontoise Aménagement.</p> <p>Il s'agit donc d'actualiser cette charte pour prendre en compte les évolutions réglementaires depuis 2011 (normes bâtiments, isolation par exemple). La qualité de l'air, nouvel enjeu à prendre en compte dans les Plans Climats AIR Energie, et plus largement, la thématique de la Santé Environnementale sera intégrée dans cette charte. La question de l'adaptation au changement climatique devra aussi être intégrée.</p> <p>Le document présentera les priorités de la CACP en termes d'aménagement durable, priorités qui seront questionnées à chaque étape du projet. Il</p>

	<p>comprendra des objectifs théoriques (chiffrés ou non) et permettra des adaptations en fonction du programme et du contexte de chaque opération. Ce document sera transmis aux différents intervenants (Moe, AMO...) et doté d'indicateurs de suivi permettant de s'assurer de sa mise en œuvre effective. Mise en place d'un groupe de travail interservices au sein de la CACP dès 2017. Recours à un prestataire pour formaliser la mise à jour du document, en intégrant la santé environnementale comme une « grille de lecture » de tous les projets portés par la CACP, qu'ils soient réalisés en direct ou confiés à des prestataires, des bureaux d'études ou maîtres d'œuvre.</p>
<p>Organisme Pilote</p>	<p>CACP Direction de l'Urbanisme Opérationnel</p>
<p>Contact</p>	<p>Pascal CHARRIER, Chef de projet pascal.charrier@cergypontoise.fr</p>

<p>Partenaires</p>	<p>ADEME, ARENE, CAUE</p>
<p>Objectif visé</p>	<p>Réaliser la mise à jour de la charte et intégrer la dimension Santé environnement Mobiliser/Partager/Faire connaître/Faire vivre l'outil</p>
<p>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</p>	<p>Nombres de mises en ligne ou de publications dans les appels d'offres</p>
<p>Nature de l'innovation</p>	<p>Outil politique et méthodologique partagé de mise en œuvre</p>

Calendrier	2018-2020 (3 ans à partir d'une délibération spécifique)
Budget et Financement	Budget DUO 50 000 euros 70% de financement possible ADEME dans le cadre du COTEC
Moyens humains	Temps de participation au groupe projet
Lien avec d'autres démarches CACP	Liens avec la démarche environnementale bâtiment (Direction Pat / Bâtiment) et la démarche Citergie (DEU)
Lien avec documents supra-territoriaux	SRCAE, SRCE, PDUIF, SDRIF, Charte régionale de la biodiversité
Références réglementaires	Nombreuses notamment Loi transition énergétique août 2015
Gain d'émission GES	Les gains seront calculés dans le cadre de chaque opération ou projet.
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	Des opérations/ projets pilote feront l'objet d'un bilan après 1 ou deux ans de mise en œuvre
Orientation stratégique	D - garantir un aménagement territorial pluriel et économe des ressources
Axe opérationnel	1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique
Type d'intervention	Planification

ACTION 1.4 / REQUALIFICATION DU QUARTIER GRAND CENTRE

Enjeux

1) Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique ;
 3) Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...) ;
 6) Aménagement ou investissement durable ;
 7) Cohésion sociale, solidarité et citoyenneté ;
 10) Epanouissement de tous les êtres humains

Le Plan Urbain de Référence s'appuie sur les orientations stratégiques approuvées approuvé en 2012 par la ville de Cergy et la CACP : - Relancer l'immobilier tertiaire, soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat, constituer la ville campus ;
 - Renforcer l'accessibilité du Grand Centre et de l'agglomération ;
 Réaliser un quartier de ville accueillant, dynamique et intense ;
 - Créer les conditions d'une vie urbaine riche et animée ;
 - Transformer le Grand centre par les espaces publics et le paysage.

Description

Le Plan Urbain de Référence du Grand Centre a été approuvé en 2013 (voir la partie "objectifs internes")
 Le projet comprend de nombreux volets, principalement : 1) requalification de la dalle 2) rénovation-extension du centre commercial et des parkings 3) réaménagement complet du pôle gare et construction d'immeubles de bureau

1 - Requalification de la dalle

- Requalifier durablement deux artères piétonnes importantes de la dalle du Grand Centre (la rue des galeries et le mail des cerclades) pour offrir au public

- un espace de qualité, qui répond aux usages de tous (jeunes et vieux, habitants, actifs, étudiants), respectueux du site et des préoccupations environnementales, et pour simplifier l'entretien technique des espaces
- Réduire la circulation motorisée. Pour cela un groupe d'étudiants de l'UCP a été missionné pour mener une étude (1er semestre 2017) en lien avec l'atelier du plan climat sur la mobilité. Leurs travaux ont notamment permis de quantifier les entrées de livraisons et un travail de réhabilitation des monte-charge existant (sous la dalle) va être entrepris ;
 - Prévoir des plantations résistantes (sécheresse, froid) ;
 - Refaire l'étanchéité entre le revêtement de l'espace public et la dalle et assurer le bon fonctionnement des descentes d'eaux pluviales pour éviter les infiltrations de l'eau dans la dalle et les parkings situés en-dessous ; Poser un nouveau revêtement de sol et garantir la stabilité et la solidité dans le temps des nouvelles dalles qui seront posées ;
 - Rendre l'espace public vivant et attractif (promenade, rencontres) et favoriser le lien social. ;
 - Garantir la propreté des espaces

2 - Rénovation du centre commercial existant et des parkings

Les espaces intérieurs du centre commercial nécessitaient d'être rénovés, l'offre commerciale avait

besoin d'être adaptée et diversifiée pour répondre à la demande de la clientèle, et le parking du centre commercial présentait un état de vétusté qui contribuait à la mauvaise image du centre commercial auprès de la clientèle. Face au constat du vieillissement du centre commercial des 3 Fontaines qui répond de moins en moins à la demande de la clientèle, la copropriété du centre commercial des 3 Fontaines a engagé un processus de modernisation du centre commercial. Les travaux de rénovation du Centre commercial existant ont démarré en juin 2015. Le projet prévoit la démolition des parkings et la reconstruction de 3200 places et avec l'extension du centre commercial de 16 000 m2 de surface de vente supplémentaire. Le projet est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Hammerson propriétaire majoritaire du centre commercial qui racheté l'immeuble de bureaux situé au-dessus du centre commercial.

3) reconfiguration du pôle gare.

Une des orientations stratégiques consiste à « créer une gare multimodale, espace urbain » qui doit absorber les flux supplémentaires ; Garantir une bonne intermodalité Améliorer l'accessibilité ; Faire du pôle d'échanges une gare servicielle ; Améliorer les traversées piétonnes horizontales et verticales Avec près de 22 000 entrants en gare par jour, Cergy Préfecture fait partie des 5 gares les plus fréquentées du Val d'Oise. La gare routière de ce pôle est par ailleurs l'une des 10 gares routières les plus importantes d'Ile de France. Le projet global du pôle gare de Cergy-Préfecture, comprend :

	<ul style="list-style-type: none"> - La requalification des espaces publics du pôle (gare routière, esplanade, voiries,...), - La réhabilitation du bâtiment voyageurs, en maîtrise d'ouvrage SNCF, dont le financement est assuré par le CPER 2015-2020 au titre du SD RER A - Les travaux d'accompagnement urbain au titre du Plan Urbain de Référence en maîtrise d'ouvrage CACP et SNCF - la construction de bureaux sur l'îlot du Verger, afin de réaliser un projet d'ensemble qui constitue le projet phare pour la relance de l'immobilier tertiaire sur le quartier Grand Centre.
Organisme Pilote	CACP
Contact	A Pierquin et Pascal Bouffel

Partenaires	Hammerson (centre commercial)
Objectif visé	centre commercial des 3 Fontaines : baisse de consommations au m2 pôle gare : augmentation de la fréquentation des transports en commun (RER A, transilien et bus). Nb de m2 d'espaces verts créés
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	suivi annuel des consommations du centre commercial
Nature de l'innovation	centre commercial : labellisation BREEM

Calendrier	2015 / 2020 démarrage du chantier de la dalle automne 2017. Fin du chantier : décembre 2018
-------------------	--

Budget et Financement	<p>requalification de la dalle 4,844 M€ HT Pôle gare : le coût total est évalué à 41,23 M€ TTC dont 21,30 M€ TTC sont portés en maîtrise d'ouvrage CACP:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14,90 M€ TTC pour le réaménagement des espaces publics au titre du PEM, - 6,40 M€ TTC pour les travaux d'accompagnement au titre du projet urbain de référence, <p>Les financements sont assurés par l'Etat, la Région, le Département, le STIF et la CACP dans le cadre du CPER et dans le cadre de subventions de droit . Les subventions sont estimées à 8,57 M € HT, soit 48 % du coût global du projet ce qui porte la charge nette pour la CACP à 9,18 M € HT soit 52% du coût global du projet.</p>
Moyens humains	un chef de projet de la CACP et une équipe de maîtrise d'œuvre
Lien avec d'autres démarches CACP	Mise en œuvre du Plan Urbain de Référence du Grand Centre approuvé le 9 avril 2013 par la CACP.
Lien avec documents supra-territoriaux	SCOT et SDRIF : Renforcer la centralité de Cergy-Pontoise SRCAE : TRA 1.2 « aménager la voirie et l'espace public en faveur notamment des modes actifs »
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	gain de 10% sur les émissions de GES associées aux consommations d'énergie : environ 24 teq CO2
Gain d'émission énergétique	gain de 10% sur les consommations d'énergie du centre commercial soit environ 300 000 kWh
Bilan ou retour	

d'expérience	
Orientation stratégique	D - garantir un aménagement territorial pluriel et économe des ressources
Axe opérationnel	1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 1.5 / RECOMMANDATIONS POUR LE SCOT	
Enjeux	Aménagement ou investissement durable
Description	<p>Le SRCAE de la Région Ile de France validé en 2012 fixe des objectifs aux territoires en termes d'urbanisme. Ces objectifs s'appliquent aux Plans Climats et aux SCOT qui doivent tout deux être compatibles avec le SRCAE. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser tous les outils d'aménagement et d'urbanisme disponibles pour freiner l'étalement urbain - Assurer une veille foncière des territoires pour mieux connaître les disponibilités - Assurer un niveau de connaissances suffisant de tous les acteurs territoriaux en matière d'aménagement urbain. <p>Depuis la loi de transition énergétique, le PCAET doit prendre en compte le SCOT et non plus l'inverse. Le PCAET n'a donc plus de pouvoir d'obligation pour le SCOT.</p> <p>Cependant, le SCOT de la CACP étant entré en révision, il est préconisé de prendre en compte les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'artificialisation des sols en favorisant autant que possible la densification urbaine plutôt que l'étalement - Déplacements : mixité fonctionnelle, urbanisation près des points d'accès aux transports collectifs - Développement des énergies renouvelables - Préservation des espaces agricoles, des milieux naturels et de leur fonctionnalité (trame verte et bleue)...

<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de Gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles - prévoir l'adaptation au changement climatique <p>La mise en œuvre des dispositions suivantes passe par une sensibilisation des élus et de la population, en expliquant les avantages apportés au quotidien :</p> <p>1) Maitrise des consommations d'énergie dans les bâtiments</p> <p>D'une manière générale, le SCoT promouvra des formes urbaines adaptées pour un habitat économe en énergie et préconisera dans le cadre des futures opérations d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'étudier la faisabilité d'une orientation des constructions qui tienne compte des conditions climatiques, des apports solaires (gestion de l'ensoleillement : baies vitrées au sud, garage au nord) et des vents dominants (protection par des haies). - des formes urbaines plus compactes avec une mitoyenneté des bâtiments permettent de limiter les déperditions d'énergie. - d'étudier toutes les alternatives au chauffage électrique - sauf impossibilité majeure, dans ce cas utilisation des technologies les plus performantes (pompe à chaleur...) <p>2) Energies renouvelables</p> <p>a) Le Schéma Directeur de l'Energie qui sera menée dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat permettra d'alimenter le SCoT sur la question des énergies renouvelables. L'étude comporte aussi une partie « réseaux de chaleur » qui sera prise en compte dans le SCOT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - densification de l'urbanisation dans les secteurs
--

potentiellement desservis par les réseaux de chaleur

- si le classement du réseau de chaleur existant est validé, le SCOT l'intégrera, rendant obligatoire le raccordement des constructions nouvelles (le non-raccordement devant faire l'objet d'une justification)

c) Approvisionnement en énergie renouvelable (par un réseau de chaleur ou non) des bâtiments neufs industriels, du secteur tertiaire et logements collectifs : Les SCOT peuvent définir des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées (art L122-1-5-V du code de l'urbanisme) :

- Proposition de la généralisation du recours aux énergies renouvelables, aux bâtiments neufs industriels, du secteur tertiaire et des logements collectifs
- Exigence de production d'Énergie renouvelables pour les projets de nouvelles Zones d'Aménagement commercial (ZACOM)

3) Mobilité et maîtrise de la consommation du foncier

Le SCOT intégrera le Plan Local de Déplacement réalisé en 2016 et réalisera les préconisations qui en découlent.

La maîtrise de la consommation du foncier est un enjeu essentiel pour le territoire, en vue de préserver les espaces naturels et agricoles, un facteur de biodiversité, un support d'activités économiques essentielles au territoire, une ressource alimentaire pour les populations et des puits de carbone.

Le SCoT reprendra les objectifs du SRCAE. Le projet actuel de SCOT identifie des secteurs d'intensification urbaine, qui ont été programmés autour des principales gares du territoire, afin de restreindre les nouveaux déplacements.

Sur la CACP, croissance urbaine et densification peuvent désormais s'effectuer sans créer de nouvelles voiries majeures.

Il prévoira aussi l'intégration de la trame verte et bleue, dans les documents d'urbanisme : déclinaison à l'échelle 1/25000ème dans les PLU, préservation des réservoirs de biodiversité de l'urbanisation, mesures et prescription pour la préservation/restauration...

4) Vulnérabilité au changement climatique.

Le SCOT intégrera la question du changement climatique, via l'étude de vulnérabilité prévue dans le cadre du plan climat.

Un des enjeux majeurs sur la CACP concerne la notion d'îlot de chaleur. Un premier travail de cartographie a été mené, pour identifier les zones à forte densité de population. Cette analyse sera à croiser avec

- les formes urbaines (présence / absence de végétation) et si possible avec la sensibilité des populations (présence de personnes âgées ou d'enfants = population sensible) pour identifier les secteurs prioritaires.

- les zones de fraîcheur potentielle. Le maillage piéton de la CACP permet une proximité de la majorité des habitants avec les zones de fraîcheur.

5) Evaluation de l'impact du SCoT en termes d'émissions de gaz à effet de serre

L'évaluation environnementale comporte une analyse, la plus objective possible, de la situation du

	<p>territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre par catégorie : habitat et tertiaire, industrie, transport.... Ce diagnostic reprendra les éléments du bilan carbone du territoire.</p> <p>Ensuite, lors de l'élaboration du PADD, l'évaluation environnementale va guider les choix du SCoT en analysant l'impact des différents scénarios examinés au regard des critères énergétiques et des objectifs que les élus souhaitent atteindre et cohérents avec les scénarios et objectifs fixés dans le cadre du PCAET. Le logiciel « GES SCoT » a été développé à cet effet (Ministère en charge de l'écologie, ADEME et CERTU).</p> <p>L'outil GES SCoT permet de comparer les différentes options d'aménagement envisagées et leur incidence en termes d'émissions de GES. L'outil précise en quoi les orientations du schéma peuvent influencer sur les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les thématiques pour lesquelles le SCoT peut avoir un impact positif. C'est une aide pour l'identification des leviers d'action pertinents et la justification de choix opérés en faveur de la réduction des émissions de GES.</p> <p>Pour chaque levier du SCoT en matière d'émissions de gaz à effet de serre, certains paramètres sont pris en compte par GES SCoT, pour le calcul des gains d'émissions de gaz à effet de serre.</p>
Organisme Pilote	CACP
Contact	Service urbanisme, M. Ramond

Objectif visé	
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017-2022
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect
Gain d'émission énergétique	Gain indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	D - garantir un aménagement territorial pluriel et économe des ressources
Axe opérationnel	1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique
Type d'intervention	Planification

Partenaires	
--------------------	--

ACTION 1.6 / RECOMMANDATIONS POUR LES PLU

Enjeux	Aménagement ou investissement durable
Description	<p>Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) et prendre en compte les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET). De même, de nombreuses orientations du Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) entrent dans le champ d'action des PLU : il convient donc de les prendre en considération.</p> <p>Depuis la loi Grenelle 2, les PLU doivent « déterminer les conditions permettant d'assurer [...] la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ».</p> <p>L'intégration d'objectifs en matière de rénovation des logements, répond clairement à cet impératif, elle peut être réalisée à différents niveaux</p> <p>Dans ce cadre, un certain nombre de recommandations peut être effectué.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le diagnostic : intégrer des éléments concernant l'âge du parc bâti, son état, la précarité énergétique des ménages, bilan des OPAH ou PIG déjà réalisés, le potentiel d'énergie renouvelables du territoire ; - Dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : intégrer des objectifs en terme de part de renouvellement urbain, d'ambitions en termes de nombre de logements rénovés, de poursuite / développement d'opération programmées ; - dans les Orientations d'aménagement et de

	<p>programmation (OAP) : rappeler les enjeux de la rénovation (réduction des consommations d'énergie) et les objectifs en termes de renouvellement urbain ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les documents annexes : rédaction de cahiers de recommandations, <p>Dans le règlement d'urbanisme, différentes préconisations peuvent être faites.</p> <p>a) Autoriser et encourager la rénovation énergétique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les possibilités existantes (prévues dans la législation) de déroger aux règles d'alignement, d'implantation aux limites séparatives, d'implantation des constructions les unes par rapport aux autres ou de hauteur pour l'isolation par l'extérieur ou des énergies renouvelables en toiture - veiller à ne pas empêcher inutilement l'isolation par l'extérieur, en autorisant sous certaines conditions une occupation du domaine public pour ce motif, ainsi que l'isolation par l'extérieur à l'intérieur des marges de recul et dans les zones de secteurs sauvegardés. - Fixer ou conseiller des objectifs mesurables et vérifiables de performance énergétique des bâtiments neufs - Bonification du droit à construire : pour les logements faisant l'objet de travaux de rénovation performants le règlement peut autoriser un dépassement des règles relatives au gabarit résultant du PLU, grâce à une majoration du droit à construire (hauteur, emprise au sol, gabarit) allant jusqu'à 30% (20 % dans un secteur sauvegardé, dans une zone de protection du patrimoine architectural) <p>b) Construction neuve</p>
--	---

Le PLU peut définir des secteurs dans lesquels il impose de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées. À ce titre, le PLU peut imposer une production minimale d'énergie renouvelable, le cas échéant, en fonction des caractéristiques du projet et de la consommation des sites concernés. Cette production peut être localisée dans le bâtiment, dans le même secteur ou à proximité de celui-ci. La commune pourra définir une zone du PLU destinée à la construction neuve avec des objectifs spécifiques, différents du reste du territoire.

c) Energies renouvelables

- réseau de chaleur existants ou envisagés : pas d'obstacle dans les règlements de PLU (Autorisation des constructions nécessaires au réseau, conditions de desserte des terrains n'entravant pas l'approvisionnement de l'unité de production, implantation des constructions par rapport aux limites de parcelle permettant l'implantation des sous-stations...)

- Photovoltaïque : les DOO s'attacheront à lever les éventuels blocages à l'implantation des équipements installés en toiture de bâtiments, via des règlements de PLU qui :

- Autorisent une pente de toiture comprise entre 10° et 60°,

- Ne prennent pas en compte les éléments techniques utilisés sur le toit dans le calcul de la hauteur maximale,

- Incitent un choix d'implantation des constructions orienté au sud et la réduction des effets de masque, par l'exploitation des marges de recul lors de l'implantation des constructions par rapport aux

voies, emprises publiques, limites séparatives et autres bâtiments situés dans une même parcelle

- Autorisent les capteurs solaires dans les marges de recul imposées par exemple sous forme de brise soleil intégré en façade

- Géothermie : Les documents d'urbanisme veilleront à ne pas pénaliser l'installation d'équipements de géothermie.

d) Trame verte et bleue : Les nouveaux PLU intégreront un schéma précis de Trame verte et bleue sur le territoire communal.

e) Lutte contre les îlots de chaleur : les PLU veilleront à limiter la minéralisation des sols, et à favoriser la végétalisation. Dans la mesure du possible, ils permettront la végétalisation des toitures, des terrasses et des façades.

f) Récupération des eaux de pluies : dans les nouveaux quartiers, les PLU pourront émettre des recommandations en ce sens.

Organisme Pilote	CACP
Contact	Service urbanisme, M. Ramond

Partenaires	
Objectif visé	
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017-2022
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect
Gain d'émission énergétique	Gain indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	D - garantir un aménagement territorial pluriel et économe des ressources
Axe opérationnel	1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique
Type d'intervention	Planification

ACTION 1.7 / GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Enjeux	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources adaptation et aménagement durable
Description	Etudier plus finement les bassins versant pluviaux afin de voir les opportunités de déconnecter et/ou gérer à la source les EP afin de limiter au plus l'impact sur le milieu naturel, d'essayer de gérer et de prétraiter les précipitations au plus près de leurs points de chute et de mettre en avant les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. L'AESN soutient cette démarche en finançant les projets qui désimperméabilisent et gèrent les pluies courantes sans rejet au réseau public
Organisme Pilote	CACP
Contact	CACP cycle de l'eau

Partenaires	AESN, SIARP (données)
Objectif visé	augmenter le nb de nouveaux projets non connectés (gestion à la parcelle)
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	m ² de surface active déconnectée et nb / surface des projets non connectés
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017-2022
Budget et	

Financement	
Moyens humains	Interne et possible externalisation de l'étude diagnostic
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie D - garantir un aménagement territorial pluriel et économe des ressources
Axe opérationnel	1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique
Type d'intervention	Etude

ACTION 1.8 / Programme de végétalisations et de plantations

Enjeux	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Description	<p>Au travers des compétences qu'elle exerce, la Communauté d'agglomération créée, aménage et gère différents types d'espaces ouverts, conduisant ainsi une politique de végétalisation et d'intégration de la Nature en ville à différents niveaux, selon différents contextes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En matière d'aménagement de l'espace communautaire (compétence obligatoire). La majorité des zones d'aménagement concerté est confiée à la société publique locale d'aménagement, Cergy-Pontoise Aménagement - Lors de la création ou l'aménagement de voirie d'intérêt communautaire (compétence optionnelle) - Lors de la création ou l'aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (c.o.) - Afin de créer ou d'aménager des espaces verts majeurs d'intérêt communautaire (compétence facultative) - Lors de la création ou l'aménagement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (cf..) - ainsi que pour la gestion des espaces publics des pôles majeurs d'attractivité communautaire que sont les quartiers Grand Centre et Neuville Université (cf. depuis 2011) <p>Dans ce contexte, la fiche – action proposée ici, au-delà des opérations déjà programmées, vise à conforter le programme de végétalisation et plantation afin d'intégrer plus systématiquement « l'arbre en ville » dont la fonction en matière</p>

d'adaptation et de résilience urbaine et humaine au changement climatique n'est plus à démontrer. Cette fiche s'appuie sur l'étude en cours sur le « zéro phyto » qui montre qu'il faut privilégier les formes libres aux ports architecturés (haies taillées, arbres en rideau...) qui défavorisent l'intérêt écologique et pénalisent la gestion, agrandir certaines zones boisées et adapter et simplifier le type de végétation selon le volume disponible.

Il est proposé d'étendre le périmètre des renouvellements arborés, de remplacer le substrat lorsqu'il s'avère qu'il est la cause d'un dépérissement d'un arbre d'alignement, mais aussi de réaliser les études nécessaires à une meilleure connaissance du patrimoine arboré pour mieux en programmer le renouvellement à court et moyen terme.

Action 1 : renouvellement d'arbres d'alignement et les plantations ponctuelles

Le renouvellement des arbres d'alignement par des essences similaires ou plus pérennes en mottes et les plantations ponctuelles sont une activité récurrente du service du Patrimoine Végétal.

Action 2 : renouvellement des boisements, plan de replantation (en masse ou ponctuellement)

Le renouvellement des boisements urbains est indispensable car ils sont fragilisés par :

- la proximité des espaces bâtis
- l'obsolescence des essences peu durables (robinier, érable plane/sycomore, peuplier)

Suivant le contexte et les enjeux, les boisements sont confortés ou remplacés, et mieux adaptés au milieu urbain et aux contraintes de gestion. Une lisière arbustive gère la proximité avec les fronts bâtis et des solutions de régénération douce sont mises en place avec communication pédagogique à l'appui. (enclos

	<p>de régénération)</p> <p>Action 3 : réaménagement de la rue des beaux soleils, patrimoine végétal et plantations : au-delà des opérations déjà programmées, on vise à conforter le programme de végétalisation et plantation afin d'intégrer plus systématiquement « le végétal en ville » dont la fonction en matière d'adaptation et de résilience urbaine et humaine au changement climatique n'est plus à démontrer. Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de compléter la trame arborée envisagée par une strate arbustive basse d'entretien limité et enrichissant le potentiel écologique des abords de la voie en milieu urbain - d'assurer la pérennité des plantations par la constitution d'un substrat durable (mélange terreux équilibré en volume suffisant et sol support drainant) <p>L'objectif principal est de favoriser la qualité et la durabilité plutôt que la quantité.</p>
Organisme Pilote	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, Direction de la Gestion Urbaine Territoriale – Service du Patrimoine Végétal
Contact	

Partenaires	
Objectif visé	Améliorer la sensibilisation du territoire à la préservation de la biodiversité Adapter le territoire aux changements climatiques en réduisant les îlots de chaleur par la plantation arborée.
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre d'arbres d'alignement plantés ; surfaces boisées renouvelées ; essences d'arbres plantées surfaces végétalisées rue des beaux soleils
Nature de	

l'innovation	
Calendrier	2017, 2018 et 2019
Budget et Financement	<p>Nature des dépenses Montant (€HT)</p> <p>Plantation arborée adaptée Actions 1: 80 000 €</p> <p>Plantation arborée adaptée Actions 2 : 176 000 €</p> <p>Rue des beaux soleil-partie végétal 3 : 40 000 €</p> <p>Total: 296 000 €</p> <p>Origine du financement Montant (€HT)</p> <p>Programme TEPCV et autofinancement</p>
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain négligeable (essentiellement de la replantation)
Gain d'émission énergétique	Non concerné
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie D - garantir un aménagement territorial pluriel et économe des ressources

Axe opérationnel	1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 1.9 / DENSIFICATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX (AVEC REHABILITATION)

Enjeux	Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique, Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)
Description	Cette action s'inscrit dans une double action, sur un même espace : d'un côté une réhabilitation de 176 logements familiaux et 162 logements foyers, au 1 à 11 rue de la Justice Mauve à Cergy (cette réhabilitation est comptée dans l'action 2.5 réhabilitation des logements collectifs). Afin de limiter la hausse des charges pour les locataires occupants, une opération de densification s'est déroulée en même temps sur la parcelle : 104 nouveaux logements sociaux (en 2 bâtiments), à énergie passive, avec comme Performance énergétique, le Label « Effinergie+ »
Organisme Pilote	Logement Francilien
Contact	François-Jérôme Le Noël, Responsable technique régional, 01 56 96 33 82 / 06 63 36 32 27, fle-noel@lfrancilien.fr

Partenaires	Partenaires CACP, Ville de Cergy
Objectif visé	Obtention du label Patrimoine habitat BBC rénovation
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	suivi annuel des factures
Nature de l'innovation	Environnementale avec concertation des habitants dans la conception du projet

Calendrier	2016 -2019
Budget et Financement	21,5 M€, avec la participation de la CACP et de la Ville de Cergy
Moyens humains	8 collaborateurs Logement Francilien et ressources externes
Lien avec d'autres démarches CACP	Création d'un système de collectes des ordures ménagères par des bornes enterrées
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Pas de quantification
Gain d'émission énergétique	Pas de quantification
Bilan ou retour d'expérience	Travaux en cours
Orientation stratégique	D - garantir un aménagement territorial pluriel et économe des ressources
Axe opérationnel	1 - Aménagement durable et adaptation au changement climatique
Type d'intervention	Opérationnel

AXE 2 BATIMENTS RESIDENTIELS ET TERTIAIRES

Éléments de contexte

En 2008, la répartition de l'habitat était d'environ 59% d'appartements et 41% de maisons individuelles pour 68 784 logements.

Le secteur de l'habitat tertiaire représente environ 1, 3% du tertiaire régional en nombre d'établissements. Cela représente environ 7900 établissements tertiaires.

Après un 1er Plan Local de l'Habitat 2009-2015, un nouveau PLH a été adopté sur l'Agglomération pour 6 ans.

Le PLH 2016--2021 comprend : un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique ; un diagnostic approfondi sur les copropriétés ; un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du PLH,

- un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire organisé par grands segments de marché : actions en faveur de la production de logement ; actions en direction du parc locatif social existant et des demandeurs ; actions en direction du parc privé existant ; actions en direction des publics avec des besoins logements spécifiques,

- les principes et modalités relative à l'observation et l'information, au pilotage, à la mise en œuvre et l'évaluation du PLH.

Le PLH a été élaboré dans un contexte marqué par une augmentation sensible des demandes de l'Etat et de la Région en

termes de production de logement (TOL) et de baisse importante des moyens des collectivités locales.

Le PLH fixe pour objectif une production de 1 656 logements par an en moyenne, soit 9 936 logements d'ici 2021. Il permettra de répondre aux besoins de la population en place (point mort estimé à 650 logements par an). Il se traduira par un gain annuel de population d'environ 2 500 habitants.

Au 1er janvier 2014, cinq communes, soumises à la SRU, ont des taux inférieurs au seuil légal de 25% (Courdimanche, Menucourt, Osny et Vauréal) dont une est à moins de 20% (Maurecourt). Dans un souci d'équilibre social du territoire il est proposé à ces communes ayant un taux inférieur à 25% et donc soumises aux obligations résultant de l'adoption de la loi ALUR, un objectif de production de 30% de logements sociaux destinés aux familles, conformément aux dispositions de ladite loi.

Pour les autres communes pour lesquelles aucune obligation législative et/ou réglementaire ne s'impose, la programmation actuellement retenue devrait pouvoir conduire à la production de 25% en moyenne de la construction neuve consacrée au développement du parc social familial, objectif en cohérence avec les éléments du diagnostic et de la définition des besoins constatés à l'échelle communale et intercommunale.

Au final, ces objectifs différenciés devraient conduire à la production de logements sociaux sur le territoire à hauteur de 2 400 logements sociaux en 6 ans, soit environ 400 logements par an. Cette production devra notamment permettre le développement

d'un parc de logement social et très social en dehors des quartiers qui en comptent déjà beaucoup.

Les enjeux énergie-climat liés aux bâtiments

L'HABITAT : UN ENJEU MAJEUR DU TERRITOIRE

Sur le territoire de la CACP, **le poste résidentiel (habitat) représente 25% des émissions du territoire soit 286 200 TeqCO₂.**

Ces émissions sont extrêmement liées aux consommations d'énergie fossile des logements du territoire. Environ 34% des logements sont chauffés grâce au réseau de chauffage urbain dont le mix énergétique a évolué depuis 2008. Ainsi, une chaufferie biomasse en 2009 est venue substituer la consommation de charbon et de fioul sur le réseau qui est alimenté à plus de 35% par l'incinération des déchets du territoire.

Les autres énergies du chauffage sont l'électricité, le gaz naturel et le bois.

Le logement collectif représente 60% du parc de logements.

Les questions de précarité énergétique constituent un enjeu très important sur la CACP, du fait du vieillissement du parc. Rappelons ici les enjeux liés à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte votée au mois d'Août 2015 sur le volet logement : l'article 3 fixe comme objectif national de :

- o rénover énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017, dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes ;
- o viser une baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici 2020.

L'art5 prévoit l'obligation de rénover les bâtiments privés résidentiels les plus énergivores avant 2025 dont la consommation d'énergie primaire est supérieure à 330 kWh/m².an.

L'article 13 précise l'extension de l'obligation de répondre à des normes de performance énergétique pour les HLM mis à la vente fixées par décret.

LES COMMERCES ET ACTIVITES TERTIAIRES

Le tertiaire représente 10% des émissions du territoire soit 122 800 TeqCO₂. Les systèmes de refroidissement pèsent pour 1 185 TeqCO₂ (environ 1% des émissions du tertiaire). Dans ce diagnostic des systèmes de refroidissement, n'ont pas été pris en compte les systèmes de refroidissement de la chaîne du froid des commerces

L'énergie du tertiaire est essentiellement composée de gaz (28%) et d'électricité (42%) pour un total de 63 709 Tep. Elle pèse pour 99% du poste tertiaire soit 121 650 TeqCO₂.

Concernant le tertiaire, la loi de Transition Energétique pour la croissance Verte impose également l'obligation de rénovation des bâtiments existants à usage tertiaire ou dans lesquels s'exerce une activité de service public à 2020 voté dans le cadre de la loi Grenelle 2.

Celle-ci est prolongée par périodes de 10 ans à partir de 2020 jusqu'en 2050 avec un niveau de performance à atteindre renforcée chaque décennie de manière à fixer un objectif de réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 60% en 2050 par rapport à 2010, mesurées en valeur absolue de consommation pour l'ensemble du secteur.

Les objectifs cibles recherchés pour toutes les fiches actions de cet axe

Objectifs en termes de réduction de GES concernant le bâtiment résidentiel et tertiaire :

- Dans les bâtiments résidentiels : -24% à l'horizon 2022, -30% à l'horizon 2030 et -82% à l'horizon 2050.
- Dans les bâtiments tertiaire : -22% à l'horizon 2022, -30% à l'horizon 2030 et -82% à l'horizon 2050.

Objectifs qualité de l'air liés aux bâtiments : 20% des émissions de d'oxydes d'azote sont imputables au secteur résidentiel et bâtiment tertiaire. En lien avec le PPA, les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air du territoire et de la CACP sont en priorité de réduire les particules fines et les oxydes d'azote conformément aux objectifs du SCRAE dans les zones sensibles du territoire. Le développement des énergies renouvelables présenté ci-après contribue à l'atteinte de ces objectifs.

Objectifs de développement des énergies renouvelables dans le bâtiment : Selon le SRCAE, le développement des énergies renouvelables permettrait de couvrir 11% des consommations en 2020 et 45% en 2050 selon le scénario facteur 4. Cela concernerait plus précisément la production sur réseau de chaleur, la production de chaleur intégrée au bâtiment, la production d'électricité et de biogaz, la chaleur industrielle et les agro carburants.

D'ici à 2020, le chauffage par pompe à chaleur, la biomasse domestique individuelle, le développement de la filière biogaz, la biomasse sur réseau de chaleur, la géothermie et la chaleur de récupération à l'usine d'incinération des déchets sont les principaux axes de développement.

Ainsi, la CACP suivra les objectifs du SRCAE applicables à la typologie de son territoire notamment :

- en maintenant la part de chaleur distribuée par les réseaux de chaleur à partir d'énergie renouvelables à 50%,
- augmenter la production par pompes à chaleur de 50%,
- multiplier par 7 la production de biogaz valorisé,
- équiper 10% de logements existants en solaire thermique,
- stabiliser les consommations de bois individuelles par la mise en place d'équipements plus performants.
- Favoriser la récupération des énergies fatales dans les entreprises et sur les réseaux d'eaux usées.

Objectifs sur la maîtrise de la consommation d'énergie dans le bâtiment : Les consommations d'électricité augmentent fortement depuis de nombreuses années. Les objectifs du SCRAE sur le domaine des consommations électriques sont ambitieux et visent une réduction des consommations électriques de 5% d'ici 2020 et 10% d'ici 2050 par rapport à 2005. Il est par ailleurs important de maîtriser les appels de pointe notamment en soirée en période hivernale.

Couplés au renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments, et au développement des énergies renouvelables et de récupération, la maîtrise des consommations d'énergie du territoire est un levier important de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le domaine du bâtiment, conformément au SRCAE, la CACP vise sur son territoire une réduction de la consommation d'énergie finale de 17% à l'horizon 2020 et de 50% à l'horizon 2050.

En ce qui concerne l'efficacité énergétique dans le tertiaire, l'objectif est de réduire de 24% les consommations énergétiques d'ici à 2020 et 40% d'ici à 2050.

Les opportunités à saisir

- Fin de vie programmée de la chaudière charbon alimentant le réseau de chaleur
- Rénovation du réseau de chaleur et extension de celui-ci.
- Forte présence d'habitat collectif favorisant la mise en réseau de chaleur.

- Attractivité du pôle urbain
- Développement du tertiaire commercial

Les menaces à contourner

- Vieillesse simultanée du parc de logements et des équipements et infrastructures publics
- Ville nouvelle : réhabilitation nécessaire dans l'habitat, notamment énergétique
- Augmentation de la précarité énergétique des habitants du territoire

ACTION 2.1 / RENOVATION DES BÂTIMENTS DE LA CACP

Enjeux	réduction des émissions de GES lutte contre le changement climatique réduction des consommations
Description	<p>La CACP possède aujourd'hui 21 bâtiments, dont les plus consommateurs d'énergie sont les 8 piscines, une patinoire, et le centre administratif et culturel, hôtel d'agglomération. Entre 2013 et 2015, les consommations d'énergie ont diminué de 3,8% sur l'ensemble du patrimoine bâti.</p> <p>La baisse la plus importante concerne la piscine de l'axe majeur qui a fait l'objet d'une rénovation. La CACP a validé fin 2016 son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020. Celui-ci comprend plusieurs volets concernant les constructions neuves d'équipements et de logements, la rénovation de l'éclairage public (cf. fiche dédiée) et il comprend un volet sur la rénovation du patrimoine intercommunal.</p> <p>L'enjeu de la rénovation énergétique est pris en compte sur certains de ces investissements. Ainsi, sur la Piscine des Louvrais, un diagnostic a été réalisé afin d'optimiser les consommations d'eau, les consommations électriques et les consommations de chauffage.</p> <p>OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS D'EAU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre l'application de la nouvelle réglementation permettant de limiter la vidange des bassins à une seule vidange annuelle (à l'exception de la pataugeoire, 2 fois/an). - remplacer le média actuel (sable) par un média filtrant de type verre pilé permettant de réduire les volumes de lavage de 50%. - déchloramineur UV sur chaque circuit de

	<p>filtration des bassins intérieurs pour réduire les volumes d'eau de dilution.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture thermique sur le bassin sportif permettant à la fois une économie d'eau et une économie de chauffage, par arrêt de l'évaporation de nuit. <p>OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de pompes de filtration à variation de vitesse - Eclairage LED <p>OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de centrales de traitement d'air (CTA) à haut rendement énergétique : - Récupération de calories sur les eaux de fuite des bassins : <p>Une autre opération est prévue sur le Centre Culturel et Administratif de Cergy Pontoise. Le programme de rénovation comprend le traitement de l'enveloppe extérieure du bâtiment par la dépose et le remplacement de l'ensemble des façades vitrées et des verrières, et l'amélioration des performances thermiques et phoniques du bâtiment.</p> <p>D'ici 2020, il sera réalisé un diagnostic énergétique de tous les bâtiments de la CACP pour lesquels il n'a pas encore été réalisé. Ce diagnostic permettra de définir le programme d'action du prochain PPI 2021 / 2025.</p>
Organisme Pilote	CACP
Contact	Pole bâtiments patrimoine, T Gourdin et D Combacal

Partenaires	
Objectif visé	réduction de 20% des consommations d'énergie des bâtiments de la CACP par rapport à 2008 (41 GWh estimés en 2008 selon le bilan carbone, objectif 32,8 GWh en 2017)
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Consommation d'énergie totale des bâtiments de la CACP
Nature de l'innovation	

d'émission énergétique	diminution de 20% des consommations d'énergies liées aux bâtiments de la CACP : 8,2 millions de kWh
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	2 - Bâtiment
Type d'intervention	Opérationnel

Calendrier	PPI 2016-2020
Budget et Financement	Rénovation du patrimoine communautaire, hors éclairage, le budget est de 39,561 millions d'euros Rénovation des équipements culturels et sportifs : 16,7 millions d'euros
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Objectif commun aux actions 2.1, 3.2, 4.2 et 4.6 : diminution de 20% des émissions de GES liées aux bâtiments de la CACP : 1 340 teq CO2
Gain	Objectif commun aux actions 2.1, 3.2, 4.2 et 4.6 :

ACTION 2.2 / RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Enjeux	réduction des émissions de GES lutte contre le changement climatique réduction des consommations
Description	<p>En Île de France, 80 % des émissions de CO2 viennent des bâtiments et des déplacements. Les acteurs publics mènent des actions séparées, en tuyau d'orgue, invisibles pour les habitants et les entreprises, sans effet sur la part qu'ils ont à faire pour écarter la menace climatique.</p> <p>L'action consiste à réunir ces acteurs pour qu'ils dressent un ensemble d'actions coordonnées centrées sur l'énergie de leurs bâtiments et leurs déplacements automobiles, mutualisant méthodes et outils pour économiser l'argent public et organisant leur action territoriale pour dynamiser les actions des acteurs privés.</p> <p>Il s'agira aussi pour la CACP d'assurer la mobilisation des 13 communes du territoire. L'objectif fixé pour 2021 est la rénovation effective d'au minimum 26 bâtiments communaux (mairies, écoles). Les treize communes du territoire ont déjà lancé un programme de rénovation thermique de leurs bâtiments communaux.</p> <p>Dans le cadre de la candidature de la CACP au dispositif TEPCV, 3 communes ont proposé des actions (détail complet en annexe).</p> <p>1) Pontoise : la commune souhaite engager des rénovations thermiques sur son patrimoine tertiaire (Étanchéité isolation du groupe scolaire des Maradas ; Isolation toiture terrasse du Dôme de l'Hôtel de Ville ; Isolation toiture terrasse de la Halte-garderie des Louvrais)</p>

	<p>2) Cergy : la commune souhaite engager des rénovations thermiques sur son patrimoine tertiaire. Elle fera par ailleurs appel à des entreprises locales pour réaliser ces travaux. Cela concerne la mise en place d'une isolation thermique, par exemple de type laine minérale à dérouler en sous face de toiture sur plusieurs couches croisées afin de limiter au maximum la perte d'énergie par le toit.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation thermique et rénovation des éclairages dans les salles du groupe scolaire du Hazay. La surface totale des planchers est de 3 060 m². • Isolation thermique et rénovation des éclairages de l'épicerie solidaire et sociale de Cergy. Elle regroupe cinq organisations et accueille plus de 1000 bénéficiaires. La surface des locaux traités est de 110 m². La surface totale des planchers est de 3 060 m². <p>3) Maurecourt : Depuis de nombreuses années la commune de Maurecourt s'est engagée dans une politique de réduction des coûts et de la consommation en réalisant des travaux. Partenaire du plan Climat, la commune de Maurecourt a mis en place un programme de rénovation énergétique et d'isolation thermique de son patrimoine, notamment de son patrimoine scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation de la toiture de l'espace Gérard Blondeau (salles des fêtes) • Isolation de l'école préélémentaire Chantebelle (toiture et isolation par l'extérieur pour les 2/3 de la surface) <p>° Rénovation de l'éclairage de certains équipements</p>
Organisme Pilote	Pour l'action 1 : à déterminer lors de la première table ronde. Un copilotage par le préfeture, au centre de Cergy-Pontoise, et le président de la communauté d'agglomération est suggéré, à l'image du

	copilotage par le Préfet de Région et le Président du
Contact	Pontoise : Sophie Deblonde, DST, dst@ville-pontoise.fr Cergy : M Thiam responsable bâtiment Maurecourt : G Rutault, maire Jean-Michel Vincent, citoyen et président de la commission transition du comité consultatif du développement durable de la CACP.

Partenaires	Pour l'action 1 : le Préfet (préfecture et sous préfectures, services départementaux), le Président de la CACP (hôtel d'agglomération et services) et les maires (mairies et services, écoles, maisons de quartier...), la Présidente du conseil régional (lycées
Objectif visé	Objectifs sur la CACP : rénovation d'au moins 26 bâtiments communaux, avec taux d'économie d'énergie d'au moins 25%
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre de bâtiments communaux rénovés et économies d'énergie réalisées (consommations des bâtiments avant rénovation et après rénovation)
Nature de l'innovation	Economique : réduction des coûts de consommation Technologique : meilleure performance du matériel Environnementale : réduction de la consommation d'énergie

Calendrier	2017, 2018
Budget et Financement	Rénovation thermique patrimoine tertiaire (Maurecourt 449 954 HT ; Cergy 220 000 ; Pontoise 55 689 euros) ; rénovation des éclairage de Maurecourt (39 880 euros HT)
Moyens humains	

Lien avec d'autres démarches CACP	Pour l'action 1 : le développement du chauffage urbain aux énergies renouvelables et de récupération ; le démonstrateur d'efficacité énergétique des maisons du Valmoutier qui est reproductible sur un parc Cergy-pontain de 20 000 Maisons groupées environ ;
Lien avec documents supra-territoriaux	Pour l'action 1 : l'outil d'évaluation du développement durable de la DRIEA, appelé @d aménagement durable qui comporte un double tableau de bord territoire-projets. La démarche proposée aux élus du Grand Paris par le comité des partenaires, dans le cadre
Références réglementaires	Ad'Ap : Loi n°2005-102 du 11/02/2005
Gain d'émission GES	Commune de Maurecourt, école des Cerisaies 20 748 kg CO2 Commune de Maurecourt, préélémentaire Chantebelle 16 900 kg CO2 Commune de Cergy, groupe scolaire du Hazay 12 796 kgCO2 gain total action : 220 Teq CO2
Gain d'émission énergétique	Commune de Maurecourt, école des Cerisaies 89 256 kWh Commune de Maurecourt, préélémentaire Chantebelle 72 150 kWh Commune de Cergy, groupe scolaire du Hazay 52 657 kWh Gain total action : 960 000 kWh
Bilan ou retour d'expérience	Voir DRIEA et www.agirlocal.org pour les actions, projets et démonstrateurs à leurs différents stades d'avancement. Amélioration des taux d'accessibilité des bâtiments Sur Maurecourt : 2014-2015 Isolation extérieure école

	élémentaire Cersaie – changem
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	2 - Bâtiment
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 2.3 / PROPOSER UNE PLATE-FORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (conseil aux particuliers, accompagnement des acteurs...)

<p>Enjeux</p>	<p>Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Réduction des consommations (énergie, eau, déchets) Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...)</p>
<p>Description</p>	<p>L'objectif principal de la CACP est la création d'une plate-forme territorial de la rénovation énergétique. Une PTRE a pour objectif de structurer l'ensemble de la démarche de rénovation des bâtiments publics et privés sur le territoire. En parallèle, cette fiche-action comporte plusieurs autres volets complémentaires : STRUCTURATION DU CONSEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS ; DEFI FAMILLES A ENERGIE POSITIVE ; ETUDIER LA FAISABILITE D'ETENDRE LES ACTIVITES DE LA SPLA CP VERS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE ; 1 - Les plateformes de rénovation énergétique constituent un service public de la performance énergétique de l'habitat. Elles assurent l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement et complètent le dispositif des Points rénovation info service (PRIS). Une plateforme de rénovation énergétique a pour objectifs de : -mobiliser les structures et les acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les</p>

	<p>objectifs nationaux ; -stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte ; -contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du signe RGE (reconnu garant de l'environnement) ; -engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE, etc.) pour proposer une offre de financement adéquate. 2 - STRUCTURATION DU CONSEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS L'Espace Info Energie Soliha intervient sur le territoire de la CACP. Soutenu par l'ADEME, le Conseil régional et le Conseil départemental, l'Espace Info-Energie est un dispositif de proximité dont l'activité principale est de mettre à disposition des habitants un conseil ayant des compétences dans la thermique du bâtiment, la connaissance des financements mobilisables et la capacité de faire des animations ciblées (formations, conférences, forum, ateliers, Défi Famille à Energie Positive) La première étape de la démarche est de structurer l'accompagnement des particuliers. L'objectif est de s'assurer de toucher tous les publics en multipliant les canaux. Pour permettre à une partie de la population n'ayant pas la capacité financière d'engager des travaux lourds de rénovation énergétique d'initier des travaux d'amélioration de base, il est envisagé notamment de mettre en place annuellement un dispositif d'accompagnement - formation à l'Auto Rénovation 3 - DEFI FAMILLES A ENERGIE POSITIVE Cette démarche peut être pilotée par les communes.</p>
--	---

	<p>Ses 3 objectifs sont : Aider les habitants à faire des économies d'énergie (et donc financières) de façon efficace et ludique, tout en permettant aux voisins de se rencontrer et de mettre en place des moments conviviaux ; Changer durablement les comportements des citoyens en matière de consommation d'énergie via un accompagnement de six mois et une mise en défi ; Réduire les émissions de GES sur le territoire</p> <p>4 - ETUDIER LA FAISABILITE D'ETENDRE LES ACTIVITES DE LA SPLA CP VERS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE</p> <p>La SPLA Cergy-Pontoise accompagne aujourd'hui les projets d'aménagement du territoire. Du fait des caractéristiques de ville nouvelle de la CACP, ces projets tendent à diminuer. Dans ce contexte, il s'agit d'étudier la faisabilité technico-économique et les conditions pour étendre l'activité de la SPLA Cergy Pontoise à l'ingénierie technique et financière pour accompagner la rénovation. Une modification des statuts est nécessaire</p> <p>Ceci permettra de disposer, à l'instar de nombreuses autres collectivités, d'un outil d'animation-accompagnement des habitants, des collectivités territoriales et du tissu économique des TPE et artisans sur l'énergie. Cette structure pourra jouer plusieurs rôles selon les missions qui lui seront attribuées : tiers financement ; Conseil Energie Partagée pour les communes ; sensibilisation-conseil aux TPE et artisans.</p>
Organisme Pilote	CACP, Soliha, SPLA
Contact	CACP : chargé de mission Climat Energie, 01 34 41 92 71 Laurent L'HÔTE, Délégué Val d'Oise et Responsable

	du pôle Rénovation énergétique SOLIHA 75.92.95 Rue des Châteaux Saint-Sylvère - Bâtiment G 95000 CERGY
--	--

Partenaires	ADEME, Conseil régional, Conseil départemental Communes Ville de Vauréal Stéphanie Burg – 01 34 24 71 12 Université, Centre formation éco construction ... Bailleurs sociaux, CCAS
Objectif visé	Evolution de la SPLA Nombre de logements rénovés suite à l'accompagnement proposé : 660
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	SPLA : évolution oui / non Nombre de logements rénovés
Nature de l'innovation	Environnementale, économique (travaux générés), sociale (notamment actions autour de la précarité énergétique)

Calendrier	Convention EIE : A partir du 1er janvier 2017 pour une durée de 3 ans dans un premier temps?
Budget et Financement	Convention sur trois ans se basant donc sur le même budget annuel Au regard des actions proposées pour la première année : 2017 : 16 000 € 2018 : 16 000 € 2019 : 16 000 €
Moyens	SOLIHA dispose de 4 conseillers info-énergie.

humains	<p>Selon les ratios de l'ADEME concernant l'animation des Espaces Info-Energie, il faut prévoir un conseiller Info-Energie pour 125 000 Habitants.</p> <p>Avec une population d'environ 203 000 habitants, le nombre de con</p>
Lien avec d'autres démarches CACP	<p>L'EIE aura un rôle de guichet unique local permettant d'orienter vers les opérateurs de l'ANAH (propriétaires aux ressources modestes souhaitant faire des travaux d'amélioration de l'habitat), SOLIHA étant le principal du Val d'Oise.</p>
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	environ 1500 teq CO2
Gain d'émission énergétique	environ 6,5 millions de kWh
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	2 - Bâtiment
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 2.4 / REHABILITATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS, notamment SOCIAUX

Enjeux	Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique, Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)
Description	<p>Les bailleurs sociaux ont engagés un programme de rénovation / réhabilitation des logements sociaux. Plusieurs projets sont en cours sur la CACP</p> <p>1 - JUSTICE MAUVE : Réhabilitation de 176 logements familiaux et 162 logements foyers, 1 à 11 rue de la Justice Mauve à Cergy</p> <p>2 - RESIDENCE DE LA VIOSNE (Emmaüs habitat) : réhabilitation de 367 logements</p> <p>Avec accompagnement social.</p> <p>Enjeux de la réhabilitation thermique : gain de 60% des consommations de chauffage ; réduction des consommations d'énergies et d'eau</p> <p>Actions principales : isolation par l'extérieur, isolation des combles, reprise d'étanchéité, robinets thermostatiques et calorifugeage, ventilation, CPe chaufferie</p> <p>L'action sera poursuivi sur la durée du Plan Climat</p>
Organisme Pilote	CACP
Contact	Jeanne Fournier

Partenaires	<p>Partenaires : Ville de Cergy</p> <p>Logement Francilien pour la Justice Mauve : François-Jérôme Le Noël, Responsable technique régional, 01 56 96 33 82, fle-noel@lfrancilien.fr</p> <p>Emmaüs habitat pour la résidence de la Viosne</p>
--------------------	--

Objectif visé	<p>L'objectif fixé par le SRCAE est d'atteindre un rythme de rénovation de 3,4% par an pour les logements collectifs sociaux.</p> <p>Le PLH de la CACP réalisé en 2016 comptabilise 26 000 logement locatifs sociaux, dont la quasi-totalité sont des logements collectif</p>
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre de logements collectifs sociaux rénovés énergétiquement
Nature de l'innovation	Environnementale avec concertation des habitants dans la conception du projet

Calendrier	2016 -2019
Budget et Financement	21,5 M€, avec la participation de la CACP et de la Ville de Cergy pour le projet de la Justice Mauve
Moyens humains	8 collaborateurs Logement Francilien et ressources externes
Lien avec d'autres démarches CACP	Plan Local de l'Habitat
Lien avec documents supra-territoriaux	SRCAE : BAT Globale
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	environ 4 000 teq CO2
Gain d'émission énergétique	environ 16 millions de kWh
Bilan ou retour d'expérience	Travaux en cours pour Justice Mauve, projet lancé pour Viosne

Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	2 - Bâtiment
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 2.5 / RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE. ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE D'INTERVENTION	
Enjeux	Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)
Description	<p>La CACP a lancé en 2015 une expérimentation de la mise en place d'une mission d'accompagnement à la rénovation énergétique. L'objectif est d'élaborer une méthodologie d'intervention exemplaire et reproductible par la mise en œuvre, sur l'agglomération de Cergy-Pontoise, d'une démarche expérimentale d'accompagnement global de la rénovation énergétique de l'habitat pavillonnaire, mettant en place toutes les conditions nécessaires à la prise de décision des propriétaires en faveur de la rénovation énergétique de leur logement. Cette expérimentation en cours se fait par application au projet de rénovation énergétique des maisons individuelles du quartier du Valmoutier (105 pavillons repartis sur 7 types de pavillons).</p> <p>La réalisation de cette mission d'accompagnement en déroule en 6 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : accompagnement à la réalisation des audits énergétiques (7 pour les 7 types de pavillons du quartier) : <ul style="list-style-type: none"> o Rédaction du cahier des charges des audits et aide à l'association pour le choix du BET o Suivi de la réalisation des audits et analyse des rapports o Rédaction d'un guide pédagogique d'aide à la décision - Phase 2 : préfiguration de la phase d'étude de

	<p>maitrise d'œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Définition d'une grille de choix des travaux à réaliser o appel à candidature des propriétaires souhaitant étudier la réalisation de travaux sur leurs pavillons - Phase 3 : accompagnement de la phase d'étude de maitrise d'œuvre et définition du plan de financement : o Rédaction du cahier des charges de consultation d'un maitre d'œuvre et aide à l'association pour la sélection o Ingénierie financière afin de définir un plan de financement adaptable à chaque propriétaire - Phase 4 : préfiguration de la phase travaux et aide au montage des dossiers de subvention : o Appel à candidature définitif des propriétaires souhaitant réaliser des travaux suite à la réalisation des études de maitrise d'œuvre o Assistance au montage financier de l'opération - Phase 5 : accompagnement durant la réalisation des travaux : o Suivi des travaux et réponses aux propriétaires - Phase 6 : Retour d'expérience et évaluation de la reproductibilité : o évaluation de la mission en identifiant les freins et les leviers permettant la reproductibilité de l'opération. o Proposition de 3 scénarios pour la reproductibilité de l'opération à l'échelle de la CACP <p>La fin de cette expérimentation est prévue en 2018 avec la fin de la réalisation des travaux de rénovation énergétiques sur les pavillons.</p> <p>Cette expérimentation a aussi pour objectif d'élaborer une méthodologie de mobilisation des propriétaires concernés autour de ce projet afin qu'ils puissent de réunir pour réaliser les travaux et ainsi mutualiser leurs projets (audits communs, achats groupés...qui ne sont</p>
--	---

	<p>pas dans leurs habitudes) et faire des économies d'échelle sur la réalisation des travaux. La rédaction d'un guide pédagogique d'aide à la réalisation groupée ou non de travaux de rénovation énergétique en habitat pavillonnaire est prévu dans cette mission ainsi que la définition de scénarios d'interventions territoriales pour la CACP. La CACP souhaite suite à cette expérimentation pouvoir mettre en œuvre le modèle d'intervention défini sur le territoire notamment en diffusant le guide pédagogique de rénovation énergétique et en permettant l'animation d'un dispositif de mobilisation des propriétaires de maisons individuelles notamment sur le changement de leurs pratiques sociales en les mobilisant sur un projet commun de rénovation énergétique de leurs maisons (malgré qu'elles soient individuelles) comme dans le cadre de l'expérimentation en cours.</p> <p>Pour cela, la CACP souhaitera s'appuyer sur la structure EIE du territoire en l'élaborant une mission spécifique d'animation et de mobilisation des propriétaires sur le territoire. Elle aura, au-delà de ces missions conventionnelles de conseil énergie, le rôle de mobilisateur en s'appuyant à la fois sur le guide pédagogique et la méthodologie d'intervention actuellement en cours d'élaboration.</p>
Organisme Pilote	CACP / association REV
Contact	CACP - DEU

Partenaires	association REV, DRIEE, ADEME
--------------------	-------------------------------

Objectif visé	rénovation d'au moins 15 pavillons à Jouy Rénovation au total de plus de 50 pavillons selon la méthode d'ici 2022
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	nb de pavillons rénovés et gain énergétique des maisons rénovées
Nature de l'innovation	environnementale, économique et sociale

Calendrier	Travaux 2018 sur les premiers pavillons ; reproductibilité à partir de 2019
Budget et Financement	AMO : 90 120 euros avec un financement de près de 80 % par l'ADEME + DRIEE
Moyens humains	Moyens internes : un chef de projet DEU CACP
Lien avec d'autres démarches CACP	Action 8,1 du PLH
Lien avec documents supra-territoriaux	SRCAE (objectif de rénovation de l'enveloppe thermique des bâtiments résidentiels (BAT 2) et particulièrement à l'orientation BAT 2.1 (améliorer et accentuer le conseil afin de promouvoir des travaux ambitieux de réhabilitation de l'enveloppe des bâtiment
Références réglementaires	Label BBC rénovation : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-label-HPE-renovation.html Article R. 131-28-1 du code de la construction et de l'habitation, introduit par le décret n° 2009-1154 du 29 septembre 2009 créant un label « haute performance é
Gain d'émission GES	Environ 2,3 teq CO2 par pavillon. 115 Teq CO2 pour les 50 pavillons

Gain d'émission énergétique	Consommation énergie finale pour 1 pavillon : 21 500 kWh/ an et scénario 25 % de gain après travaux ; gain total environ 358 000 kWh.
Bilan ou retour d'expérience	Action opérationnelle fin 2015
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	2 - Bâtiment
Type d'intervention	Opérationnel

**ACTION 2.6 / RENOVATION (CHAUFFAGE, ECLAIRAGE..),
gestion technique (GTB) des PRINCIPAUX SITES DE
L'UNIVERSITE par un dispositif de financement innovant de la
CDC (intracting)**

Enjeux	Réduction des consommations / rénovation
Description	<p>L'action concerne la rénovation des GTB (systèmes de régulation du chauffage et de l'éclairage) sur les principaux sites de l'université.</p> <p>Les principaux enjeux sont d'améliorer la performance thermique des bâtiments et de réduire les coûts de fonctionnement.</p> <p>L'audit mené en amont, conclue que les systèmes sont vétustes et inexploitable.</p> <p>Ils entraînent des surconsommations sur 60% des surfaces de l'Université d'un parc de 190 000 m², sur 5 des 10 sites de l'Université.</p> <p>Les consommations actuelles sont de 19 millions de kWh par an (pour 1,6 millions d'euros) sur le périmètre pris en compte dans le projet. L'objectif est un gain de 18% sur les factures.</p> <p>Le financement aura lieu grâce au dispositif Intracting financé par la Caisse des dépôts. Le fond est abondé par les économies d'énergie et permet de nouveaux investissements, entraînant un cercle vertueux.</p>
Organisme Pilote	UCP
Contact	Radj KANAGARAJAH

Partenaires	Caisse des dépôts et consignation
Objectif visé	18% de gain sur les consommations d'éclairage et de chauffage
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	consommations éclairage et chauffage des sites de Université
Nature de l'innovation	

Calendrier	Phase 1 - 2017 – Travaux sites Les Chênes, Neuville, Les Cerclades. Phase 2 – 2018 – Travaux sites Neuville, Sarcelles
Budget et Financement	Budget : 1.9M€ Cofinancement : Université / Caisse des dépôts
Moyens humains	Direction du patrimoine immobilier (interne)
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	1 052 Teq CO ₂
Gain	18% de 19 millions de kWh = 3,49 millions de kWh

d'émission énergétique	
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	2 - Bâtiment
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 2.7 / ACTIONS DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES

Enjeux	Donner aux nouvelles copropriétés les moyens de la pérennité
Description	<p>Suivi des nouvelles copropriétés :</p> <p>Relecture des règlements de copropriétés et statuts d'ASL, dans chaque projet de construction pour permettre d'avoir une vision critique sur la composition des entités et la répartition des charges</p> <p>Sensibiliser les copropriétaires au fonctionnement des copropriétés et ASL</p> <p>Organisation de réunions de pré-livraison des appartements, et présence de la Ville et de l'ARC lors de la 1ère Assemblée Générale</p> <p>Action de sensibilisation à la rénovation énergétique (tenue de forum comme le 10 décembre 2016) en partenariat avec l'ARENE et Soliha/EIE).</p>
Organisme Pilote	Commune de Cergy
Contact	Véronique ARNAUD Veronique.arnaud@ville-cergy.fr

Partenaires	Habitants, professionnels de la copropriété (syndics, ARC, financeurs, etc.
Objectif visé	Des copropriétés composées clairement. Des copropriétaires informés et concernés
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Participation aux formations, Réunions de pré livraison
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	Développement de la filière GNV (et bioGNV) sur le territoire de Cergy Pontoise
Lien avec documents supra-territoriaux	PPA IdF
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	gain indirect
Gain d'émission énergétique	gain indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	2 - Bâtiment
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 2.8 / Mise en place d'un fonds d'aide à l'accompagnement d'un projet de rénovation énergétique des copropriétés

Enjeux	Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)
Description	<p>Dans le cadre de son engagement dans la Transition Énergétique et au regard de la place de l'habitat dans l'impact sur l'environnement (1er poste de consommation d'énergie), la Ville de Cergy souhaite accompagner les copropriétés dans la mise en œuvre d'un projet de rénovation énergétique qualitatif et durable.</p> <p>Réaliser un projet de rénovation énergétique de l'habitat présente de réels avantages pour les copropriétaires, mais on constate qu'au-delà du prix des travaux et de l'organisation du projet, le principal frein à la rénovation énergétique des copropriétés est l'ignorance dans laquelle se trouvent généralement les copropriétaires, des bénéfices qu'ils peuvent en tirer.</p> <p>Un projet de rénovation énergétique s'élabore dans le temps et se compose de plusieurs phases. Le processus de connaissance du patrimoine et d'aide à la décision qui mène à des travaux, est long et doit être mené par des professionnels aguerris à la pratique de tels projets.</p> <p>Dans un souci de qualité et de cohérence, la Ville de Cergy souhaite donc encourager et aider le financement de démarches globales qui prennent en compte les 3 grandes phases d'un projet, à savoir : l'audit architectural, thermique, social et financier, l'assistance à maîtrise d'ouvrage (en 2 étapes : aide à</p>

	<p>la décision et suivi des travaux) et la maîtrise d'œuvre. Opportunité de la décision</p> <p>Sur les 200 copropriétés d'habitat qui existent à Cergy, près de la moitié est soumise à l'obligation de réaliser un audit énergétique, et au regard des indications données par les syndicats, on estime à environ une trentaine de copropriétés qui doivent encore réaliser leur audit. Dans ce cadre et pour compléter les financements des autres collectivités publiques, la Ville de Cergy souhaite contribuer à aider au financement des audits globaux et à l'étape « d'aide à la décision » de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), pour contribuer ainsi à l'engagement des copropriétés dans des travaux de rénovation énergétique.</p> <p>Elle met donc en place un "Fonds d'aide à l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des copropriétés" pour lequel elle a réservé une enveloppe de 100 000 € en 2017. Elle a rédigé un règlement qui a pour objet de définir les conditions d'attribution de cette aide communale.</p>
Organisme Pilote	Ville de Cergy
Contact	M Géroutet Dalle

Partenaires	Région, CACP
Objectif visé	Augmenter le nombre de copropriétés engageant des travaux de rénovation : objectif 30 copropriétés accompagnées d'ici 2022 avec lancement de travaux
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nb de dossiers retirés ; nb de dossiers déposés ; nb de diagnostics faits ; nb d'AMO choisies ; nb de rénovation lancée ; nb de logements concernés

Nature de l'innovation	
Calendrier	2017-2018. La ville s'engage pour que cette aide soit pérennisée jusque fin 2018, à l'issue de laquelle elle réalisera un bilan qui lui permettra d'analyser sa pertinence et de réorienter éventuellement les conditions d'attributions.
Budget et Financement	Calcul de la subvention : a. pour les audits globaux Pour les copropriétés non aidées par la CACP : 50 % du montant de l'audit global TTC, plafonné à 150 € par lot principal d'habitation. Pour les copropriétés en chauffage urbain aidées par la CACP : la Ville ajustera son taux en fonction de celui de la CACP*, pour permettre d'atteindre le taux plafond de 50 %. => taux CACP + taux Ville = 50 % maximum plafonné à 150 € par lot principal d'habitation. *L'aide de la CACP varie de 7% à 30% en fonction de la puissance souscrite du chauffage urbain. b. pour l'AMO d'aide à la décision Le montant de la subvention communale est de 30 % du montant TTC des prestations retenues par l'Assemblée générale, plafonné à 10 000 € par copropriété et dans les conditions du tableau ci-dessous.
Moyens humains	
Lien avec d'autres	

démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	SRCAE
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	environ 500 teq CO2
Gain d'émission énergétique	environ 2 millions de kWh
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	2 - Bâtiment
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 2.9 / Rénovation ECOLOGIQUE DES BATIMENTS d'Enedis

Enjeux	2 Réduction des consommations d'électricité 6 Aménagement ou investissement durable
Description	<p>Description Enedis est présente sur 3 sites de l'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un site tertiaire à Pontoise (rue Lavoisier) - Un site tertiaire à Cergy (rue des Chauffours) - Un site d'exploitation à Saint-Ouen l'Aumône (rue des Oziers). <p>Deux sites ont connu/connissent des transformations récentes majeures. 200 agents d'Enedis ont emménagé à Cap Cergy en novembre 2016 après une rénovation du bâtiment. Une démarche écologique a été mise en place : gestion intelligente du chauffage et des éclairages, recyclage dans tous les bureaux, traitement des déchets DASRI.</p> <p>A Saint-Ouen l'Aumône, des restructurations de service donnent lieu à d'importants travaux sur le site. Ces travaux permettent d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments par des travaux d'isolation. Par ailleurs, ce site est un site de stockage de matériel industriel. C'est de là que part pour recyclage et/ou élimination le matériel électrique d'Enedis : transformateurs, batteries...</p>
Organisme Pilote	Enedis
Contact	Claire Hourlier Claire.hourlier@enedis.fr

Partenaires	
Objectif visé	Diminution de la consommation d'énergie des bâtiments
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Consommation électrique des bâtiments Quantité de déchets recyclés (industriel et tertiaire)
Nature de l'innovation	Environnementale Economique

Calendrier	A partir de nov. 2017 Bilan annuel
Budget et Financement	Financement interne Enedis
Moyens humains	Moyens internes Enedis
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	Norme ISO 14001
Gain d'émission GES	gain non évalué
Gain d'émission énergétique	gain non quantifié

Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	2 - Bâtiment
Type d'intervention	Opérationnel

AXE 3 PLANIFICATION ENERGETIQUE

Éléments de contexte

La loi de transition énergétique a renforcé le rôle des communes et intercommunalités dans le domaine de l'énergie (accompagnement à la maîtrise de l'énergie, distribution de chaleur et de froid...).

En matière de distribution des énergies en réseau : des communes adhérentes sur plusieurs syndicats départementaux ; connaissances sectorisées sans vision globale du territoire.

Afin de répondre aux objectifs du Plan climat/Agenda 21, la réalisation d'un schéma directeur de l'Énergie permettra de mieux territorialiser les actions du Plan climat / Agenda 21 et notamment d'améliorer la cohérence en matière de production, de distribution et de réductions des consommations d'énergie sur le territoire.

Le SDE est un outil de planification énergétique territoriale proposant une vision prospective de l'organisation énergétique et intégrant les spécificités économiques, sociales et de développement du territoire. Il élaborera des scénarii de développement énergétique.

Il intègre également les études prospectives de développement des énergies renouvelables et de récupération en cours ou prévues par la CACP, à savoir :

- L'étude en cours d'élaboration d'un schéma de développement de la méthanisation en cours avec le PNR du Vexin Français
- Une étude sur la récupération de chaleur sur le réseau d'eaux usées.

- L'accompagnement d'une étude de faisabilité micro-hydroélectricité sur le Moulin de la Coulevre à Pontoise (Siège du CAUE 95)

- En interne, suite à la validation de l'ADEME, la démarche Citergie a été lancée en 2017.

Les enjeux énergie-climat liés à l'énergie et sa planification

La Lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur en termes énergétique et social.

Le fonds de solidarité chauffage urbain est mis en place depuis 2011 et le fonds relatif aux audits énergétiques à destination des copropriétés et bailleurs l'est depuis 2014.

L'action de lutte contre la précarité sera renforcée par réalisation d'un diagnostic territorial complet. Il s'agira de mieux appréhender cette problématique et d'élaborer une stratégie de lutte contre la précarité énergétique.

En amont de la réalisation de ce schéma, à l'instar des métropoles et communautés urbaines, la communauté d'agglomération réalisera également une étude d'opportunité de la prise de compétence « Autorité organisatrice de l'énergie ». Cette éventuelle prise de compétence « autorité organisatrice de l'énergie » renforcera le rôle de la CACP dans le domaine de l'énergie sur son territoire et ses modes d'organisation territoriaux.

Les objectifs cibles recherchés pour toutes les fiches actions de cet axe

Objectifs qualité de l'air et réduction des GES : Toute action visant à réduire l'utilisation d'énergie fossile sur le territoire va contribuer à l'atteinte des objectifs visant à améliorer la qualité de l'air et la diminution des gaz à effet de serre

Objectifs de développement des énergies renouvelables : Selon le SRCAE, le développement des énergies renouvelables permettrait de couvrir 11% des consommations en 2020 et 45% en 2050 selon le scénario facteur 4. Cela concernerait plus précisément la production sur réseau de chaleur, la production de chaleur intégrée au bâtiment, la production d'électricité et de biogaz, la chaleur industrielle et les agro carburants.

Objectifs sur la maîtrise de la consommation d'énergie: Les consommations d'électricité augmentent fortement depuis de nombreuses années. Les objectifs du SCRAE sur le domaine des consommations électriques sont ambitieux et visent une réduction des consommations électriques de 5% d'ici 2020 et 10% d'ici 2050 par rapport à 2005.

Les opportunités à saisir

-l'étude sur le potentiel de méthanisation, menée avec la Région Ile-de-France et le PNR du Vexin

-l'amélioration énergétique et environnemental du réseau de chaleur urbain

-la réalisation du schéma directeur de l'énergie

-la lutte contre la précarité énergétique

-l'opportunité de se positionner en tant qu'Autorité organisatrice de l'Energie sur le territoire

Les menaces à contourner

- l'augmentation de la précarité énergétique des habitants
- l'augmentation de la consommation d'énergie fossile du territoire et la dégradation de la qualité de l'air
- la dépendance énergétique du territoire

ACTION 3.1 / ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL DE L'ENERGIE, qui comprend plusieurs études

<p>Enjeux</p>	<p>Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Réduction des consommations (énergie, eau, déchets) Santé, protection de l'atmosphère et Qualité de l'air Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources Aménagement ou investissement durable Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...) Cohésion sociale et solidarité Adaptation au changement climatique Sensibilisation des acteurs aux enjeux</p>
<p>Description</p>	<p>La loi de transition énergétique a renforcé le rôle des communes et intercommunalités dans le domaine de l'énergie (accompagnement à la maîtrise de l'énergie, distribution de chaleur et de froid...). Afin de répondre aux objectifs du PCAET, la réalisation d'un schéma directeur de l'Energie permettra de mieux territorialiser les actions du PCAET et notamment d'améliorer la cohérence en matière de production, de distribution et de réductions des consommations d'énergie sur le territoire. Le SDE est un outil de planification énergétique territoriale en proposant une vision prospective de l'organisation énergétique en intégrant les spécificités économiques, sociales et de développement du territoire. Il élaborera des scénarii de développement énergétique. Ce Schéma inclura la réalisation d'une étude prospective de développement du réseau de chaleur</p>

	<p>de la communauté d'agglomération. En amont de la réalisation de ce schéma, la communauté d'agglomération réalisera également une étude d'opportunité de la prise de compétence « Autorité organisatrice de l'énergie ». Il intégrera également les études prospectives de développement des énergies renouvelables et de récupération en cours ou prévues par la CACP, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude sur la production d'En sur le territoire et son potentiel de développement - Une étude sur la récupération de chaleur sur le réseau d'eaux usées - L'accompagnement d'une étude de faisabilité micro-hydroélectricité sur le Moulin de la Coulevre à Pontoise (Siège du CAUE 95) - L'étude en cours d'élaboration d'un schéma de développement de la méthanisation en cours avec le PNR du Vexin Français : la CACP et le PNRVF (voir fiche 3.9).
<p>Organisme Pilote</p>	<p>CACP</p>
<p>Contact</p>	<p>CACP : Yoann GIRBEAU, chargé de mission Climat Energie, yoann.girbeau@cergy-pontoise.fr,</p>

<p>Partenaires</p>	<p>PNR du Vexin Français : Patrick Gautier, pgautier@pnr-vexin-francais.fr Producteurs et fournisseurs d'énergie : EDF, ENGIE... Distributeurs d'énergie : ENEDIS, GRDF Communes Délégués : CYEL, CGECP Usagers / Consommateurs / Entreprises / ADEME</p>
---------------------------	--

Objectif visé	Planifier la distribution et la production énergétique sur le territoire en cohérence avec les enjeux énergétiques et de développement de la CACP Augmentation de la part d'énergies renouvelables sur le territoire Diminution des consommations énergétiques
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	nb d'unité de méthanisation créée d'ici 2022 chiffrage du volume ainsi traité chiffrage de la production
Nature de l'innovation	

Calendrier	<p>2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de l'étude d'élaboration d'un schéma directeur de développement de la méthanisation 2018/19 : - Etude d'opportunité de la prise de compétence « Autorité Organisatrice de l'énergie » - Réalisation d'une étude prospective du réseau de chaleur 2020 – 2030 - Réalisation d'une étude sur la récupération de chaleur sur les eaux usées - Accompagnement technique du CAUE dans la réalisation d'une étude micro-hydroélectricité sur le Moulin de la Coulevre - Délibération sur l'élaboration d'un schéma directeur de l'énergie - Tour de table des partenaires <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement technique du CAUE dans la réalisation d'une étude micro-hydroélectricité sur le Moulin de la Coulevre - Lancement de la démarche de diagnostics territoriaux
-------------------	---

Budget et Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Construction du modèle énergétique du territoire 2019 : - Elaboration des scénarii énergétiques - Définition de la stratégie énergétique et pilotage 2020 et suivantes : - Mise en œuvre <p>150 000 € dont 20 k€ étude opportunité AOE, 50 k€ étude prospective réseau de chaleur 2020 – 2030, 20 k€ étude récupération de chaleur sur les eaux usées et 60 keuros pour l'élaboration du SDE</p>
Moyens humains	Moyens internes et prestataire
Lien avec d'autres démarches CACP	Schéma de développement du réseau de chaleur
Lien avec documents supra-territoriaux	<p>SRCAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ENR Globale : assurer un rythme de développement des ENR compatible avec l'atteinte des objectifs du SRCAE (+ 40 % logements raccordés chauffage urbain en 2020 / 2010). Besoins énergétiques assurés par ENR : pour la chaleur à 27 % en 2020 et 81
Références réglementaires	Loi de transition énergétique Lois NOME, NOTRe et MAPTAM
Gain d'émission GES	gain indirect
Gain d'émission énergétique	gain indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification

Axe opérationnel	3 - Planification énergétique
Type d'intervention	Planification

ACTION 3.2 / STRUCTURER LA GESTION ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES EQUIPEMENTS DE LA CACP

<p>Enjeux</p>	<p>Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)</p>
<p>Description</p>	<p>Le recrutement d'un chargé de mission Climat Energie en 2015 a permis de commencer à travailler sur une meilleure prise en compte de l'énergie au sein de la CACP.</p> <p>Jusqu'il y a peu, l'énergie était traitée de manière sectorielle au sein de la CACP par les différentes directions gestionnaires d'équipements (patrimoine, assainissement, éclairage public, espaces verts...).</p> <p>En 2015, l'adhésion au groupement d'achat d'électricité du SIPPAREC (dans le cadre de l'ouverture du marché de l'énergie) a déjà permis à la CACP de faire un premier travail d'inventaire de son patrimoine de compteurs d'électricité et aux différentes directions concernées (Achats, Finances, Patrimoine et bâtiments, DGUT, Ecologie urbaine) de travailler en transversalité afin de faciliter la mise en œuvre des nouveaux contrats.</p> <p>En 2014, la CACP avait également adhéré au groupement de commande Gaz Naturel du SIGEIF pour l'alimentation en gaz naturel de ces bâtiments.</p> <p>Afin de définir une stratégie de maîtrise des consommations énergétiques de la CACP la plus efficace et ambitieuse possible, ce travail doit être poursuivi afin que chaque gestionnaire de site puisse bien suivre son patrimoine et définir des objectifs de maîtrise de ses consommations et de limiter un maximum les coûts afférents.</p>

La mise en place d'un groupe de travail « Energie » début 2017 permettra d'impliquer concrètement les directions concernées notamment au travers d'actions transversales qui permettront à la CACP de maîtriser l'impact budgétaire lié à l'énergie.

La mise en place d'un suivi énergétique renforcé a pour objectif de nous permettre de connaître plus finement les consommations et dépenses énergétiques de notre patrimoine et de nos équipements (éclairage public, assainissement, équipements de voiries...).

Ce suivi, associé à un état des lieux du patrimoine et des équipements, permettra de dégager les points forts et les points faibles en termes de performances des bâtiments, installations ou des équipements mais aussi en terme de gestion.

Il permettra d'optimiser les contrats, de détecter les dérives et de mettre en place un programme d'actions ciblées d'améliorations énergétiques tout en limitant l'impact financier lié à l'énergie permettant d'obtenir une politique énergétique vertueuse.

Les communes pourront s'associer à ce groupe de travail afin de poursuivre l'objectif d'une gestion énergétique efficiente sur le patrimoine public de la CACP et des communes.

Les 6 communes (sur 13) ayant moins de 10 000 habitants (Boisemont, Courdimanche, Maurecourt, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Puisieux-Pontoise) pourront se voir proposer la mise en œuvre d'un Conseil en Energie Partagé (CEP), dispositif d'accompagnement des petites communes dans leurs gestions énergétiques.

Par ailleurs la direction du patrimoine intègre une démarche environnementale dans le cadre de ces opérations de construction.

	<p>Cette dernière mérite d'être formalisée et appliquée également aux rénovations qui sont un outil essentiel pour la réduction de l'impact environnemental du patrimoine communautaire.</p> <p>Il s'agit de rédiger un document de synthèse présentant les priorités de la CACP en termes de développement durable et de rénovation énergétique qui serait questionnées à chaque étape du projet. Il comprendrait des objectifs théoriques (chiffrés ou non) et permettrait des adaptations en fonction du programme et du contexte de chaque opération. Ce document serait transmis aux différents intervenants (Moe, AMO...) et constituerait un cadre de référence tout au long de l'opération, de la phase de programmation à la remise du bâtiment aux utilisateurs et à la phase de suivi des performances environnementales et énergétique du bâtiment.</p> <p>ÉTAPES OPERATIONNELLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du groupe de travail « Energie » - Mise en place d'un suivi renforcé des consommations et dépenses énergétiques : <p>Elaboration d'un outil de suivi opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet aux communes et présentation du CEP aux 6 communes de moins de 10 000 habitants avec l'aide de la structure porteuse du CEP - Elaboration du guide de questionnement environnemental et énergétique des opérations de construction et de rénovation du patrimoine public sur la CACP à l'aide d'un AMO - Mise en œuvre concrète des opérations
Organisme Pilote	CACP Direction de l'Ecologie urbaine et Direction du Patrimoine et des Bâtiments

Contact	

Partenaires	Communes, DDT,...
Objectif visé	réduction de 20% des consommations d'énergie des bâtiments de la CACP par rapport à 2008 (41 GWh estimés en 2008 selon le bilan carbone, objectif 32,8 GWh en 2017)
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Consommation d'énergie totale des bâtiments de la CACP
Nature de l'innovation	

Calendrier	2018
Budget et Financement	10 000 €
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Objectif commun aux actions 2.1, 3.2, 4.2 et 4.6 : diminution de 20% des émissions de GES liées aux bâtiments de la CACP : 1 340 teq CO2

Gain d'émission énergétique	Objectif commun aux actions 2.1, 3.2, 4.2 et 4.6 : diminution de 20% des consommations d'énergies liées aux bâtiments de la CACP : 8,2 millions de kWh
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	3 - Planification énergétique
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 3.3 / LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

<p>Enjeux</p>	<p>Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Réduction des consommations Santé, protection de l'atmosphère et qualité de l'air Cohésion sociale et solidarité Sensibilisation des acteurs aux enjeux</p>
<p>Description</p>	<p>La Lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur en termes énergétique et social. Selon la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, « Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »</p> <p>Fin 2015, selon l'INSEE, près de 3,8 millions de ménages, soit 8 millions de personnes et 14,4 % des foyers, sont considérés en situation de précarité énergétique, au sens où ils consacrent plus de 10% de leurs revenus à leurs dépenses d'énergie. Cette estimation quantitative doit néanmoins être considérée avec prudence : selon la Fondation Abbé Pierre, plus de 600 000 ménages dont le taux d'effort est inférieur à 10% se priveraient d'énergie. En effet, la précarité énergétique résulte à la fois d'une contrainte sur les ressources du ménage et des caractéristiques du logement. Les situations sont très diverses, et n'entrent pas nécessairement dans le cadre des dispositifs usuels du logement social. Sur Cergy-Pontoise, une action de prévention de la précarité énergétique a été engagée dans le cadre</p>

du précédent Plan Climat Energie Territorial. Le fonds de solidarité chauffage urbain est mis en place depuis 2011 et le fonds relatif aux audits énergétiques à destination des copropriétés et bailleurs l'est depuis 2014.

Ces deux dispositifs n'ayant quasiment pas été mobilisés à fin 2016 (une seule demande d'audit énergétique), l'action de lutte contre la précarité visera à réaliser un diagnostic territorial complet avec l'appui d'un prestataire. Il s'agira de mieux appréhender cette problématique et d'élaborer une stratégie de lutte contre la précarité énergétique.

- Vérifier si cette problématique est significative et la qualifier (la situer géographiquement, identifier les causes, situation sociale des ménages et/ou à l'obsolescence du bâti. ..). Réaliser l'étude diagnostic avec l'appui d'un prestataire (début 2018)
- Associer les acteurs de l'énergie qui disposent de données, brutes ou consolidées, selon les différentes échelles de territoire de l'IRIS voire plus fin si possible...) qui pourraient alimenter ces travaux d'études
- Mettre en place un programme d'actions qui pourra s'appuyer sur un SLIME (Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie). Ces actions devront se concentrer sur le repérage et le conseil personnalisé aux ménages modestes, via des visites à domicile.

Le dispositif SLIME, dispositif opérationnel de mise en réseau des acteurs, est coordonné au niveau national par le CLER, réseau pour la transition énergétique.

	<p>Plusieurs autres axes seront étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - REHABILITATION DE BATIMENTS AVEC FIXATION D'OBJECTIFS SUR LA REDUCTION DE LA FACTURATION ENERGETIQUE : deux opérations sont en cours sur OSNY et PONTOISE, pour environ 200 logements chacun. Le financement est assuré par des fonds FEDER. L'idée serait de dupliquer ces opérations - financement par le CLUB FACE d'outils de réduction des consommations et de diagnostics locaux <p>Lors du conseil communautaire du 30 mai 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2016-2021, un avenant n°1 à la convention de Délégation des Aides à la Pierre et pré-programmation relative au parc public pour l'année 2017 a été signé.</p> <p>Sur le parc privé, l'avenant révisé à la hausse les objectifs d'amélioration des logements et les enveloppes financières</p> <p>La rénovation énergétique du parc de logements privés constitue une priorité à l'échelle nationale comme à l'échelle locale. L'Etat et l'ANAH ont ainsi souhaité augmenter fortement les objectifs et les moyens alloués à cette politique sur l'année 2017. Un nouveau dispositif d'aide à la rénovation thermique des copropriétés fragiles a par ailleurs été mis en place, donnant lieu à des objectifs spécifiques.</p> <p>Aide aux propriétaires occupants - Objectif 2017 : 90 logements (Réalisé 2016 : 52 logements).</p> <p>Aide aux copropriétés fragiles - Objectif 2017 : 90 logements (Dispositif inexistant en 2016)</p> <p>L'avenant comprend aussi la mise en place d'un dispositif local de veille et d'observation des copropriétés (VOC) à l'échelle intercommunale, conformément au PLH 2016-2021 et à la convention de délégation. Cet outil permettra d'ajuster au mieux</p>
--	---

	<p>les politiques d'intervention et de détecter au plus tôt la fragilité de certains ensembles.</p> <p>La première année de mise en œuvre du « Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés » (POPAC) permettra d'accompagner la sortie d'OPAH des copropriétés de Marcouville à Pontoise</p>
Organisme Pilote	<p>pilotage service solidarités urbaines / habitat. En partenariat avec la Mission DD, la DEU (Energie) le Développement Economique (implication du club Face et des entreprises)</p>
Contact	<p>J Fournier</p>

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les communes (notamment les CCAS) - Les acteurs de l'énergie (et délégataires de la CACP réseaux/ eau..) - Les entreprises (club Face dont le Président , Veolia et plusieurs membres sont directement intéressés par la précarité énergétique : Dalkia, GrD
Objectif visé	<ul style="list-style-type: none"> - Année 1 : Faire vivre le groupe de travail interne mis en place en septembre 2016 - Année 2 : Diagnostic et stratégie et identification des populations concernées - Année 3 : Mise en œuvre des premières actions opérationnelles, concertation avec les co
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du diagnostic • mise en place des actions opérationnelles (de type SLIME)
Nature de l'innovation	<p>Innovation sociale</p>

Calendrier	2018
Budget et Financement	1,01M€ au titre de l'ANAH (400 000 € en 2016) et 220 400€ au titre du FART (160 000 € en 2016), auxquels s'ajouteront des crédits mobilisables sur la réserve nationale d'aide aux copropriétés fragiles. 30 000 euros en 2018 pour le diagnostic Le suivi et l'animation du programme d'actions de type SLIME fera l'objet de demandes de subventions spécifiques (ANAH, emplois aidés..) et pourra bénéficier de la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) à hauteur de 30 % des économies d'énergie réalisées.
Moyens humains	Appel à prestataire pour le diagnostic
Lien avec d'autres démarches CACP	PLH, Contrat de ville, convention ANRU
Lien avec documents supra-territoriaux	SRCAE, ELEC 1, ACC1
Références réglementaires	Loi TEPCV : Article 3 : Objectif de rénover 500 000 logements par an et de faire diminuer le nombre de ménages touchés par la précarité énergétique. L'article 3 fixe notamment comme objectifs de viser une baisse de 15 % de la précarité éner
Gain d'émission GES	En commun avec action 2.3
Gain d'émission énergétique	En commun avec action 2.3
Bilan ou retour	

d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	3 - Planification énergétique
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 3.4 / AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU CHAUFFAGE URBAIN

Enjeux	Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Santé, protection de l'atmosphère et Qualité de l'air
Description	<p>La réglementation applicable aux installations de combustion du service public de chauffage urbain évolue en imposant des réductions d'émissions de polluants atmosphériques (SO₂, NO_x, CO et poussières).</p> <p>Créé au début de la ville nouvelle, le réseau de chaleur de Cergy-Pontoise est, après celui de Paris, le plus important en Ile-de-France en nombre de MégaW/H fournis. Il s'est déployé au rythme de l'urbanisation de la Ville Nouvelle et connaît aujourd'hui d'importants besoins de rénovation. Le réseau de chauffage urbain est géré par La Compagnie de Chauffage Urbain de Cergy Pontoise (CYEL) en délégation de service public. Une étude de faisabilité est en cours. La réalisation est envisagée à partir de l'été 2017 et sur la durée restante de la DSP. Il s'agit de rénover le réseau de chaleur de Cergy-Pontoise dans l'objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de diminuer le risque de fuite - de limiter l'impact des fuites - de limiter les déperditions d'énergie (amélioration du rendement en fonctionnement normal) <p>Le volume de travaux dépendra des financements obtenus. L'ordre de grandeur est d'environ 10 M€. Dans le cadre du service public industriel et commercial, le financement de la rénovation interviendra par subventions et tarif du chauffage urbain.</p>

	Le réseau de chaleur permet aujourd'hui de mobiliser massivement des énergies renouvelables (chaufferie biomasse) et de récupération (chaleur produite par l'incinération des déchets) ; depuis 2016, la production de chaleur issue du charbon a été réduite à trois mois par an et sera définitivement abandonnée en 2023. Enfin, la performance des systèmes de traitement centralisé des émissions de fumées et de chaudières constitue un impact positif sur la qualité de l'air du territoire.
Organisme Pilote	CACP, Cyel
Contact	Simon Lhéritier, simon.lheritier@cergyponoise.fr, poste 9355

Partenaires	
Objectif visé	<p>Diminution des émissions de SO₂, NO_x, CO et poussières.</p> <p>Diminution des émissions de GES (-16000 teqCO₂ soit -25%)</p> <p>Augmentation de la part EnR&R (atteinte de 65%, soit +8%)</p>
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	<p>Diminution des émissions de SO₂, NO_x, CO et poussières.</p> <p>Diminution des émissions de GES (-16000 teqCO₂ soit -25%)</p> <p>Augmentation de la part EnR&R (atteinte de 65%, soit +8%)</p>
Nature de l'innovation	

Calendrier	1er janvier 2016 : limitation à 3 mois par an du recours à la chaufferie charbon, mise à l'arrêt des chaudières fioul. 31 décembre 2023 : mise à l'arrêt chaudière charbon.
Budget et Financement	Origine du financement Montant (€HT) Programme TEPCV (9, 57%) : 1 044 979 € Autofinancement (90,43%) : 8 955 021 € Total : 10 000 000 €
Moyens humains	Moyens internes
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	Arrêté du 26 août 2013 relatif aux installations de combustion d'une puissance supérieure ou égale à 20 MW soumises à autorisation au titre de la rubrique 2910 et de la rubrique 2931
Gain d'émission GES	16000 Teq CO2
Gain d'émission énergétique	13,6 millions de kWh de production supplémentaire à base d'énergie renouvelable
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe	3 - Planification énergétique

opérationnel	
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 3.5 / SOUS COMPTAGE ENERGIE à la station d'épuration

Enjeux	N°2 : Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)
Description	Installation de compteur d'énergie permettant de chiffrer précisément les gains réalisés après chaque action visant à diminuer la consommation.
Organisme Pilote	Veolia
Contact	Benoit GASSIAT / benoit.gassiat@veolia.com

Partenaires	
Objectif visé	Gains d'énergie par poste de consommation suite aux actions de réduction.
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Suivi de l'évolution de la consommation énergétique de la station d'épuration.
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017
Budget et Financement	30 000
Moyens humains	Effectifs d'étude et de pose d'équipement.
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec	

documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	ISO 5001
Gain d'émission GES	Gain indirect, l'action ayant justement pour but de pouvoir évaluer les résultats
Gain d'émission énergétique	Gain indirect, l'action ayant justement pour but de pouvoir évaluer les résultats
Bilan ou retour d'expérience	Après la première année de consommation suivie par ce dispositif
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	3 - Planification énergétique
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 3.6 / ENERGIE SOLAIRE A LA STATION D'EPURATION

Enjeux	N°3 : Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...)
Description	Etude de faisabilité de la mise en place de panneau solaire sur le toit de la tranche n°1 de l'installation. But : produire l'énergie électrique liée au poste de consommation de la ventilation de la station grâce aux panneaux solaires. (poste de consommation constant 24h/24)
Organisme Pilote	Veolia
Contact	Benoît GASSIAT / benoit.gassiat@veolia.com

Partenaires	soprasolar filiale de sopraema
Objectif visé	100 kW en crête
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	la production annuelle
Nature de l'innovation	

Calendrier	étude de faisabilité pour fin mars 2017 avec mise en place du projet fin 2017
Budget et Financement	budget d'environ 150 kEuros, à affiner en fonction des résultats d'un BE spécialisé. A voir avec la CACP
Moyens humains	Effectifs d'étude.
Lien avec d'autres	

démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	ISO 50 001
Gain d'émission GES	32 Teq CO2
Gain d'émission énergétique	production d'énergie renouvelable : 92 500 kWh
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	3 - Planification énergétique
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 3.7 / ENERTRAG : ORGANISATION DE VISITE DE PARC EOLIEN . ETUDIER LES OPPORTUNITES locales

Enjeux	participer à la sensibilisation et à l'éducation sur les Enr
Description	Grand public : organisation pendant la durée de validité du PCAET en collaboration avec la CACP de 2 ou 3 visites « découverte » de parcs éoliens Enseignement universitaire : étudier avec l'équipe pédagogique du Master ENR de l'UCP les opportunités de coopération (interventions, stages ...)
Organisme Pilote	Enertrag
Contact	Dorine Guesdon, Attachée de direction & Responsable Communication Tél : +33 1 30 30 30 27 Portable : +33 6 79 59 33 93 dorine.guesdon@enertrag.com

Partenaires	UCP Master Enr
Objectif visé	Organiser au moins 2 visites
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	nb de visites organisées
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017-2022
Budget et Financement	
Moyens	

humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	scare
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0, action de sensibilisation
Gain d'émission énergétique	0, action de sensibilisation
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	3 - Planification énergétique
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 3.8 / CREATION DE REVETEMENT DE VOIRIE PHOTOVOLTAIQUE

Enjeux	Consommation et production durable Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique
Description	Cette action consiste à exploiter la surface des chaussées pour pouvoir produire de l'électricité tout en conservant leur fonction de support de la circulation de véhicules.
Organisme Pilote	CACP
Contact	Jérémy BERANGER 01-34-41-91-11

Partenaires	Entreprises privés
Objectif visé	Installation d'une chaussée photovoltaïque, objectif 120m²
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	m² de chaussée photovoltaïque
Nature de l'innovation	Innovation économique et environnementale permettant la production d'énergie à proximité du lieu de consommation et de contribuer à la préservation des ressources naturel.

Calendrier	2017 - 2020
Budget et Financement	Budget principal d'investissement voirie – programme réfection de couche de roulement
Moyens humains	Prestation externalisée (marché public).
Lien avec	

d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	5 Teq CO2
Gain d'émission énergétique	14 000 kWh
Bilan ou retour d'expérience	Produit breveté et mis sur le marché en 2016. Peu d'expérience à ce jour.
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	3 - Planification énergétique
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 3.9 / ETUDE D'OPPORTUNITE ENR : schéma de développement de la méthanisation, géothermie

Enjeux	Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...)
Description	<p>Cette action comprend deux projets partenariaux : l'un avec le PNR du Vexin Français sur le potentiel de méthanisation de nos deux territoires ; l'autre avec l'Université de Cergy-Pontoise et l'Ademe sur la géothermie.</p> <p>1) Méthanisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'étude en cours d'élaboration d'un schéma de développement de la méthanisation en cours avec le PNR du Vexin Français : la CACP et le PNRVF, dans le cadre d'un groupement de commande dont le coordonnateur est la CACP, avec le soutien de la Région Ile-de-France et de l'ADEME, ont lancé conjointement en 2016 une étude sur le potentiel de développement de la méthanisation sur leurs territoires afin : <ul style="list-style-type: none"> o d'établir une analyse territoriale et d'évaluer les différents enjeux du développement de la méthanisation sur les territoires du PNR et de la CACP o de proposer des scénarios de développement possibles o d'aboutir à l'établissement d'une grille multicritères qui permettra de décider d'un schéma de développement de la méthanisation en définissant les projets d'installations et voies de valorisation à privilégier; o de mobiliser les différents acteurs concernés par les enjeux valorisation des biodéchets,

	<p>de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable pour faire de cette problématique un exemple d'économie circulaire dans un lien urbain/rural innovant.</p> <p>2) Géothermie : étude d'opportunité de répondre à l'appel à projet de l'ADEME IDF Trias. Cet appel à projet a été lancé afin de développer la géothermie dans certains secteurs réputés peu favorables, dont l'Ouest parisien, et d'étendre le savoir-faire propre à la géothermie profonde basse température du Bassin Parisien à d'autres réservoirs que le Dogger, dont la ressource est amenée à diminuer progressivement.</p> <p>L'objectif est d'accompagner la géothermie profonde en IDF, en s'appuyant sur les connaissances acquises sur le Bassin Parisien par le BRGM à travers des programmes de recherche (CLASTIQ, GUIDOCLAST, Thermo2Pro, ...). Ceux-ci ont effectivement proposés de recommandations pour des projets visant le Trias et apportent des résultats de simulation régionales ainsi que des modèles géologiques, à prendre en compte dans une pré-étude de la ressource géothermique. L'ADEME encourage donc tout souhait de réalisation de projet qui suivrait les préconisations de ces programmes et qui ressortirait des carottes, en accompagnant le projet par une couverture risque géologique à hauteur de 90% du coût du forage (avec un plafond à 6M€ par puits au lieu de 4,8M€ précédemment).</p>
--	--

Présentation des différentes capacités de recherche et développement au sein du laboratoire GEC
L'ensemble des thématiques, disciplines et outils propres au laboratoire GEC ont été passés en revue par l'équipe des chercheurs intéressés par le développement de la géothermie.

En ce qui concerne les propriétés réservoir, un certain nombre d'appareils permettant de réaliser des mesures pétrophysiques (porosité, perméabilité), géomécaniques (comportement mécanique des roches sous contrainte de pression avec une presse triaxiale et des émissions acoustiques), magnétiques (ferro-fluide, four amagnétique, kapamètre) et de propagation d'ondes (anisotropie de vitesse et de conductivité) sont disponibles. Ces instruments offrent la possibilité d'investiguer des propriétés sur des échelles micrométrique/millimétrique (échantillons de carotte / petit plots cylindriques) à pluri-métrique (échantillons issus d'affleurement naturels de roche). Par ailleurs, certains outils géophysiques d'imagerie du sous-sol peuvent être déployés dans le contexte de la géothermie et ainsi participer à la compréhension des objets géologiques qui constituent ou délimitent les réservoirs. Des solutions peu coûteuses comme la fibre optique peuvent être utilisés afin de s'adapter au mieux aux besoins du secteur de la géothermie sur des projets à optimiser. D'autres méthodes d'inversion « full-wave » de données de VSP/walkaway permettent l'imager et de caractériser les propriétés du réservoir. D'autre part, l'étude des interactions eau-roche à plusieurs échelles (roches analogues/données de puits) offrent également la possibilité de comprendre le réservoir à travers les approches classiques de

géologie structurale, de pétrographie et de minéralogie. Les échanges chimiques et les minéraux présents dans le milieu indiquent des conditions de cristallisation et permettent ainsi de visualiser les drains potentiels pour l'eau. Cela offre aussi l'intérêt de savoir localiser où stimuler chimiquement et suivant quel procédé selon la nature des minéraux en présence. Projet de géothermie profonde basse température de Cergy-Pontoise

Dans la situation actuelle, le projet débute et le laboratoire GEC fait le bilan du potentiel évalué à l'époque à travers les documents historiques mis à disposition par la CACP, via le BRGM.

Le potentiel géothermique du réservoir gréseux du Trias supérieur, dont l'épaisseur est évaluée entre 30 et 50m d'après les comparaisons avec les puits profonds situés autour de Cergy, est relativement faible, comme l'attestent les cartes du rapport CLASTIQ du BRGM.

D'autre part, les tests réalisés sur le Dogger à l'époque de l'exploitation géothermique de Cergy et sur le Trias (cible initiale) donnent des mesures de porosité, température (production et réinjection pour le Dogger), débit, hauteur productive, perméabilité, transmissivité et salinité, ce qui permet de calculer des puissances thermiques estimées de et de (pour des températures de réinjection respectivement de 25 et 35°C, ce qui est peut-être optimiste sachant que les autres paramètres sont plutôt en hypothèse basse).

Ces valeurs relativement faibles, ne tiennent pas compte des nombreuses améliorations possibles afin d'optimiser la productivité du réservoir du Trias (et éventuellement de niveaux plus profonds ou à

l'interface avec le socle). En effet, certains facteurs limitant pour l'époque sont à l'heure actuelle beaucoup mieux maîtrisés (salinité et corrosion par exemple) et ne constituent plus un frein à l'exploitation.

- Les estimations actuelles basées sur les données des années 80 sans optimisation de positionnement ou d'exploitation du réservoir sont 3 à 4 fois trop faibles mais la marge de progression est du même ordre. La préétude sera approfondie par le GEC à partir de la documentation historique, des documents d'exploitation (si la CACP les retrouve), d'analyser les recommandations du BRGM et les retours d'expérience européens sur les réservoirs clastiques (GUIDOCLAST).
- Plusieurs études et analyses permettront de mieux comprendre les structures géologiques, d'avoir une meilleure implantation des puits, de caractériser les réservoirs potentiels, de tenir compte d'une éventuelle anisotropie d'écoulement, d'évaluer les impacts de la chimie des fluides ...

Approvisionnement énergétique du réseau de chaleur de la CACP

Montage juridique : Délégation de Service Public ;
 Source d'énergie : UIOM, charbon/fuel, gaz, biomasse ;
 Année de création : 1971 ; Année de modernisation : 2009 (chaufferie bois) ; Bâtiments raccordés : 25 000 logements et 600 000 m² d'équipements tertiaires (32 000 équivalents-logement) ; Puissance totale : chaufferie bois de 25 MW, chaufferie fioul domestique de 80 MW, incinération des ordures ménagères 30 MW, charbon 52 MW, fioul (appoint) 134 MW. ;
 Quantité de chaleur livrée : 360 000 MWh annuel ;
 Longueur du réseau : 44 km, 320 sous-stations

Caractéristiques techniques : eau chaude surchauffée

à 180°C sous Haute Pression pour la plus grande partie du réseau, mais à 90°C et sous Basse Pression sur la partie la plus à l'Ouest (Saint-Christophe), correspondant à l'ancien approvisionnement par la géothermie.

Le schéma directeur sur le réseau de chaleur incluant une nouvelle DSP à l'horizon 2022 est en cours d'élaboration et nécessiterait, pour prendre en compte la géothermie, une garantie de financement dans la durée (pas seulement le Fonds Chaleur qui n'est pas toujours stable dans le temps), d'où l'intérêt de la garanti SAF sur le risque géologique, proposé par l'ADEME.

La puissance que délivrerait la géothermie étant relativement faible au regard de la puissance du réseau de chaleur, les garanties financières sont indispensables.

Organisme Pilote	CACP
Contact	Julien Sorreau , CACP

Partenaires	UCP et ADEME ; Pnr du vexin Français, Région ile de France PNR du Vexin Français : Patrick Gautier, pgautier@pnr-vexin-francais.fr
Objectif visé	répondre à l'appel à projet géothermie finaliser l'étude potentiel méthanisation
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Méthanisation : nb d'unité de méthanisation créée d'ici 2022 chiffage du volume ainsi traité chiffage de la production
Nature de l'innovation	

Calendrier	Méthanisation 2018 : Finalisation de l'étude d'élaboration d'un schéma directeur de développement de la méthanisation Géothermie : dépôt dossier fin 2018
Budget et Financement	Géothermie : Au vu de l'intérêt que porte la CACP à ce projet, des moyens devraient être débloqués pour lancer ces études.. D'autres aides pourraient également être envisagées dans le cadre d'études amont à travers un complément du conseil régional pouvant atteindre jusqu'à 50k€ (versés au porteur de projet). Cependant la question demeure sur les actions de R&D dans le cadre de partenariats ADEME-Conseil Régional. Les fonds FEDER ont peu de chances d'être mobilisés
Moyens humains	Un stagiaire UCP
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	gain indirect (étude)
Gain d'émission énergétique	gain indirect (étude)
Bilan ou retour	

d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	3 - Planification énergétique
Type d'intervention	Etude

ACTION 3.10 / METTRE A DISPOSITION LES DONNEES ENERGETIQUES DU TERRITOIRE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

Enjeux	2 Réduction des consommations d'électricité 9 Sensibilisation des acteurs aux enjeux
Description	<p>Enedis est le premier gestionnaire de réseau européen à s'engager dans une dynamique d'ouverture des données.</p> <p>Les lois pour une République Numérique (art. 6) et de transition énergétique (art. 179) prévoient la communication de certaines données par les gestionnaires de réseaux aux services statistiques du ministère de la transition écologique.</p> <p>En complément, Enedis met ces données en « open data », en téléchargement et en représentation cartographique et graphique, dynamique. Il s'agit de mettre à disposition de tous, des éléments de compréhension de l'évolution des consommations et des productions raccordées au réseau de distribution publique que l'entreprise gère, ainsi que des données sur les moyens mis en oeuvre et les résultats obtenus. Ces données sont accessibles, en vision et en téléchargement sur le site d'Enedis rubrique Open Data. Ces données sont plus détaillées que celles transmises au service statistique gouvernemental et s'enrichissent progressivement (données mobilité électrique mises en ligne en décembre</p>

	2017 par exemple) Ces éléments offrent une vision énergétique du territoire, jusqu'à la maille IRIS. En complément , Enedis propose aux collectivités des jeux de données plus spécifiques, sur demande formalisée de la collectivité : - Les données des bâtiments en gestion de l'agglomération, pour une meilleure connaissance du parc immobilier de la collectivité et une optimisation des investissements ; - Les données agrégées du territoire pour une connaissance plus fine, voire sur mesure des consommations électriques sur le territoire ; à une maille définie ensemble, ce peut-être un quartier, une ZAC, voire une rue. - Les données permettant de cartographier la précarité énergétique afin d'orienter les politiques publiques. Cette offre permet de mettre en évidence des quartiers plus sensibles aux questions de précarité énergétique en croisant les données de consommations avec les données INSEE.
Organisme Pilote	Enedis
Contact	Claire Hourlier Claire.hourlier@enedis.fr

Partenaires	
Objectif visé	Objectif visé Connaissance des données du territoire pour orienter et optimiser les politiques publiques
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	
Nature de l'innovation	Environnementale Economique

Calendrier	Données en « Open Data » disponibles dès maintenant Jeux de données spécifiques (à préciser suivant demandes)
Budget et Financement	Enedis Prestation pour analyse et mise en forme de ces données facturée
Moyens humains	Moyens internes Enedis
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	

Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	3 - Planification énergétique
Type d'intervention	Etude

AXE 4 REDUCTION DES CONSOMMATIONS

Éléments de contexte

D'après les éléments statistiques du Réseau d'observation statistique de l'énergie en Ile de France (ROSE IdF), la consommation énergétique (hors transports) du territoire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est estimée à 2 903,1 GWh en 2012.

Le bilan des consommations sectorielles (hors transports) met en évidence l'impact important du résidentiel sur les consommations finales d'énergie sur le territoire, ce secteur en représentant près de la moitié suivie par le secteur tertiaire (35 %) et l'industrie (15%).

Le bilan par énergie montre l'importance du Gaz Naturel et de l'Electricité avec respectivement 41 % et 39 % de la consommation énergétique territoriale (hors transports).

Le territoire est marqué une consommation énergétique importante issue du réseau de chauffage urbain à hauteur de 13 %. Le réseau de chaleur urbain de Cergy-Pontoise est présenté ci-dessous et concourt à la quasi-totalité de la production énergétique du territoire.

Par ailleurs, en tant que collectivité, la CACP souhaite réduire ses consommations liées à son patrimoine et ses services notamment en ce qui concerne la maîtrise de ses consommations d'énergie ou l'achat de matières premières.

Les enjeux énergie-climat liés à la réduction des consommations du territoire

En lien avec les enjeux de la planification énergétique du territoire, la réduction des consommations du territoire vise les mêmes objectifs que celle-ci:

Objectifs qualité de l'air et réduction des GES : Toute action visant à réduire l'utilisation d'énergie fossile sur le territoire va contribuer à l'atteinte des objectifs visant à améliorer la qualité de l'air et la diminution des gaz à effet de serre

Objectifs de développement des énergies renouvelables: Selon le SRCAE, le développement des énergies renouvelables permettrait de couvrir 11% des consommations en 2020 et 45% en 2050 selon le scénario facteur 4. Cela concernerait plus précisément la production sur réseau de chaleur, la production de chaleur intégrée au bâtiment, la production d'électricité et de biogaz, la chaleur industrielle et les agro carburants.

Objectifs sur la maîtrise de la consommation d'énergie: Les consommations d'électricité augmentent fortement depuis de nombreuses années. Les objectifs du SCRAE sur le domaine des consommations électriques sont ambitieux et visent une réduction des consommations électriques de 5% d'ici 2020 et 10% d'ici 2050 par rapport à 2005. En ce qui concerne l'efficacité énergétique dans les industries et le tertiaire, l'objectif est de réduire de 24% les consommations énergétiques d'ici à 2020 et 40% d'ici à 2050.

Les opportunités à saisir

- Pôles de recherche et d'innovation et d'enseignement supérieur : possibilité de développer des projets innovants
- Un plan de renouvellement des équipements d'éclairage public conséquent
- Fin de vie programmée de la chaudière charbon alimentant le réseau de chaleur
- Réduire les consommations d'eau et d'énergie des équipements de la CACP : piscine, poste assainissement, consommation d'eau potable, éclairage publique...
- Généraliser les actions de sensibilisation au sein de toutes les communes (famille zéro déchets, famille à énergie positive, mallette énergie...), actions de proximité (cadre GUP, abattement TFPB), avec les bailleurs...
- Le plan national Bâtiment durable en cours d'élaboration

Les menaces à contourner

- Limiter le traitement de ces enjeux à des actions éparpillées, il convient de les intégrer dans toutes les politiques publiques
- Poursuivre le développement d'équipements sans intégrer le coût global de celui-ci et la mesure de ses externalités.
- Raisonner uniquement en coût d'investissement lors des phases de go/no go, intégrer la notion de coût complet dans les projets du territoire et des communes

ACTION 4.1 / Raccordement du foyer social ARPEJ/ESPERER au réseau de chaleur urbain.

Enjeux	réduction des consommations ; diminution des émissions de GES
Description	<p>Dans le cadre de son déménagement et de son agrandissement, le local du foyer ARPEJ, foyer social géré par l'association ESPERER 95 est raccordable au réseau de chaleur existant moyennant des investissements coûteux.</p> <p>L'association ESPERER 95, créée en 09 février 1979 à PONTOISE (JO du 16/02/79 - N°1579) et régie par la loi de 1901, a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la politique de prévention de la délinquance. - S'inscrire dans toutes les initiatives prises pour favoriser la prévention de la récidive. - Promouvoir et de développer les peines alternatives à l'incarcération des personnes, hommes et femmes, ou sortant de prison et/ou en sursis mise à l'épreuve, sous contrôle judiciaire ou toute autre mesure pénale. - Lutter contre exclusion et ce sous toutes ses formes pour la dignité des personnes. - Réaliser toutes missions visant à l'insertion par l'hébergement ou par le logement des populations marginalisées ou en grande précarité. - Réaffirmer le droit au logement pour tous. <p>Le réseau de chauffage urbain est géré par La Compagnie de Chauffage Urbain de Cergy Pontoise (CYEL) en délégation de service public.</p> <p>Ce réseau de chauffage urbain est alimenté par l'usine d'incinération et par une chaufferie urbaine. Il alimente actuellement 25 000 logements et 600 000 m2 de bureaux.</p> <p>Il fera l'objet d'une étude d'amélioration</p>

	<p>environnementale dans le cadre de la planification territoriale du plan climat de la Communauté d'Agglomération avec pour objectif la mise à l'arrêt de la chaudière fonctionnant en partie au charbon d'ici au 31 décembre 2023.</p> <p>Justification de l'action : Extension du réseau de chaleur afin de raccorder des équipements situés à moins de 200 mètres linéaires. Opération non éligible au fond chaleur. La délégation de service public ne prévoit pas de clauses particulières pour les raccordements de moins de 200 ml. Aujourd'hui pour les nouveaux raccordement sur le réseau haute pression (deux fois plus onéreux qu'en basse pression), le financement n'est pas possible dans le cadre de l'économie du contrat. Et c'est un projet pour un foyer social. Eu égard aux moyens limités de l'association, sans le soutien du dispositif TEPCV, le raccordement ne pourra pas être financé et ne se fera donc pas. Un système de chauffage électrique sera alors mis en place.</p>
Organisme Pilote	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, département DEU
Contact	

Partenaires	
Objectif visé	réaliser le raccordement
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Raccordement réalisé ou non
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017
Budget et Financement	Total 460 000 €. Recherche de financement en cours (TEPCV...)
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	non quantifiable
Gain d'émission énergétique	non quantifiable
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	4 - Réduction des consommations
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 4.2 / OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES DES PISCINES	
Enjeux	Réduction des consommations de fluides du patrimoine communautaire
Description	Les piscines représentent, de loin, les principaux postes de consommation de fluides du patrimoine communautaire. Cette action aura pour objectif l'optimisation de ces consommations, et principalement celle en eau potable, par des interventions sur les installations techniques et en particulier sur les systèmes de traitement de l'eau (système de filtration, pompes, etc.). Elle sera complétée par une sensibilisation du personnel aux économies de fluides : - Eteindre les lumières pour les salles inoccupées. Utilisation de luminaires adaptés - Vérification régulière de la plomberie et des fuites.
Organisme Pilote	CACP
Contact	Laurent Nirrengarten Thierry MATHIEU et T Gourdin

Partenaires	
Objectif visé	Réduction des consommations de fluides
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	suivi annuel des consommations de fluide
Nature de l'innovation	Eventuellement technologique

Calendrier	Piscine des Louvrais : études en 2017, travaux en 2018
Budget et Financement	PPI
Moyens humains	Direction des sports et de la vie étudiante Direction Patrimoine et bâtiments, prestataires extérieurs (Bureaux d'études spécialisés, maîtrise d'œuvre, etc.)
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Objectif commun aux actions 2.1, 3.2, 4.2 et 4.6 : diminution de 20% des émissions de GES liées aux bâtiments de la CACP : 1 340 teq CO2
Gain d'émission énergétique	Objectif commun aux actions 2.1, 3.2, 4.2 et 4.6 : diminution de 20% des consommations d'énergies liées aux bâtiments de la CACP : 8,2 millions de kWh
Bilan ou retour d'expérience	Bilan sur les frais de fonctionnement
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	4 - Réduction des consommations
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 4.3 / REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE

Enjeux	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources)
Description	Plusieurs actions seront menées afin de réduire les consommations d'eau potable sur le territoire de la CACP : - au niveau des services de la CACP : centralisation de la gestion de l'arrosage automatique des massifs fleuris et jardinières ; pose de bâches de récupération des eaux de toiture au Centre de Production Végétale de la CACP ; - arrosage avec l'eau de l'Oise : Eragny (fleurs de la ville) ; saint Ouen l'Aumône (parcs des sports et centre technique municipal. Alimentation des réseaux d'arrosage du parc des sports (4 terrains) via un pompage dans l'Oise. L'extension au Centre Technique Municipal (CTM) n'est pas retenue, plutôt récupération des eaux de pluie. Il faut prévoir un budget pour l'entretien de la pompe)
Organisme Pilote	CACP DGUT / Eragny / St Ouen l'Aumône
Contact	SOA : Aurélie SILIO HAZARD - aurelie.siliohazard@ville-soa.fr ; Thierry Leroux

Partenaires	
Objectif visé	Réduction de la consommation d'eau potable
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	suivi annuel des factures de consommations d'eau
Nature de	

l'innovation	
---------------------	--

Calendrier	SOA : 2017-2018
Budget et Financement	SOA : 40 000 en 2017 (étude et appel d'offre) puis 110 000 € (subvention de l'AESN ?)
Moyens humains	SOA : Bureaux d'études et entreprises (fluides, VRD, forage, pompage...)
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	loi sur l'eau
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	SOA : Cf. golf et stade Roger Couderc

Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	4 - Réduction des consommations
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 4.4 / ECLAIRAGE PUBLIC : CONTENU DU PPP

Enjeux	Réduction des consommations énergétiques Réduction des émissions de GES Lutte contre la pollution lumineuse
Description	<p>La CACP a confié à la société CINERGY SAS, autrement désignée sous le nom commercial Cylumine, une mission globale de gestion des équipements d'éclairage public sur son territoire, au titre d'un contrat de partenariat qui a pris effet le 28 juin 2013 pour une durée de 18 ans.</p> <p>Ce contrat a pour objet : le financement, l'exploitation, la maintenance, la conception et de la réalisation des travaux de Reconstruction Initiale, Différée ou Complémentaire des Installations du service public de l'éclairage public sur le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise.</p> <p>La politique d'éclairage public s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la collectivité, notamment concernant les économies d'énergie. En effet, l'éclairage public représente plus de la moitié des consommations énergétiques des équipements de la Communauté d'Agglomération. C'est pourquoi une attention particulière est portée aux économies d'énergie.</p> <p>Elles passent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le déploiement de près de 7 000 luminaires à led (diodes électroluminescentes moins consommatrices d'énergie) sur les voies résidentielles et circulations piétonnes, dont 5 000 d'ici 2019 • la gradation du flux lumineux ou diminution du niveau d'éclairage en fonction des heures de la nuit. Par exemple, une réduction de puissance de 25

	% à partir de 22 heures génère une économie d'énergie de 20 % <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation de détecteurs de présence sur 500 points lumineux situés sur des cheminements piétons.
Organisme Pilote	Direction de l'Ecologie Urbaine - Service Eclairage Public, Bruit, Air, Energie
Contact	Colette BULTEAU tel :01.34.41.91.17

Partenaires	Cinergy SAS dénomination « Cylumine »
Objectif visé	réduire de 35% les consommations d'électricité, sur une base initiale de 19 048,83 MWh/an
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Consommation d'électricité de l'éclairage public
Nature de l'innovation	- déploiement de luminaires innovants LED - utilisation de la gradation de puissance des luminaires (de 25 % à partir de 22 heures

Calendrier	Première phase contractuelle de reconstruction : fin 2018 Puis fin 2019 Puis fin 2030
Budget et Financement	120 millions d'euros HT investis
Moyens humains	5 personnes
Lien avec d'autres démarches	- lutte contre la pollution lumineuse - réduction des nuisances sur les chantiers, par l'utilisation de matériels et techniques Innovants

CACP	<ul style="list-style-type: none"> - gestion durable des déchets - 'élaboration d'un plan de déplacement d'entreprise - l'engagement social dans la mis
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	546 Teq CO2
Gain d'émission énergétique	6667 MWh / an en 2022
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	4 - Réduction des consommations
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 4.5 / ECLAIRAGE : DEPLOIEMENT DES LED	
Enjeux	Réduction des consommations énergétiques Réduction des émissions de GES
Description	<p>La CACP et plusieurs communes mènent des actions dans ce domaine.</p> <p>La CACP a confié à la société CINERGY SAS (nom commercial Cylumine) une mission globale de gestion des équipements d'éclairage public sur son territoire, au titre d'un contrat de partenariat qui a pris effet le 28/06/13 pour 18 ans. Ce contrat a pour objet le financement, l'exploitation, la maintenance, la conception et la réalisation des travaux de reconstruction initiale, différée ou complémentaire des installations du service public de l'éclairage public sur l'agglomération. Il s'agit d'un contrat de partenariat public privé, notamment en raison des investissements importants de renouvellement des équipements (16000 points lumineux en 5 ans). Le contrat inclut des objectifs de performance, qui s'ils ne sont pas atteints, feront l'objet de pénalités.</p> <p>Ce contrat prévoit que l'essentiel des travaux soit réalisé dans les 5 premières années du partenariat. Fin 2016, après 3 ans d'intervention, 8 300 points d'éclairage publics ont été remplacés, conformément au planning initial.</p> <p>Les évolutions technologiques et l'évolution des niveaux d'éclairage attendus conduisent à remplacer des lanternes, d'environ 10 ans, par des lanternes led sur des rues dont le niveau d'éclairage est trop élevé. Ces travaux n'entrent pas dans le programme de renouvellement ni l'exploitation courante.</p> <p>Le but est de réaliser des économies d'énergie</p>

	<p>supplémentaires en faisant participer financièrement Cylumine à la mise en œuvre, et ainsi impulser un cercle vertueux de remplacement des lanternes financé par les économies générées.</p> <p>En parallèle, plusieurs communes ont engagé des démarches de remplacement de l'éclairage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maurecourt : remplacement progressif de l'éclairage des bâtiments publics - Saint Ouen l'Aumône : La commune développe une politique d'installation de led dans ses équipements communaux de manière progressive, et notamment dans ses équipements sportifs. Equipement d'un gymnase en LED (Le gymnase du Parc Lenôtre est désormais totalement en led. Une étude est lancée pour installer les led dans le COSEC M Pagnol) et équipement des couloirs et toilettes des équipements sportifs en détecteurs de mouvement (Le déploiement des led est en cours ainsi que l'installation de détecteurs de mouvements. Ils sont en place au parc des sports. De même, l'éclairage extérieur des cheminements et des terrains est passé au led. Le Parc des sports est l'un des 1ers centres sportifs en ile de France à être 100% LED) <p>Dans un second temps suivant la faisabilité technico-économique des sources ou des luminaires led de remplacement pourront être déployés sur l'ensemble du parc</p> <p>Parc éclairage 100% LED</p>
Organisme Pilote	CACP Direction de l'Ecologie Urbaine - Service Eclairage Public, Bruit, Air, Energie Villes de Saint Ouen l'Aumône et de Maurecourt
Contact	CACP Colette BULTEAU tel :01.34.41.91.17 SOA Thierry Leroux

Partenaires	Cinergy SAS dénomination « Cylumine »
Objectif visé	11714 points lumineux équipés en Led pour la CACP
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	nombre de Leds installés
Nature de l'innovation	

Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	4 - Réduction des consommations
Type d'intervention	Opérationnel

Calendrier	CACP début 2017 SOA : 2016-2017
Budget et Financement	SOA : 700 000 euros (parc des sports extérieur tout compris).
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	264 Teq CO2
Gain d'émission énergétique	630 kWh économisé par an et par lanterne soit une baisse de 50% de la consommation, 3,2 millions de kWh économisés en plus de l'action 4.4
Bilan ou retour d'expérience	

ACTION 4.6 / OPTIMISATION ENERGETIQUE DES POSTES D'ASSAINISSEMENT

Enjeux	<p>Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...) Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique</p>
Description	<p>Optimisation énergétique des postes d'assainissement Les consommations électriques des postes d'assainissement varient en fonction de l'état des équipements, de leur niveau d'entretien et la concomitance des cycles de démarrage des différents organes électriques. La mise en œuvre de matériel indicateur des puissances consommées et la réalisation des bilans de puissance de façon régulière permet de réaliser une maintenance préventive selon différents curseurs cout énergie / maintenance / renouvellement des équipements / fiabilité. Un gain de 10% supplémentaire semble atteignable. Outre le gain de consommation ces nouveaux indicateurs permettraient d'ajuster l'entretien préventif du parc en fonction des gains, des coûts et des risques. Les leviers d'optimisation du fonctionnement des postes engagés depuis 2011 (Mise en service de la chaine de transfert Bas de la Boucle - A15) – Choix des équipements – optimisation des cycles de démarrage a permis de diminuer de 17% les consommations depuis 2011 (1 763 572 kWh) – 10.6 % par rapport à 2014. (conso 2015 : 1 468 568 kWh) En prenant en compte la consommation de 2011 et l'augmentation régulière du coût de l'énergie 115 k€ ont été économisés ces 4 dernières années. 41 500 EUR juste pour l'année 2015. La baisse du coût 2016 va encore se poursuivre avec</p>

	<p>le changement de fournisseur et l'optimisation des contrats. Coût de fourniture électrique pour le service en 2015 : 207 K€.</p>
Organisme Pilote	CACP
Contact	Anthony STENEK 01-34-41-43-96

Partenaires	Entreprises de prestations d'entretien (marchés CACP)
Objectif visé	Diminution des consommations électriques pour le fonctionnement du service transport des eaux usées.
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Bilan annuel des consommations électriques (présenté annuellement lors de l'observatoire) – factures - Budget
Nature de l'innovation	Environnementale Economique

Calendrier	2017-2019 en fonction du nombre d'ouvrage
Budget et Financement	Budget annexe assainissement. Financement de matériel pour l'enregistrement des puissances consommées – Expertise nécessaire pour bilan de puissance en interne voire B.E .T . (20 000 EUR)
Moyens humains	Service assainissement Entreprises de prestations d'entretien en charge de l'électromécanique (marchés CACP) Bureau d'études spécialisé en bilan de puissance / électromécanique
Lien avec	En parallèle de la démarche engagée par la Direction

d'autres démarches CACP	de l'Ecologie Urbaine sur l'optimisation des contrats d'abonnement pour fourniture électrique
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Objectif commun aux actions 2.1, 3.2, 4.2 et 4.6 : diminution de 20% des émissions de GES liées aux bâtiments de la CACP : 1 340 teq CO2
Gain d'émission énergétique	diminuer de 17% les consommations depuis 2011 (1 763 572 kWh) – 10.6 % par rapport à 2014. (conso 2015 : 1 468 568 kWh)
Bilan ou retour d'expérience	Les leviers d'optimisation du fonctionnement des postes engagés depuis 2011 ont permis de diminuer de 17% les consommations depuis 2011 – 10.6 % par rapport à 2014.
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	4 - Réduction des consommations
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 4.7 / INFORMATIQUE, DEMATERIALISATION ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER

Enjeux	Réduction des consommations
Description	<p>Il est important que les collectivités travaillent aussi sur leurs pratiques en interne, dans une logique d'exemplarité.</p> <p>La CACP poursuivra des actions engagées lors de son premier plan climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parc informatique : remplacement des PC de bureau classique par des terminaux légers (pc tout en un). La CACP dispose de 550 postes installés. Le remplacement a débuté mi 2016. Remplacement des pc classiques en fin de vie à hauteur de 15 % par an. - dématérialisation : la démarche est engagée depuis plusieurs années. <ul style="list-style-type: none"> - dématérialisation de la transmission des actes en préfecture ; - dématérialisation des courriers avec le logiciel ; - dématérialisation de la chaîne comptable avec le logiciel civil net (déploiement fin 2016) - dématérialisation de la préparation des instances (bureaux, conseils, commissions) avec le logiciel air délib en 2016 et la dotation aux élus de tablettes. <p>Il n'y a plus de dossiers papiers à présents. L'installation de nouveaux copieurs en 2014, avec badge individuel a permis une baisse significative de la consommation de papier.</p> <p>Sur Saint Ouen l'Aumône, la mise en place du tri du papier a été faite en Janvier 2011, avec installation de poubelles dans les bureaux. Le papier est collecté tous les lundis matin par la société Tais dans le cadre de la</p>

	tournée de collecte des « bacs bleus ». Il est difficile de quantifier les volumes recyclés (pas de pesée embarquée). En général la société Tais collecte un bac de 660L plein par semaine.
Organisme Pilote	CACP, Saint Ouen l'Aumône
Contact	CACP : Régine Soulleys Saint Ouen l'Aumône : Guillaume GRANDROQUES - guillaume.grandroques@ville-soa.fr

Partenaires	tous les services de la CACP société Tais
Objectif visé	Réduction des consommations et des quantités
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	suivi annuel de la consommation de papier et du nombre d'impressions
Nature de l'innovation	

Calendrier	Action de remplacement planifiée sur 4 ans
Budget et Financement	700 € / poste (matériel + licence) sur le budget de la DSI
Moyens humains	Pôle support et exploitation technique de la DSI
Lien avec d'autres démarches CACP	L'utilisation des clients légers sera étendue aux communes dans le cadre de la mutualisation
Lien avec documents	

supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	environ 17 teq CO2
Gain d'émission énergétique	environ 82 500 kWh
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	4 - Réduction des consommations
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 4.8 / REMPLACEMENT D'OUTIL THERMIQUE PAR DU MATERIEL ELECTRO-PORTATIF

Enjeux	Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique
Description	Achats de matériels électroportatifs type tronçonneuse, débroussailleuse, souffleur...
Organisme Pilote	CACP
Contact	Laurent LAVADOU 01-34-41-92-75

Partenaires	Entreprise REVA 9 fournisseur Stihl et Pellenc
Objectif visé	Diminution de l'utilisation du carburant fossile pour le matériel 2 temps
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre d'appareils thermiques utilisés par les agents de la régie espaces verts
Nature de l'innovation	Environnementale, sociale et économique

Calendrier	2015-2018
Budget et Financement	4000 € /an
Moyens humains	Etude des besoins par la Régie Espaces Verts de la CACP
Lien avec d'autres	

démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	non quantifiable
Gain d'émission énergétique	non quantifiable
Bilan ou retour d'expérience	Bilan positif de la part des agents : réduction des nuisances sonores, diminution de l'entretien du matériel, diminution des T.M.S , réduction des transports de carburants dans les véhicules (limitation des évaporations dans les habitacles)
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	4 - Réduction des consommations
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 4.9 / SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU CYCLE DE L'EAU

Enjeux	Sensibilisation des acteurs aux enjeux Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)
Description	Sensibiliser le grand public au cycle de l'eau à travers les animations dans les écoles en parallèle du parcours de visites à la station, mais aussi par des Journées portes ouvertes « cycle de l'eau » à la station et d'autres évènements sur l'agglomération
Organisme Pilote	CACP
Contact	Virginie Galon Virginie.galon@cerypontoise.fr

Partenaires	
Objectif visé	Sensibiliser le grand public au cycle urbain de l'eau et donc à la diminution de la consommation en eau, à la gestion des EP à la source, aux traitements des EU... à la réalisation des bons gestes pas de lingettes ni de médicaments dans les WC....
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre d'interventions scolaires Nombres de visites à la station Nombres de participation à des évènements
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017-2022
Budget et Financement	4000€/an JPO et plaquettes et participation de CYA pour la JPO station
Moyens humains	Moyens internes
Lien avec d'autres démarches CACP	Sensibilisation à l'environnement
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	4 - Réduction des consommations
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 4.10 / "ECOGESTES ENSEMBLE" : programme de sensibilisation du personnel aux écogestes

Enjeux	9 Sensibilisation des acteurs aux enjeux
Description	<p>Description Ecogestes ensemble est un programme conçu par Enedis pour tous les salariés d'entreprise. Ce programme répond à trois enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il encourage l'engagement et le développement d'initiatives innovantes en incitant tous les collaborateurs à réduire leur impact environnemental. - Il fait appel à l'intelligence collective car le programme nécessite la collaboration de tous, des managers, des équipes de terrain et des volontaires. Des challenges réguliers permettent d'atteindre par pallier les objectifs fixés nationalement. - Il valorise l'engagement commun des acteurs de l'entreprise, en matérialisant notamment les économies réalisées par les engagements de chacun. Un site internet a été réalisé pour les agents d'Enedis, permettant de s'engager pour réduire leurs émissions liées au transport, au chauffage, à l'éclairage, aux habitudes de consommation. <p>Des opérations de promotion du programme sont réalisées régulièrement dans les sites d'Enedis. Le dernier a été réalisé sur le site de Cap Cergy le 12 octobre 2017.</p>
Organisme Pilote	Enedis
Contact	Claire Hourlier Claire.hourlier@enedis.fr

Partenaires	A l'échelle nationale, les 39 000 salariés d'Enedis
Objectif visé	Baisse des consommations d'énergie Baisse des émissions de GES.
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre de salariés engagés dans le programme Nb de MWh économisés grâce aux engagements des collaborateurs Nb de tonnes de Co2 économisées.
Nature de l'innovation	Sociale

Calendrier	Depuis 2015
Budget et Financement	Enedis
Moyens humains	Salariés d'Enedis engagés
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	non quantifié
Gain d'émission énergétique	non quantifié à l'échelle CACP
Bilan ou retour	A l'échelle nationale, à fin octobre, 7 930

d'expérience	collaborateurs se sont engagés, ce qui a permis d'économiser 70 GWh depuis le début du programme.
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	4 - Réduction des consommations
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

AXE 5 AIR, SANTE ET ENVIRONNEMENT

Éléments de contexte

L'Île-de-France est particulièrement sensible à la pollution atmosphérique. L'exposition de la population y est renforcée par la concentration des activités humaines et sa situation de pôle économique et touristique. Face à cette question de santé publique, elle se mobilise pour trouver des solutions.

Un premier Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour l'Île-de-France portait sur la période 2006-2011. Une version révisée de ce plan a été approuvée en mars 2013. Des mesures ont été prises pour réduire les émissions dans tous les secteurs d'activité :

- Favoriser les transports en commun, réduire la part des transports routiers individuels
- et faire la promotion des véhicules propres
- Réglementer les installations de combustion (chauffage, chaufferies collectives)
- Réduire les émissions des plates-formes aéroportuaires
- Réduire les émissions de particules dues aux chantiers
- Contrôler les autorisations de brûlage à l'air libre des déchets verts
- Interdire les épandages agricoles pulvérisés par vents forts

Une nouvelle procédure de révision a été lancée fin 2015 afin d'accélérer la mise en œuvre des dispositions du PPA et mettre en place de nouvelles dispositions pour une reconquête rapide de la qualité de l'air. Ce nouveau PPA vient d'être approuvé début 2018.

Considérant l'importance du sujet, le conseil communautaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'Île-de-France (lors du conseil de juillet 2017)

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise réalise actuellement un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur son territoire (directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002). Ce plan s'appuie sur une évaluation de la population exposée à un niveau de bruit excessif et sur l'identification des sources des bruits à résorber. Il consiste en l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le bruit. Il s'agit à la fois de mesures préventives et d'actions de résorption.

Les cartes du PPBE ont principalement mis en évidence :

- Un impact nul des bruits aériens et des bruits industriels,
- Pour le bruit routier un fort impact de l'A15, et dans une moindre mesure la RN184 et la D915 avec un dépassement du seuil de 68dB pour l'indice Lden (et 62 dB pour l'indice Ln), et une ambiance sonore Lden majoritairement sous les 65 DB sauf aux abords immédiats des grands axes de l'agglomération,
- Pour le bruit ferroviaire un dépassement des seuils 65 dB pour l'indice Ln et 73dB pour l'indice Lden localisé autour de la voie ferrée SNCF St Lazare/Gisors qui passe à Eragny, St Ouen l'Aumône, Pontoise, Osny.

Les enjeux énergie-climat liés à la qualité de l'air à la promotion et à l'amélioration de la santé et de l'environnement

Objectifs qualité de l'air et réduction des GES En lien avec le PPA, les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air du territoire et de la CACP sont en priorité de réduire les particules fines et les oxydes d'azote conformément aux objectifs du SCRAE dans les zones sensibles du territoire.

Les enjeux se concentrent autour des grands axes routiers (A15, RN184, certaines routes départementales et boulevards).

La moitié des émissions d'oxydes d'azote sont imputables au transport routier, 20% au secteur résidentiel et tertiaire. Les principaux émetteurs de particules fines sont les industries, le résidentiel-tertiaire et les transports. Les émissions sont également liées aux consommations d'énergie du territoire.

De manière transversale, les orientations et les objectifs que se fixe la CACP vont contribuer à améliorer la qualité de l'air du territoire.

Sur le volet santé : l'identification des zones de bruit vise à diminuer la pollution sonore, tout comme l'identification des substances présentes dans notre environnement (air intérieur, eau, perturbateurs endocriniens...)

Les actions de sensibilisation des habitants sur ces différents sujets contribuent à la bonne prise en compte de ces enjeux sur le territoire.

Les opportunités à saisir

- Ville peu dense avec de nombreux espaces verts
- La superficie et le nombre d'habitants concernés par un dépassement de la valeur limite annuelle en PM10 (40 µg/m³) sont très faibles pour l'année 2014.
- Réseau cyclable existant, vélo en libre service
- Territoire bien desservi par les transports en commun ferroviaire (RER A et C, lignes SNCF)
- Réseau de bus performant en étoile autour des gares principales
- Fin de vie programmée de la chaudière charbon alimentant le réseau de chaleur
- Perspectives de développement de station GNV pour permettre la « dédiélisation » des parcs bus et secteur logistique principalement.

Les menaces à contourner

- Niveau de la qualité de l'air satisfaisant mais une attention particulière doit être apportée aux abords des voies de circulation afin d'éviter les concentrations de nuisances : pollutions de l'air et auditive.
- Ne pas aborder les autres problématiques environnementales liées à la santé : qualité de l'air intérieur, produits chimiques, bruit, alimentation...

ACTION 5.1 / AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX TERRITORIAUX EN MATIERE DE QUALITE DE L'AIR

Enjeux	Santé, protection de l'atmosphère et Qualité de l'air
Description	<p>La qualité de l'air est un nouvel enjeu à prendre en compte dans les Plans Climats, devenus Air Energie en 2016.</p> <p>Sur la CACP, la source majeure de polluants atmosphériques est constituée par les déplacements. Les enjeux se concentrent autour des grands axes routiers (A15, RN 184, certaines routes départementales et boulevards) mais la superficie et le nombre d'habitants concernés à Cergy-Pontoise par un dépassement de la valeur limite annuelle des polluants sont très faibles pour l'année 2014 (Source AirParif). Le Plan Local de Déplacements validé en 2016 vise la participation de la CACP aux objectifs du PDUIF (à l'horizon 2020, accroissement de 20%TC et 10 % modes actifs et diminution de 2% des déplacements en voitureset2roues motorisées), ce qui limitera les émissions de polluants.</p> <p>L'arrêt du charbon dans la chaufferie urbaine agira sur le second poste d'émissions de polluants atmosphérique de la CACP.</p> <p>Afin de s'engager plus dans la lutte contre la pollution de l'air et de prendre en compte l'air intérieur dans la démarche Plan Climat, la CACP réalisera en 2018 un diagnostic approfondi qui complètera les données actuellement disponibles et identifiera les actions complémentaires à mener, y compris en matière de qualité de l'air intérieur. L'engagement dans la démarche Citergie, qui intègre depuis 2016 la qualité de l'air, permettra de formaliser cette prise en compte.</p>

Organisme Pilote	CACP
Contact	A Salvetti - angelique.salvetti@ceryypontoise.fr

Partenaires	ADEME, Arène, AirParif
Objectif visé	Travaux sur l'intégration de la qualité de l'air dans les différents projets portés par la CACP (articulation avec la charte d'aménagement durable et de santé environnementale) Mettre en place des actions de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieure
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Suivi de la formation ARENE/AirParif . Coordination en lien avec la DUO de la charte d'aménagement durable et santé environnementale
Nature de l'innovation	

Calendrier	
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain	0

d'émission GES	
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	5 - Air, santé et environnement
Type d'intervention	Etude

ACTION 5.2 / AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX TERRITORIAUX EN MATIERE DE BRUIT

Enjeux	Santé, protection de l'atmosphère et Qualité de l'air Sensibilisation des acteurs aux enjeux
Description	La réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement doit permettre d'identifier les zones à enjeux en matière de bruit (zones bruyantes actuelles, zone de conflit potentiel, Points Noirs Bruit, zones calmes) et d'identifier les actions potentielles pour diminuer la pollution sonore.
Organisme Pilote	CACP
Contact	Simon Lhéritier, simon.lheritier@cergyponoise.fr, poste 9355

Partenaires	BruitParif, DDT
Objectif visé	Réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	PPBE réalisé : oui / non
Nature de l'innovation	

Calendrier	1er semestre 2017 : approbation du PPBE
Budget et Financement	50 k€ - financement CACP et subvention Conseil Régional Île-de-France
Moyens humains	Moyens internes

Lien avec d'autres démarches CACP	Plan Local de Déplacements
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 Articles L. 572-1 à L. 572-11 et R. 572-1 à R. 572-11 du code de l'environnement.
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	5 - Air, santé et environnement
Type d'intervention	Etude

ACTION 5.3 / APPROCHE SUR LES NOUVELLES SUBSTANCES DANS LE MILIEU NATUREL

Enjeux	Santé, protection de l'atmosphère et Qualité de l'air
Description	<p>Depuis plusieurs années, la question se pose sur la présence dans les milieux aquatiques (eaux de surface, eaux souterraines, à l'état de traces, de résidus de substances (micropolluants, médicaments, hormones ...) ainsi que sur leurs effets sur l'environnement et la santé. Ces substances seraient essentiellement véhiculées par les réseaux d'assainissement.</p> <p>Il n'existe pas actuellement de réglementation sur les normes et valeurs de référence à respecter et qualifiant l'impact et la présence des résidus de médicaments dans les eaux. Il en existe pour certains micropolluants (substances susceptibles d'avoir une action toxique à faible dose dans un milieu donné : de l'ordre du nano ou du microgramme par litre d'eau). Outre les produits immédiats qui peuvent être retrouvés dans l'eau, les effets des mélanges et d'interactions possibles avec d'autres polluants déjà présents dans les milieux aquatiques (par exemple chimiques ou pesticides), appelées parfois effet « cocktail », ne sont pas forcément connus.</p> <p>A ces différents éléments vient s'ajouter la préoccupation du renforcement de l'antibiorésistance des bactéries (résistance des bactéries aux antibiotiques) dans l'environnement, mises en contact prolongé et répété avec des résidus d'antibiotiques. La CACP soucieuse de cette nouvelle problématique tente de bâtir une stratégie afin dans un premier</p>

	temps de mieux connaître les substances en cause sur le territoire, puis d'essayer de les quantifier pour enfin pouvoir ébaucher un programme d'action visant à l'amélioration de la qualité des milieux
Organisme Pilote	CACP
Contact	Virginie Galon Virginie.galon@cerypontoise.fr

Partenaires	AESN
Objectif visé	Mieux connaître ces nouvelles substances afin de bâtir un plan d'action visant à leur diminution (Actions de préventions, sensibilisation des différents publics..).
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Suivi biologique du milieu et des réseaux pour les substances en cause (très bon à mauvais état) Nombre d'intervention Suivi des industriels
Nature de l'innovation	Mieux connaître la problématique globale mais aussi propre au territoire afin de bâtir un plan d'action adapté

Calendrier	2017/2018 Travail avec un BE à mettre en place avec un point 0
Budget et Financement	2017/18 : 30 000€ pour lancer la démarche et faire un point 2018 et suivantes budget à définir suivant les actions à mettre en place (30 000€/an)
Moyens humains	Interne et bureau d'étude extérieur pour les analyses
Lien avec	

d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	5 - Air, santé et environnement
Type d'intervention	Etude

ACTION 5.4 / FAVORISER LE RECOURS A L'EVALUATION D'IMPACTS SUR LA SANTE (EIS) EN MATIERE D'APPUI A LA DECISION

Enjeux	Santé, protection de l'atmosphère et Qualité de l'air
Description	Toutes les politiques ont un impact sur la santé. Les connaissances scientifiques démontrent qu'un bon état de santé ne dépend pas uniquement de facteurs génétiques, biologiques ou comportementaux mais surtout de facteurs liés à l'environnement et aux conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les personnes. La santé peut être définie comme une ressource et un processus dynamique et global. L'EIS est une démarche qui permet d'identifier, à l'aide d'informations scientifiques et contextuelles, les éléments d'une politique ou d'un projet qui pourraient avoir des effets sur la santé de la population et sur la distribution de ces effets au sein des différents groupes qui la composent. L'EIS est une démarche volontaire visant à informer les décideurs de la teneur des impacts potentiels sur la santé de leurs projets, programmes ou politiques et de leur recommander des solutions possibles avant qu'une décision définitive soit prise. Dans le cadre du plan climat 2017 - 2022, la CACP réalisera au moins une EIS sur un projet d'aménagement.
Organisme Pilote	CACP
Contact	A Salvetti angelique.salvetti@cergyponoise.fr

Partenaires	ADEME IDF, ARS IDF
--------------------	--------------------

Objectif visé	réalisation d'au moins une EIS sur un projet d'aménagement
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre d'EIS réalisées
Nature de l'innovation	

Calendrier	
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie

Axe opérationnel	5 - Air, santé et environnement
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 5.5 / expérimenter DIYA One, robot mesurant la qualité de l'air intérieur

Enjeux	Santé, protection de l'atmosphère et Qualité de l'air
Description	<p>Fort de son succès de son robot antipollution Diya One, Partnering Robotics a lancé en 2017 une version étendue de ce robot unique au monde : Diya One X, the Well-Being Robot.</p> <p>Cette jeune entreprise a mis sur pied une plateforme robotique multi-services, évolutif doté d'une intelligence artificielle révolutionnaire. Mobile, il est capable de naviguer en toute fluidité et de façon autonome dans de grands espaces dynamiques et complexes. Ce robot interactif a pour mission de participer au bien-être des occupants, d'enrichir l'expérience des usagers et d'augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment. Pour ce faire, Diya One X mesure de nombreux paramètres dont la concentration en polluants présents dans l'air intérieur, épure l'air de façon locale grâce à son système de filtration embarqué et aide à la gestion énergétique. Alors que la pollution de l'air est un phénomène méconnu de la plupart des citoyens, par manque d'information et de prévention, Partnering Robotics travaille sur cette problématique en proposant une innovation capable de fournir un niveau d'information inégalé sur les phénomènes intérieurs tout en proposant dans le même dispositif une solution capable d'améliorer les conditions de vie et de travail en environnement intérieur, à savoir dans les bureaux, les centres commerciaux, les gares et bientôt les musées, les EPHAD, etc.</p> <p>2017 : Projet d'expérimentation d'une nouvelle version</p>

	de Diya One dans les locaux de la CACP, en lien avec le dispositif régional de financement de projets innovants, Innov'up expérimentation. A partir de 2019 : Autres actions de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur
Organisme Pilote	Partnering Robotics
Contact	M. Ramesh Caussy, Directeur

Partenaires	CACP, Nexity, Engie, Conseil Régional (financement du projet d'expérimentation dans un lieu accueillant du public)
Objectif visé	Réaliser une opération – pilote Sensibiliser les acteurs territoriaux et le grand public aux enjeux de la qualité de l'air intérieur.
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'expérimentation : oui/non Nb d'actions de sensibilisation réalisées
Nature de l'innovation	Environnementale, sociale et technologique

Calendrier	2017 – 2018 : expérimentation A partir de 2019 : autres actions de sensibilisation
Budget et Financement	Ceux de l'expérimentation, à préciser
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches	

CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	SRCAE, PPA
Références réglementaires	Loi Transition Energétique pour la croissance verte
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	5 - Air, santé et environnement
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 5.6 / MEDIATION ANIMALE DANS UNE STRUCTURE D'EDUCATION AU DD

Enjeux	épanouissement de tous les êtres humains
Description	<p>La médiation animale utilise l'attrait naturel qui existe entre l'homme et l'animal Objectif social : l'animal pour créer du lien social Objectif éducatif : l'animal pour apprendre à vivre ensemble. Objectif à visée thérapeutique : l'animal comme média dans le cadre de la relation d'aide. Objectifs cognitifs : l'animal pour développer/conservé la mémoire Objectifs psychomoteurs : l'animal pour travailler la motricité fine, pour canaliser son énergie... Depuis 3 ans, les demandes sont de plus en plus nombreuses. Toutes les structures avec lesquelles nous travaillons depuis le début renouvellent systématiquement leur partenariat. Peu de communication, juste le « bouche à oreilles ».</p>
Organisme Pilote	Association les z'herbes folles
Contact	Sophie Lamidey 01 30 32 03 72

Partenaires	Les structures spécialisées (IME, CAJ, MAS, FAM, EHAPD, CLIS...)
Objectif visé	déployer la médiation animale
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	nombre de structure / Nombre de personnes touchées

Nature de l'innovation	Innovation sociale : l'animal médiateur !
-------------------------------	---

Calendrier	existe depuis février 2013
Budget et Financement	<p>Recettes Médiation Animale (2015): 40 000 Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaires : 32 400 - Frais de gestion : 1300 - Matériel : 1500 - Frais liés aux animaux : 4 800
Moyens humains	1 intervenant en médiation animale à temps plein
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	Retour extrêmement positif des établissements qui choisissent d'intégrer l'animal dans leur pratique.
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe	5 - Air, santé et environnement

opérationnel	
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 5.7 / AMELIORER LA SANTE MENTALE

Enjeux	Répond à toutes les thématiques de la politique de la ville en matière de santé mentale.
Description	<p>Le Conseil Local de Santé Mentale est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police...)</p> <p>Il a pour mission de favoriser le décloisonnement de la santé mentale et des politiques publiques menées au niveau local.</p> <p>Il mène son action sur un territoire de proximité, infra-communal, communal, ou intercommunal qui doit être pertinent pour les acteurs locaux.</p>
Organisme Pilote	CACP
Contact	<p>Melany REY, coordinatrice du CLSM Chargée de missions Santé, Accessibilité et Coordonnateur de CLSM DIRECTION DES SOLIDARITÉS URBAINES melany.rey@cerypontoise.fr T 01.34.41.91.19</p>

Partenaires	<p>ARS Elus communaux Hôpital de Pontoise Association UNAFAM Association ESPERER 95</p>
--------------------	---

Objectif visé	<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux soins et à la prévention santé des personnes souffrant de troubles psychiques. • Créer une instance de démocratie participative <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic local de la situation en s
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions menées par le CLSM
Nature de l'innovation	Innovation sociale

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de Pilotage : 17 février 2016 • Comité de de pilotage : 30 septembre 2016 • Assemblée plénière le 28 octobre 2016
Budget et Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Budget : 0 € • Financement de l'ARS du poste de coordonnateur de CLSM à hauteur de 50%
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinateur du CLSM, CACP • Partenaires institutionnels dont le CLS commune Eragny et CLS commune Cergy • Partenaires associatifs
Lien avec d'autres démarches CACP	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de ville intercommunal • Grands exclus
Lien avec documents supra-territoriaux	Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2011-2015
Références réglementaires	
Gain	0

d'émission GES	
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	5 - Air, santé et environnement
Type d'intervention	Opérationnel

AXE 6 BIODIVERSITE ET AGRICULTURE

Eléments de contexte

Les espaces ouverts naturels représentent 44 % du territoire (3 879 ha) répartis entre 1979 ha pour les espaces agricoles (23 % du territoire), 1900 ha pour les espaces naturels et boisés, soit 21 % du territoire (Source : Base d'occupation du sol 2006 de la CACP – MOS 2003). La Surface agricole utile (SAU) est de 1652 ha.

Les espaces urbains ouverts (espaces perméables, parcs et jardins, bords de route...) représentent 1 868 ha soit 22 % du territoire de l'Agglomération. A ceci s'ajoutent 32 kms de berges de l'Oise et ses affluents.

La CACP a lancé en 2016 un travail pour élaborer un Périmètre Régional d'Intervention Foncière avec l'agence des espaces verts (AEV) et en concertation avec les communes concernées. Cet outil de protection des espaces agricoles ou naturels créé par la Région Ile de France permet de pratiquer une veille foncière et, le cas échéant, d'exercer le droit de préemption, par exemple en cas de déprise agricole ou dans un contexte particulier de pression urbaine.

Après une 1^{ère} délibération de cadrage en juillet 2017, la demande de création du PRIF des Franges du Vexin – Boucle de l'Oise sera soumise auprès de l'AEV et de la Région début 2018. Ce nouveau PRIF portera sur la préservation de près de 1000 hectares majoritairement agricoles.

Concernant la biodiversité, la stratégie nationale (SNB 2011-2020) a été adoptée. Elle se compose de vingt objectifs, déclinés en six orientations stratégiques :

- susciter l'envie d'agir pour la biodiversité ;

- préserver le vivant et sa capacité à évoluer ;
- investir dans un bien commun le capital écologique ;
- assurer un usage durable et équitable de la biodiversité ;
- assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action ;
- développer, partager et valoriser les connaissances.

Par ailleurs, dans la continuité du Grenelle de l'environnement, le plan « restaurer et valoriser la nature en ville » vise à la fois l'amélioration de la qualité de vie et du lien social, l'adaptation de la ville au changement climatique, la préservation de la biodiversité et des fonctions des écosystèmes, la promotion des modes de production et de consommation durables, autant de services que la nature en ville rend parfois déjà sans qu'il y paraisse, et dont la reconnaissance et le développement permettront aux villes de mieux répondre aux attentes des citoyens. Ce plan comprend trente-sept actions regroupées dans seize engagements et trois axes stratégiques :

- ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel ;
- développer les espaces de nature en quantité et en qualité ;
- promouvoir une culture et une gouvernance partagées.

La CACP en tant que territoire limitrophe du PNR du Vexin français pourra utilement se joindre aux démarches initiées.

Le PNR met à disposition des communes un outil d'aide à la décision : l'atlas du patrimoine naturel communal et les accompagne dans l'élaboration de PLU « 0 consommateur d'espaces ».

Une cellule biodiversité a été créée en 2012 au sein de la CACP, elle a pour vocation de :

- sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire ;

- o de mener un travail de conseil et d'animation auprès de ces acteurs sur les thèmes de la nature et du jardin.
- o Connaître, Innover, Animer, Conseiller

Son action s'est concrétisée au travers d'un document cadre de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en faveur de la biodiversité qui permet de guider l'activité des services. Il fixe un cadre de référence en matière de connaissance, de protection, de gestion et d'aménagement des milieux. Elle anime également le blog « nature en ville » de l'Agglomération.

Les enjeux énergie-climat liés à la biodiversité et l'agriculture

L'agriculture représente 3900 TeqCO₂ essentiellement liées à l'élevage et aux surfaces agricoles. Ces émissions correspondent aux consommations d'énergie des engins et des bâtiments (électrique et carburants). La présence d'un cheptel relativement faible sur le territoire (120 têtes de bétail en 2000) présente des émissions liées à sa digestion mais aussi à son alimentation et à sa gestion (culture céréalière...).

La préservation et la conservation des milieux nécessitent une implication forte. L'extension rapide de la collectivité s'est effectuée au détriment des terres agricoles et naturelles. L'enjeu aujourd'hui consiste à stopper la dégradation des habitats naturels en maintenant les liaisons entre les milieux.

Les objectifs cibles recherchés pour toutes les fiches actions de cet axe

Objectifs en terme de réduction de GES concernant l'agriculture:

- 10% à l'horizon 2022
- 25% à l'horizon 2030
- 38% à l'horizon 2050

Objectifs qualité de l'air liés à la biodiversité et l'agriculture: L'agriculture étant une activité peu présente sur le territoire, son impact sur la qualité

de l'air est limité. Cependant les mesures visant à décarbonner cette activité économique contribuent à réduire les émissions dans l'air de celle-ci.

Concernant la biodiversité: toute action visant à maintenir et développer la trame verte et bleue, à limiter l'emprise urbaine et l'artificialisation des sols, à préserver et reconquérir la biodiversité contribuent à capter le carbone présent dans l'air et à le stocker.

Objectifs de développement des énergies renouvelables liées à la biodiversité et l'agriculture:

Selon le SRCAE, le développement des énergies renouvelables permettrait de couvrir 11% des consommations en 2020 et 45% en 2050 selon le scénario facteur 4. Cela concernerait plus précisément la production sur réseau de chaleur, la production de chaleur intégrée au bâtiment, la production d'électricité et de biogaz, la chaleur industrielle et les agro carburants.

D'ici à 2020, la biomasse domestique individuelle, le développement de la filière biogaz, la biomasse sur réseau de chaleur, sont les axes de développement de la filière renouvelable en lien avec l'agriculture.

Ainsi, la CACP suivra les objectifs du SRCAE applicables à la typologie de son territoire notamment :

- en maintenant la part de chaleur distribuée par les réseaux de chaleur à partir d'énergie renouvelables à 50%,
- et en multipliant par 7 la production de biogaz valorisé,

Objectifs liés au stockage carbone et aux productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires sur le territoire :

un calcul simplifié a été effectué avec l'outil Climagri®. Celui-ci permet d'obtenir un total d'environ 1,3 millions de Teq CO₂ stockées dans les sols agricoles et forestiers et la biomasse forestière (voir page 26 du 1 état initial de l'environnement).

Cet objectif sera poursuivi via les objectifs associés de maintien et renforcement de la Trame Verte et Bleue (objectif Agenda 21 « Maintien de la Biodiversité », et de limitation de l'artificialisation des sols).

En ce qui concerne les productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires : la CACP a choisi de ne pas se fixer d'objectif de production sur son territoire.

En effet, les surfaces agricoles de la CACP sont réduites en proportion des surfaces urbanisées. Elles sont toutes à proximité de zones urbanisées, et présentent une proportion importante de maraichage. L'objectif de la CACP est au contraire d'encourager cette agriculture péri-urbaine, en favorisant le développement de production alimentaire à usage local, avec la mise en place de circuits courts entre les producteurs agricoles de la CACP et les consommateurs.

En revanche, l'utilisation de matériaux biosourcés sera recherchée lors des opérations de construction et de rénovation accompagnées par la CACP.

Objectifs sur la maîtrise de la consommation d'énergie dans l'agriculture : Les consommations d'électricité augmentent fortement depuis de nombreuses années. Les objectifs du SCRAE sur le domaine des consommations électriques sont ambitieux et visent une réduction des consommations électriques de 5% d'ici 2020 et 10% d'ici 2050 par rapport à 2005. Ceci concerne notamment les exploitations agricoles.

Les opportunités à saisir

- Ville peu dense avec de nombreux espaces verts
- Scot 2011 : espaces agricoles protégés, Trame Verte et Bleue + artificialisation des sols sous contrôle
- Proximité des exploitations maraîchères et des consommateurs

- Liens avec le PNR du Vexin : tourisme, agriculture, déplacements, étude méthanisation...
- Actions de sensibilisation à la biodiversité bien développées
- Développement de l'autoconsommation et des circuits courts en maraichage local.
- Développement de la filière agriculture biologique
- Présence de fermes pédagogiques actives sur le territoire

Les menaces à contourner

- Fragilité des exploitations agricoles (regroupement, vieillissement des exploitants, morcellement des terres)
- Importance des zones inondables, sensibilité face aux inondations par débordement ou ruissellement amplifiée par l'artificialisation des terres et le changement climatique
- Sensibilité aux mouvements de terrain (argiles, cavités souterraines) amplifiée par le changement climatique et l'augmentation prévisible des alternances sécheresses / fortes pluies
- Développement urbain et artificialisation des sols
- Appauvrissement de la biodiversité locale.

ACTION 6.1 / FAVORISER UNE AGRICULTURE PERENNE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Enjeux	L'agriculture étant transversale à de nombreux enjeux sociétaux, la mise en place d'une stratégie locale en matière agricole, notamment en faveur du développement des circuits courts, répond aux 10 grands enjeux identifiés pour le Plan Climat Agenda 21
Description	Cette action s'inscrit dans la continuité des travaux engagés en faveur de la préservation des espaces agricoles : en 2011, l'adoption d'un SCoT Grenelle intégrant une trame verte et bleue ainsi qu'une carte des espaces agricoles à préserver ; en 2012, la réalisation d'une analyse fonctionnelle des espaces ouverts visant à comprendre les fragilités et leviers d'action permettant de faire coexister les terres agricoles, boisées et naturelles avec les espaces urbains existants et les projets d'urbanisation. Fin 2015, la CACP a engagé une démarche de concertation à destination de l'ensemble de la profession agricole. Les principaux enjeux identifiés sont : le maintien de l'activité agricole sur le territoire et l'aide à l'installation, grâce à l'élaboration d'un programme d'actions partagé avec la profession. En interne, la définition d'une gestion foncière adaptée à l'activité agricole, et en externe, l'adoption d'un Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) par la Région, sont préalables à la mise en place d'une stratégie locale agricole. La CACP a délibéré en juillet 2017 sur le principe, la demande de création du PRIF des Franges du Vexin – Boucle de l'Oise sera soumise auprès de l'AEV et de la Région début 2018. Ce nouveau PRIF portera sur la préservation de près de

	1000 hectares majoritairement agricoles.
Organisme Pilote	CACP – Co- pilotage entre la Mission Dév. Durable (Coordination) et la Direction de la stratégie urbaine (Action foncière et PRIF) + mobilisation autres directions selon les thématiques
Contact	Coord : A. Salvetti, Chargée de Mission DD 01 34 41 90 33 angelique.salvetti@cergyponoise.fr Action foncière et PRIF : P. Ramond, Directeur stratégie urbaine pierre.ramond@cergyponoise.fr

Partenaires	Institutionnels : les communes de l'agglomération, AEV, Région, Safer, Chambre d'agriculture, Aes, Etat Associatifs : Terre de liens, GAB, Cervia .. Le PNR du Vexin Français est le partenaire territorial principal pour la mise en place de cette politique
Objectif visé	Création du PRIF à vocation majoritairement agricole sur environ 1 000 hectares Limitation du nb d'hectares de surfaces agricoles transformés Maintien des 38 exploitations du territoire et installation de nouveaux agriculteurs Développement de nouvelles filières de commercialisation en circuits courts
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	nb d'hectares de surfaces agricoles en PRIF nb d'hectares de surfaces agricoles maintenues nb d'exploitations sur le territoire et pourcentage d'exploitations en vente directe ou en bio nb de lieux de transformation et de commercialisation en circuits courts.
Nature de l'innovation	Environnementale et économique : préservation de la nature et du paysage, promotion d'une économie locale

Calendrier	2018 : Adoption du PRIF sur le territoire et renouvellement de la gestion foncière agricole de la CACP A partir de 2018 : Soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs en lien avec la chambre d'agriculture et Terre de Liens
Budget et Financement	Moyens internes 1/10 ième ETP – Financements ADEME ou Région envisageables
Moyens humains	Moyens internes - mission dd pour la coordination des actions et l'animation globale + le service foncier et la stratégie urbaine sur les sujets liés à l'aménagement et l'urbanisme (adoption du PRIF, gestion foncière et suivi opérationnel)
Lien avec d'autres démarches CACP	Le SCOT et les 5 Fiches PCAET sur : la Préservation de la zone maraîchère de Cergy, la Préservation des espaces naturels et agricoles de Maurecourt, la Méthanisation et les ENR, la Préservation de la ressource en eau, l'Economie circulaire.
Lien avec documents supra-territoriaux	SRCAE ET SRCE
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect non quantifiable
Gain d'émission énergétique	Gain indirect non quantifiable
Bilan ou retour d'expérience	Une quinzaine d'exploitants présents lors des premières réunions de concertation en janvier et avril 2016
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir C - préserver la biodiversité,

	nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 6.2 / PRESERVATION DE LA ZONE MARAICHERE

Enjeux	Conserver une agriculture de proximité et des espaces agricoles
Description	Elaboration d'une OAP (orientations d'aménagement et de programmation) pour affirmer la vocation agricole de la zone et de STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) permettant les constructions destinées aux activités
Organisme Pilote	Commune de Cergy
Contact	Marie GEROUDET DALLE Marie.geroudetdalle@ville-cergy.fr

Partenaires	Exploitants
Objectif visé	Maintenir et développer l'activité agricole. Site d'implantation possible des bâtiments agricoles (hangars...) Garantir le passage des engins agricoles
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre d'ha exploités
Nature de l'innovation	Sociale et environnementale

Calendrier	2017 et au delà
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec	

d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect non quantifiable
Gain d'émission énergétique	Gain indirect non quantifiable
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Planification

ACTION 6.3 / PRESERVATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Enjeux	Biodiversité et agriculture / Consommation et production durable
Description	Création d'un ENS, espace naturel sensible. Implantation d'un PRIF, périmètre régional d'intervention foncière. Achat de terres agricoles par la commune. Une veille sur la vente des parcelles est effectuée. 2/3 de la commune se trouve en Prif et en ENS Le 1er ENS a été instauré en 1992 et le PRIF en 2006
Organisme Pilote	Maurecourt
Contact	G Rutault, maire

Partenaires	SAFER . AEV ; Etat
Objectif visé	Maintenir sur le territoire de la commune des espaces naturels et agricoles
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nb d'hectares de surface au total No d'hectares dont la commune est propriétaire
Nature de l'innovation	

Calendrier	suivi des vente de terrains
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec	

d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect non quantifiable
Gain d'émission énergétique	Gain indirect non quantifiable
Bilan ou retour d'expérience	préservation des espaces verts et agricoles et conservation d'une trame verte de l'Hautil à l'Oise nécessaire à la faune
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie D - garantir un aménagement territorial pluriel et économe des ressources
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Planification

ACTION 6.4 / VALORISATION DE LA PLAINE DE L'ABBAYE DE MAUBUISSON ET DE CELLE DE PIERRELAYE

Enjeux	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Description	Aménagement et valorisation de la plaine de l'abbaye de Maubuisson (compétence communale. Faire un aménagement paysager simple, espace ouvert, promenade avec des chemins, des espaces de promenades). Mise en place d'une prairie fleurie (labourage) en 2016 et installation de 3 ruches (3 journées pédagogiques) et de celle de Pierrelaye (opération nationale de l'Etat, avec construction de logements autour, plantation d'une forêt).
Organisme Pilote	Commune de Saint-Ouen l'Aumône
Contact	Aurélie SILIO HAZARD - aurelie.siliohazard@ville-soa.fr

Partenaires	Ouen
Objectif visé	Réinvestissement de ces espaces naturels
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nb d'arbres plantés (Pierrelaye)
Nature de l'innovation	Environnementale et sociale

Calendrier	2018 pour Maubuisson
Budget et Financement	180 000 € (pour Maubuisson)
Moyens	Régie espaces verts et entreprise

humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	-
Lien avec documents supra-territoriaux	SRCAE, SRCE
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	1 teq CO2 environ pour l'éco pâturage
Gain d'émission énergétique	
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie D - garantir un aménagement territorial pluriel et économe des ressources
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 6.5 / Favoriser les pratiques de jardinage respectueuses de la biodiversité par l'animation

Enjeux	sensibilisation ; préservation de la biodiversité et des ressources
Description	<p>Cette fiche comprend de nombreuses actions détaillées en annexe, menées ou proposées par des acteurs différents (collectivités ou associations). Le fil conducteur est de transmettre des conseils, des techniques pour jardiner mieux, jardiner autrement, jardiner écologiquement.</p> <p>L'action comporte une partie action et une partie sensibilisation.</p> <p>Plusieurs communes possèdent un ou plusieurs jardins familial(Courdimanche, Cergy, SOA, Pontoise...) ou collectif ou souhaitent en développer (SOA).</p> <p>L'association Baba ou la cellule biodiversité de la CACP peuvent accompagner et conseiller pour créer des jardins collectifs.</p> <p>Vauréal a mis en place une Maison de la Nature. Le Mouvement des Incroyables Comestibles est en plein développement sur le territoire. Ils gèrent déjà une dizaine de sites</p> <p>Des collectivités s'impliquent dans des événements de sensibilisation, des marchés (SOA, Pontoise, Eragny). Pour cela, elles peuvent s'appuyer sur les 2 fermes pédagogiques du territoire : la Ferme d'Ecancourt et celle de Pontoise.</p> <p>- le développement d'outils de communication plus performants pour la ferme pédagogique d'Ecancourt et les Incroyables comestibles</p>
Organisme Pilote	mission DD et biodiversité
Contact	Marion Poirer et Gilles Carcassès

Partenaires	Vauréal / Eragny / St Ouen l'Aumône / Pontoise / Ferme d'Ecancourt / Ferme de Pontoise / BA ba / Incroyables comestibles / Streetcultivateur / / Francas / ...
Objectif visé	Nombreux, propres à chaque action (voir les annexes). Ex : nb de jardins collectifs créés nb de formations tenues
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	cf. fiches annexes
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017, 2018 et 2019
Budget et Financement	soit sur fond propre, soit financement demandé à la CACP
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect non quantifiable
Gain d'émission	Gain indirect non quantifiable

énergétique	
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 6.6 / Appliquer une gestion du territoire exemplaire

Enjeux	santé ; préservation de la biodiversité et des ressources
Description	les collectivités ont un rôle majeur et moteur à jouer en matière de gestion. Elles se doivent d'être exemplaires, pour avoir un effet d'entraînement. Elles doivent donc respecter la loi et chercher à aller au-delà (interdiction des pesticides au 1er janvier 2017, échéance que plusieurs avaient anticipé comme la CACP) : 0 phyto, gestion différenciée. Les exemples d'actions sont nombreux : un fleurissement optimisé mais plus durable voulu par SOA, Vauréal et Pontoise ; l'utilisation d'animaux (éco pâturages vache et moutons ; cheval de traie...)
Organisme Pilote	mission DD et biodiversité
Contact	Marion Poiret et Gilles Carcassès

Partenaires	St Ouen l'Aumône / Pontoise / Vauréal / Ferme pédagogique de Pontoise
Objectif visé	Nombreux, propres à chaque action (voir les annexes).
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	cf. fiches annexes
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017, actions tous les ans
Budget et	

Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect non quantifiable
Gain d'émission énergétique	Gain indirect non quantifiable
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 6.7 / EDUCATION A LA BIODIVERSITE ET A L'ENVIRONNEMENT

Enjeux	sensibilisation
Description	<p>La CACP mène une politique d'éducation à la biodiversité et au DD depuis de nombreuses années. Elle s'appuie pour cela sur la Ferme d'Ecancourt. Elle souhaite également développer les sciences participatives sur la faune et la flore pour les professionnels du territoire mais aussi pour les habitants. Elle participe donc à plusieurs protocoles nationaux).</p> <p>Le collège G Philipe de Cergy a proposé la mise en place de serres pour sensibiliser des collégiens à la biodiversité</p> <p>En assurer la promotion</p>
Organisme Pilote	mission DD et biodiversité
Contact	Marion Poiret et Gilles Carcassès

Partenaires	Ferme d'Ecancourt ; Ferme de Pontoise ; collège G Philipe
Objectif visé	Nombreux, propres à chaque action (voir les annexes).
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	cf. fiches annexes
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017, actions tous les ans
Budget et Financement	CACP, interne ou demande de financement (collège G Philippe)
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 6.8 / EAU (BASSINS ET NOUES) : BIODIVERSITE EN MILIEU URBAIN

Enjeux	Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources
Description	<p>La gestion des eaux pluviales, outre une réponse aux problèmes d'inondations, apparaît comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une solution pour préserver voir améliorer la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques ou humides, - un outil pour un aménagement urbain de qualité par la mise en scène de l'eau, - une opportunité pour valoriser le paysage au sein des projets d'aménagement ainsi qu'à l'échelle de la communauté d'agglomération, en l'intégrant aux entités et corridors biologiques recensés. <p>A la CACP, les eaux pluviales sont notamment gérées par l'intermédiaire de noues et de bassin de gestion des eaux pluviales</p> <p>Afin de travailler pour une gestion durable des eaux pluviales, (qualité des eaux pluviales rejetées au milieu naturel mais aussi biodiversité de ces zones de transit/stockage), il est nécessaire d'intégrer les données environnementales, les usages et principes de gestion dans la conception où l'adaptation des ouvrages afin de limiter au plus l'impact sur le milieu naturel, pour le respect de l'environnement du site. Cette action est lancée. Des études environnementales ont été réalisées en 2015 et 2016 notamment pour le Bassin de la Sente des prés à Eragny (Eco-parc). Mais les préconisations et travaux relatifs au maintien de la biodiversité ne peuvent généralement pas être mis en œuvre, faute de financements.</p>

Organisme Pilote	CACP
Contact	DEU

Partenaires	DEU DGUT mission DD AESN
Objectif visé	Faire au moins un aménagement favorable à la biodiversité dans le cadre de l'aménagement des ouvrages pluviaux
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre d'aménagements réalisés sur 2017-2022
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017-2022 Etudier 1 à 3 bassins par an
Budget et Financement	30 000 / an
Moyens humains	Interne et BE pour les études
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0

Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 6.9 / PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU, MISE EN PLACE DE PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE

Enjeux	Santé, protection de l'atmosphère et Qualité de l'air Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources Sensibilisation des acteurs aux enjeux
Description	<p>La qualité de l'eau distribuée pour l'alimentation humaine est une préoccupation majeure des acteurs publics. La protection de la ressource vise à assurer aux consommateurs une alimentation en eau potable de qualité pour éviter tout risque sur le plan sanitaire. Elle est avant tout assujettie aux normes de potabilité établies par le Code de la Santé Publique. Elle apparaît aussi comme une solution plus durable que la mise en place de mesures curatives destinées à traiter une eau déjà contaminée.</p> <p>La Communauté d'Agglomération dispose de 11 forages fournissant un quart des volumes d'eau potable mis en distribution sur son territoire, dont deux captages définis prioritaires lors du Grenelle de l'Environnement en raison de teneurs élevées en phytosanitaires et nitrates.</p> <p>Parmi les actions menées par la CACP pour protéger la ressource en eau figurent d'une part les actions relatives à l'instauration des périmètres de protection de l'ensemble des captages d'eau, relevant du Code de la Santé Publique, et d'autre part les actions de protection des aires d'alimentation des captages prioritaires, relevant du Code de l'Environnement.</p> <p>Dans la continuité de ces actions réglementaires, des actions complémentaires volontaires peuvent également être mises en œuvre par la CACP et les différents acteurs du territoire (communication,</p>

	animation, mesures agroenvironnementales, actions foncières, investissements, formations, ...). Un suivi des actions menées et une animation (auprès des particuliers, des collectivités, des industriels ainsi que des exploitants agricoles) permettront d'améliorer la protection de la ressource en eau.
Organisme Pilote	CACP
Contact	Cécile Paul, Chef de projet Cycle de l'eau, cecile.paul@cerypontoise.fr

Partenaires	Partenaires Conseil départemental, Police de l'eau, ARS
Objectif visé	Respect des obligations réglementaires en 2022 et mise en places d'actions volontaires. Baisse des teneurs en nitrate et en pesticide
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	teneur relevée / observatoire des pollutions nitrate et pesticides pour tous les captages
Nature de l'innovation	

Calendrier	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau à 60 % fin 2019 et 80 % en 2022
Budget et Financement	30 000 / an
Moyens humains	Interne et BE pour les études
Lien avec d'autres démarches	

CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Planification

ACTION 6.10 / Développement d'un jardin maraîcher

Enjeux	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Description	<p>Depuis sa création en 1983, la Ferme d'Eancourt, lieu de rencontre entre le monde de la ville et celui de la campagne, est devenu une structure d'éducation à l'environnement incontournable pour le territoire de l'agglomération. La CACP soutient les actions de l'association en matière de sensibilisation à la biodiversité, d'éducation aux valeurs du développement durable, de promotion de la gestion différenciée des espaces verts, de la réduction des déchets et du jardinage sans pesticides. Elle s'appuie sur des outils développés en partenariat, comme le pâturage urbain et la transhumance. De plus, la Ferme d'Eancourt a développé un programme de sciences participatives, contribuant ainsi à la diffusion et à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité présente que le territoire.</p> <p>L'action présentée par la Ferme d'Eancourt dans le cadre de la réponse à l'AAP TEPCV par la CACP vise à réorganiser son secteur « agricole » au travers de deux opérations qui seront lancées dès 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un jardin maraîcher sur son site pour : <ul style="list-style-type: none"> • alimenter la restauration collective sur place et proposer des produits sains et cultivés localement • valoriser des variétés locales ou franciliennes • accueillir en immersion des publics en difficulté • sensibiliser à la biodiversité et mener des animations pédagogiques (développer notamment de nouvelles animations sur la cuisine et l'équilibre alimentaire autour des fruits de saison et locaux) • avoir un support d'animation et de sensibilisation au jardinage écologique grandeur nature

	<p>Cela suppose une préparation du terrain (nivellement, travail du sol, drainage, clôtures, récupération eau de pluie, ...), la plantation de semis, la mise en culture et ensuite entretien des parcelles.</p> <p>Une entreprise de paysage interviendra pour le nivellement du sol. Les besoins en matériel sont les suivants (acquisition) : outillage, système d'arrosage et récupération d'eau, rangements associés, ...</p> <p>L'achat de semences et de matériels pour effectuer le semis est également indispensable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouveler les arbres dans les prés du site d'Eancourt, pour favoriser la biodiversité, le confort des animaux, ou encore l'esthétique des prairies
Organisme Pilote	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et Ferme d'Eancourt
Contact	

Partenaires	
Objectif visé	<p>Réduire la dépendance alimentaire du territoire</p> <p>Sensibilisation à la biodiversité et éducation à l'environnement par la mise en place d'activités pédagogiques</p> <p>Maintien de la biodiversité par la valorisation de variétés locales ou franciliennes</p> <p>Développer l</p>
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'arbres plantés</p> <p>Quantité de nourriture livrée à la restauration collective</p> <p>Nombre d'animations réalisées autour du jardin potager</p>
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017
Budget et Financement	<p>Aménagement, achat d'arbres et de matériels : 71 600 €</p> <p>Origine du financement Montant (€HT) Programme TEPCV (29 %) : 20 640 € Contrat de ville CACP : 8 460 € Subvention annuelle CACP : 2 500 € Green Link : 15 000 € Fondation Placo- plâtre : 25 000 € Total : 71 600 €</p>
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect non quantifiable
Gain d'émission énergétique	Gain indirect non quantifiable
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre

stratégique	de vie
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Opérationnel

**ACTION 6.11 / REDUCTION DE LA CONSOMMATION
DE PRODUIT DE DENEIGEMENT SUR LA CHAUSSEE**

Enjeux	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Description	Cette action consiste à mettre en place des dispositifs permettant d'utiliser des produits de déneigement plus vertueux pour l'environnement à l'aide de la mise en place d'un système d'épandage automatisé par GPS, et par la création d'une station de fabrication de Saumure
Organisme Pilote	CACP
Contact	Jérémy BERANGER 01-34-41-91-11

Partenaires	Entreprises privés
Objectif visé	réduction des quantités d'épandage de sel sur le milieu naturel. Réduction de 30% à 70% selon les conditions météo.
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	kg de sel / km
Nature de l'innovation	

Calendrier	Etudier 1 à 3 bassins par an
Budget et Financement	30 000 / an
Moyens humains	Interne et BE pour les études
Lien avec	

d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 6.12 / ESSEC ; opération "adopte une abeille", « Adopt a bee, be api »

Enjeux	Environnement, Biodiversité, Formation, Sensibilisation, Action campus
Description	<p>Dans le cadre de ses actions Environnement et Biodiversité, l'ESSEC a souhaité mobiliser professeurs, collaborateurs et étudiants sur quelques thèmes dont celui de la préservation des abeilles. En 2015, le programme « Adopt a bee, be api » s'est mis en place pour développer le Rucher créé par l'ESSEC sur un des toits de son campus à Cergy en 2012.</p> <p>En 2017, une association spécifique va être créée pour suivre et pérenniser ce projet.</p> <p>En partenariat avec un apiculteur du Vexin, un programme d'implantation de ruches ESSEC a été lancé avec l'installation d'une première ruche sur les toits du campus de Cergy. Le projet s'est développé progressivement en nombre de ruches et en actions de sensibilisation et formation. Des salariés ESSEC peuvent désormais acheter des ruches et l'ESSEC offre les infrastructures et la formation par un apiculteur toute l'année. Des associations étudiantes peuvent aussi participer.</p> <p>éléments facilitateurs : Plusieurs salariés ESSEC portent le projet soutenu dans le cadre de la politique développement durable et responsabilité sociétale de l'ESSEC.</p> <p>Les abeilles ESSEC évoluent dans un environnement sain et protégé. La ville de Cergy n'utilise pas de produits phytosanitaires chimiques depuis plusieurs années, pas de proximité de champs et de lieux pollués. Accès à des espaces floraux adaptés et forêts mellifères (acacias et châtaigniers).</p> <p>Abeille = miel : capital sympathie. Projet attractif pour</p>

	les non experts. Elle est le symbole de la biodiversité et d'une alimentation bonne pour la santé. Elle est au cœur de la chaîne alimentaire.
Organisme Pilote	ESSEC Business School
Contact	Sandrine Plançon, Manager-responsable des opérations du Décanat Responsable administrative - Chaires et Centres Chargée de mission Projets environnementaux et biodiversité

Partenaires	Un apiculteur du Vexin
Objectif visé	Participer localement au maintien de la population des abeilles Aider à la compréhension de notre environnement et à la biodiversité par une action concrète avec la création d'un rucher Former par la mise en place de sessions de formation à l'apiculture
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	10 ruches installées sur le toit du campus de Cergy de l'ESSEC 15 salariés formés et impliqués dans le programme « Adopt a bee, be api »
Nature de l'innovation	

Calendrier	Depuis 2012 : formations tout au long de l'année avec une période plus active en été et une période calme
-------------------	---

	de novembre à mars.
Budget et Financement	financement interne
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	Déclaration du rucher à la préfecture, assurance responsabilité civile ESSEC
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	Beaucoup d'ondes wifi à cause des appareils électroniques sur le campus qui sont mauvaises pour les abeilles : pour l'instant, à priori pas de dégradation des essaims à cause des ondes : surveillance des ruches. Limiter le rucher à 10 ruches pour des rais
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	6 - Biodiversité et agriculture
Type d'intervention	Opérationnel

AXE 7 CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLE

Éléments de contexte

Le territoire a connu une période de très vive croissance entre le début des années 70 et la fin des années 90.

Ces dynamiques démographiques ont été soutenues par des apports migratoires très élevés dans la phase de création de la Ville Nouvelle.

Les évolutions actuelles sur la CACP restent relativement importantes et participent à faire de l'intercommunalité l'un des territoires moteurs de la croissance départementale.

Entre 1999 et 2013 la population de Cergy-Pontoise a augmenté d'environ 17 000 habitants pour atteindre 199 938 habitants (INSEE RP 2013 : Population municipale 199 938 / Population totale 203 528 habitants).

La population qui vie sur le territoire de l'agglomération de Cergy Pontoise consomme des produits manufacturés et des biens de consommation issus en grande majorité de l'extérieur du territoire et produisent des déchets qu'il faut traiter sur le territoire.

Les enjeux énergie-climat liés à la consommation et à la production de déchets

Les émissions liées à l'alimentation sont imputables à la fois au transport et aux modes de production. En 2008, le poste déchets et consommation du bilan carbone représentait 124 000 Teq CO2.

Plus de la moitié de l'impact carbone du régime alimentaire français provient de la consommation de produits issus d'élevage et des plats préparés. La réduction des émissions passera par la consommation de produits moins émetteurs : réduction de la consommation de viande, de produits exotiques, de produits transformés... Il convient de réduire l'empreinte écologique de notre alimentation.

Concernant le service public de traitement des déchets, le rapport annuel sur le prix et la qualité présente les grandes tendances suivantes pour l'exercice 2014, **(110 432 tonnes de déchets sont traitées** pour le territoire Cergy-Pontain sur la filière Auror'Environnement).

- o Une légère hausse de 4 kg/hab./an (soit + 1,7 %) du total des déchets
- o mais une baisse de 6,6 kg/hab./an pour les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Les objectifs cibles recherchés pour toutes les fiches actions de cet axe

Objectifs en termes de réduction de GES concernant la consommation et la production de déchets :

L'objectif de -10% d'émissions de gaz à effet de serre est recherché par la CACP à l'horizon 2022 concernant cette thématique, -35% et -60% à l'horizon 2030, 2050.

La réduction des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la sensibilisation des populations aux bonnes pratiques de consommation et le développement d'une économie circulaire sur le territoire serviront cet objectif.

Objectifs en termes de réduction de GES concernant la consommation d'énergie :

Consommer local, réduit la nécessité d'importer depuis l'extérieur du territoire des produits manufacturés ou des biens de consommation. Cela limite les externalités négatives de la consommation des ménages. Ainsi toute action visant à favoriser la production locale de biens de consommations durables (circuits courts, maraichages en lien avec l'agriculture, agriculture péri-

urbaine biologique, réemploi, recyclage) va contribuer à réduire la consommation d'énergie du territoire.

Les opportunités à saisir

- Proximité des exploitations maraîchères et des consommateurs
- Développement de l'autoconsommation et des circuits courts en maraichage local.
- Développement de la filière agriculture biologique
- Présence de fermes pédagogiques actives sur le territoire
- Plan local de prévention des déchets
- Prise de conscience des consomm'acteurs

Les menaces à contourner

- Fragilité des exploitations agricoles (regroupement, vieillissement des exploitants, morcellement des terres)
- Développement urbain et artificialisation des sols
- Appauvrissement de la biodiversité locale.

ACTION 7.1 / ECONOMIE CIRCULAIRE : Ecologie industrielle et territoriale

<p>Enjeux</p>	<p>Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Réduction des consommations (énergie, eau, déchets) Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...) Investissement et aménagement durable Cohésion sociale, solidarité et citoyenneté Sensibilisation des acteurs aux enjeux</p>
<p>Description</p>	<p>En 2015 et 2016, deux opérations complémentaires d'économie circulaire ont été menées sur le territoire : « L'économie circulaire c'est nous » et « l'économie circulaire et les nouveaux modèles économiques » qui ont permis l'émergence de projets économiques issus du secteur de l'ESS et la mobilisation d'entreprises industrielles souhaitant modifier leurs pratiques dans le cadre d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (une quinzaine d'entreprises du Val d'Oise, dont la moitié de Cergy-Pontoise se sont impliquées). Trois entreprises ont également été accompagnées pour faire évoluer leur modèle économique (économie de la fonctionnalité).</p> <p>Concrètement, les premiers travaux ont permis de réaliser un diagnostic EIT du territoire, d'identifier des flux (énergie, matières...) et des besoins communs à plusieurs entreprises, préalable à la mise en place de projets collectifs. Cette démarche qui repose sur une approche « systémique » entre acteurs territoriaux a ainsi permis d'initier des actions mutualisées ou des</p>

	<p>accompagnements individuels dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'achat groupé d'énergie associant 7 entreprises. - L'amélioration de la performance énergétique (en lien avec la CCI) et son financement (grâce aux dispositifs des certificats d'économie d'énergie) - la collecte des micro-flux de déchets non dangereux auprès des artisans et des industriels - la réparation et le réemploi des objets <p>Plusieurs actions sont programmées sur les trois ans en vue de maintenir la dynamique engagée.</p> <p>1/ En matière d'accompagnement des PME, notamment industrielles, vers une démarche d'écologie industrielle territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un groupe de travail trimestriel ouvert à toutes les entreprises dites classiques, notamment industrielles, souhaitant coconstruire des solutions territoriales d'écologie industrielle avec l'appui de la CACP. <p>L'action programmée en 2017/2018 fait suite à l'achat groupé d'électricité mené en 2016. Elle traite désormais de la gestion des micro-flux de déchets non dangereux. Elle part du constat suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises, notamment les PME, produisent certains déchets recyclables en très petites quantités. - Bien que valorisables, ces déchets ne sont en général pas séparés des déchets résiduels car leur collecte s'avère très coûteuse au regard des volumes en jeu à l'échelle de chaque entreprise. - La non valorisation de ces flux conduit à une perte de leur valeur-matière et entraîne des impacts environnementaux plus importants. <p>Le rôle de la CACP dans le cadre de ce groupe de travail avec les entreprises est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facilitateur au titre de sa compétence
--	---

	<p>développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie de projet (benchmark, étude de gisement, préparation des réunions...) - Mobilisation des entreprises <p>Dans le cadre de cette action sur la gestion des micro-flux de déchets non dangereux, une prestation d'accompagnement-conseil sera mandatée par la CACP en vue de réaliser une cartographie des acteurs locaux de la gestion des déchets et une étude du gisement des déchets non dangereux des entreprises intéressées par la mise en place d'une solution de collecte locale mutualisée (voire une estimation du potentiel global de ces gisements à l'échelle d'un parc d'activités).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réflexion est également en cours pour déployer sur le territoire un outil numérique (du type réseau social des entreprises) et un plan de communication auprès des entreprises locale en vue de mettre en place un Réseau d'affaires de proximité facilitant la mise en relation entre les entreprises de notre bassin économique à des fins commerciales. Ce Réseau d'affaires de proximité faciliterait l'achat local et contribuerait ainsi à la démarche d'économie circulaire - La sensibilisation des entreprises du territoire aux enjeux et plus-values de l'écologie industrielle (EIT) et la promotion des solutions territoriales construites avec le groupe de travail EIT afin d'inciter de nouvelles entreprises à rejoindre la dynamique. <p>En projet : la réalisation de deux vidéos de retour d'expériences.</p> <p>ÉTAPES OPERATIONNELLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place le groupe de travail EIT sur les micro-flux de déchets et appel à prestataire pour le conseil sur la gestion des micro flux de déchets
--	---

Organisme Pilote	CACP - Direction du développement économique et de l'enseignement supérieur
Contact	N. Castaignet, chargée de mission parcs d'activités économiques nathalie.castaignet@cergyponoise.fr

Partenaires	Réseaux d'entreprises, ADEME
Objectif visé	Poursuivre la dynamique engagée sur Cergy-Pontoise en faveur de l'économie circulaire grâce à un programme d'actions transversal à destination d'entreprises de tous secteurs d'activités (PME industrielles ou artisanales , économie sociale et solidaire)
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre d'entreprises impliquées
Nature de l'innovation	Economique, environnementale et sociale

Calendrier	2017 - 2020
Budget et Financement	30 000 euros sur 2017-2019
Moyens humains	Interne et recours à un prestataire
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents	SRCAE / Objectif Eco 1 : « Faire de la prise en compte des enjeux énergétiques un facteur de compétitivité

supra-territoriaux	et de durabilité des entreprises ». Eco 1.1 sur les actions d'efficacité énergétique dans les entreprises, Eco 1.2 pour inciter aux synergies et mu
Références réglementaires	Loi de Transition Energétique pour la croissance verte d'août 2016 qui fixe des objectifs de lutte contre les gaspillages et de développement de l'économie circulaire.
Gain d'émission GES	indirect
Gain d'émission énergétique	indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Planification

ACTION 7.2 / DEVELOPPER LES ECO-DEFIS DES ARTISANS

Enjeux	Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)
Description	Démarche volontaire et gratuite pour les entreprises, afin d'obtenir le label « éco-défis des artisans et commerçants », l'entreprise doit s'engager et relever au moins trois défis.
Organisme Pilote	CMA
Contact	Yves Cojandassamy, 01 39 33 78 05, cojandassamy@cma95.fr

Partenaires	CACP, associations d'entreprises
Objectif visé	8 entreprises accompagnées en année 1 et 17 entreprises en année 2
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nb d'entreprises suivies, nb d'entreprises labellisées, nb de défis relevés
Nature de l'innovation	Innovation environnementale et économique

Calendrier	
Budget et Financement	22 500 euros pour 25 audits entre 2017 et 2018 (dont 25 % financé par la CMA)
Moyens humains	CMA
Lien avec d'autres démarches CACP	

Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Non quantifié
Gain d'émission énergétique	Non quantifié
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 7.3 / mise en place du dispositif "Perf Energie"

Enjeux	Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)
Description	<p>Faire de la transition énergétique un levier de compétitivité pour les entreprises. Le programme Perf' Energie est déployé sur l'Île de France pour 3 ans (2016-2018) en vue d'accompagner l'entreprise en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer ses performances énergétiques - d'optimiser ses contrats de fourniture d'énergie - de valider le projet de rénovation de bâtiment - d'étudier la faisabilité de mise en place d'énergie renouvelable ou de récupération - de faire certifier le site selon la norme ISO 50 001 <p>L'accompagnement proposé vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les consommations énergétiques des équipements de production et des utilités (éclairage, chaud/froid, vapeur, air comprimé) et des bâtiments - Identifier des actions pour réduire la facture énergétique
Organisme Pilote	CCI
Contact	Isabelle Fournel ifournel@cci-paris-idf.fr

Partenaires	ADEME, Région IDF
Objectif visé	12 entreprises accompagnées sur 3 ans et 15 % de réduction par entreprise
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nb d'entreprises
Nature de	

l'innovation	
Calendrier	2017-2018
Budget et Financement	
Moyens humains	CCI
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Environ 29 teq CO2 pour 12 entreprises accompagnées
Gain d'émission énergétique	par entreprise en moyenne 200 kWh/an pour l'électricité (20k€/an) et gain de 15 %; Gain total d'environ 360 000 KWh par an pour 12 entreprises
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 7.4 / DEVELOPPEMENT DES USAGES DU NOUVEAU FABLAB DU GRAND CENTRE (CERGY)	
Enjeux	Ce projet répond à 3 enjeux du PCAET : l'enjeu 3 « consommation et production durable », à l'enjeu 8 « cohésion sociale et solidarité » et à l'enjeu 10 « épanouissement des êtres humains » L
Description	Un Fab Lab (de « fabrication laboratory » en anglais) ou « atelier de fabrication numérique », est un lieu qui rassemble des machines et outils et une communauté de personnes qui souhaitent fabriquer des objets, réaliser des projets seul ou à plusieurs, apprendre de nouvelles compétences, transmettre leurs savoir-faire. Pour les utilisateurs académiques, un Fab Lab est un moyen d'innover en inventant des méthodes d'enseignement et de recherche permettant une ouverture à un vaste public. Un Fab Lab entre ainsi dans la catégorie des « tiers lieux », lieux qui ne sont ni le domicile, ni le lieu de travail de leurs utilisateurs et qui sont largement ouverts à différents types de publics. Ils constituent des espaces de sociabilité entre citoyens, étudiants, chercheurs, et acteurs socio-économiques et culturels, qui peuvent s'emparer du lieu pour y mener toutes sortes de projets : de la réalisation d'un prototype dans le cadre d'une démarche de création d'entreprises à la réalisation d'ateliers citoyens (sessions de formation de pair à pair, ateliers de réparation solidaires...), de la réalisation d'un objet pour son domicile à l'acquisition de nouvelles compétences dans le domaine de la fabrication numérique, de la gestion du projet, de l'apprentissage du travail en groupe, de la vulgarisation de la recherche au partage de savoirs (scientifiques ou non)...
Organisme	Communauté d'Universités et d'Etablissements

Pilote	Université Paris Seine
Contact	Nicola Ebenburger Directrice stratégie et relations institutionnelles nicola.ebenburger@universiteparisseine.fr

Partenaires	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (cofinancement et portage du projet en phase d'investissement) Conseil départemental du Val d'Oise (cofinancement de l'investissement) Union Européenne (cofinancement de l'investissement via le FEDER)
Objectif visé	Les objectifs du Fab Lab/Tiers lieu sont multiples : 1. Stimulation de la créativité, de l'innovation et de l'envie d'entreprendre chez l'ensemble des Cergypontains. 2. Création d'un lieu de vie étudiante et animation du Grand Centre. 3. Développement
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	fréquentation et nb de projet
Nature de l'innovation	L'innovation du Fab Lab est avant tout sociale

Calendrier	Ouverture prévue en mars 2017
Budget et Financement	Investissement de 485 870,00 € HT
Moyens humains	Equipe de 2 salariés permanents au minimum

Lien avec d'autres démarches CACP	Lien fort avec la politique de développement économique (entrepreneuriat, innovation, économie circulaire) et en faveur de l'enseignement supérieur à Cergy-Pontoise (vie de campus, lien enseignement supérieur/entreprises, animation locale...). Passerelles a
Lien avec documents supra-territoriaux	e Fab Lab contribue à ancrer Cergy-Pontoise dans son rôle de pôle d'équilibre, notamment économique, de la région parisienne, comme indiqué dans le SDRIF. De plus, elle renforce le caractère industriel et innovant de Cergy-Pontoise, comme souhaité dans la
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 7.5 / VALORISATION DES SABLES ISSUS DE LA STATION D'EPURATION

Enjeux	N°2 : Réduction des consommations (énergie, eau, déchets)
Description	Transformation d'un déchet en sous-produit valorisable- (Sur place à la station d'épuration, dispositif pour nettoyer les sables issus du prétraitement des effluents, du balayage des voiries par les communes et du nettoyage des réseaux d'assainissement.
Organisme Pilote	Veolia
Contact	Bruno Gassiat / bruno.gassiat@veolia.com Jean Paul MICHELET / jean-paul.michelet@veolia.com

Partenaires	cyo
Objectif visé	Production annuelle moyenne : env. 100 tonnes Ce sable nettoyé est réutilisé pour les travaux de terrassement et de voirie du service de l'eau de CYO).
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Siccité > 85% % Matière Organique < 3%
Nature de l'innovation	Technologique, Environnementale

Calendrier	A partir de janvier 2017
Budget et Financement	Budget renouvellement de STEP CPA

Moyens humains	Effectif exploitant et sous traitance
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	Art. R211-29 & Art. L541-1 Code de l'environnement
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	fin 2017
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 7.6 / RECYCLAGE PAILLAGE

Enjeux	Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...) Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique
Description	Process de recyclage local des déchets végétaux en paillage de massifs
Organisme Pilote	CACP
Contact	Laurent LAVADOU 01-34-41-92-75

Partenaires	Entreprises de prestations d'entretien (marchés CACP)
Objectif visé	Recyclage des déchets ligneux issus des prestations d'entretien sur le patrimoine végétal de la CACP Economies financières sur l'achat de paillage pour les massifs et sur le désherbage Amélioration de la qualité des espaces plantés Réduction de la mise d
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Bilan annuel des besoins en paillage
Nature de l'innovation	Environnementale Economique

Calendrier	Pratique quotidienne en cours d'amélioration
Budget et Financement	Néant (pratique intégrée aux marchés d'entretien)
Moyens humains	Régie Espaces Verts de la CACP Entreprises de prestations d'entretien (marchés CACP)

Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Non quantifié
Gain d'émission énergétique	Non quantifié
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 7.7 / PREVENTION ET OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS

Enjeux	<p>Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Réduction des consommations (énergie, eau, déchets) Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...) Sensibilisation des acteurs aux enjeux</p>
Description	<p>Suite au Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) de la CACP mené de 2012 à 2016 et au transfert de la compétence « collecte des déchets » au 1er juillet 2016 des communes à la CACP, il s'agira de définir en concertation avec les acteurs locaux les futures actions d'optimisation de la gestion et de réduction des déchets. Le prochain PLPD de la CACP sera défini en 2017.</p> <p>Le décret du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés impose désormais à toute collectivité territoriale responsable de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés de s'engager dans un programme local de prévention des déchets défini en concertation avec les acteurs du territoire et évalué tous les 6 ans.</p> <p>L'action propose de compléter ce programme en y intégrant l'ensemble des pistes d'actions d'optimisation de la gestion des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - optimisation de la collecte permettant des réductions d'émissions de GES, mutualisation des moyens sur le territoire, conteneurisation, etc. - meilleure valorisation des déchets : déploiement et optimisation du tri via des équipements adaptés,

	<p>sensibilisation des habitants, extension des consignes de tri, développement des filières de recyclage, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction des déchets : déploiement du compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire et restaurants collectifs, développement et promotion des filières de réemploi des objets, etc. - fiscalité et tarification incitatives - sensibilisation à la réparation - création d'une ressourcerie - Etc.
Organisme Pilote	CACP
Contact	Nom et coordonnées du contact Florence Izart Massari, Responsable Prospective et Développement, Service Déchets, 01 34 41 93 56

Partenaires	Communes, Bailleurs, ASL, aménageurs, associations, Région, Département, ADEME, etc.
Objectif visé	Objectifs du PLPD : baisse de -10% des DMA d'ici 2020 par rapport à 2010 minimum selon la loi de TECV
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	données annuelles de production de déchets
Nature de l'innovation	environnementale

Calendrier	Diagnostic et lancement de la concertation courant 2017
Budget et	

Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	Eco-exemplarité de la collectivité, Chauffage urbain (fourniture de chaleur de l'UVE), Energie (Etude de méthanisation), Biodiversité et Cycle de l'eau (gestion différenciée des espaces verts), Solidarité urbaine (associations impliquées dans le réemploi)
Lien avec documents supra-territoriaux	Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020 Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets – en cours de révision
Références réglementaires	Décret du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers Loi TECV
Gain d'émission GES	Sur la base d'une réduction de 10% des déchets d'ici 2020 par rapport à 2008, gain direct d'environ 6890 teq CO2.
Gain d'émission énergétique	non quantifiable
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 7.8 / GESTION DES DECHETS : SENSIBILISATION DES USAGERS

Enjeux	<p>Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations (énergie, eau, déchets) - Consommation et production durable (énergie renouvelable, alimentation, achats...) - Sensibilisation des acteurs aux enjeux
Description	<p>Afin d'améliorer le comportement des habitants dans leur gestion des déchets, la CACP a créé au sein de son service déchets, un secteur « relation aux usagers et aux communes » composé d'une équipe d'éco-ambassadeurs, d'un centre d'appels et d'une chargée de relation aux communes. L'équipe communique, sensibilise et forme les usagers et les partenaires de proximité à la gestion des déchets et aux gestes d'amélioration (réduction, tri des déchets, réemploi, compostage...).</p>
Organisme Pilote	<p>Direction de l'écologie urbaine, service déchets, secteur relation aux usagers et aux communes.</p>
Contact	<p>Julie CHAUVIN, responsable du secteur julie.chauvin@cerypontoise.fr</p>

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les services éducation (scolaire et périscolaire), politique de la Ville et Développement durable des villes de l'agglomération - L'éducation nationale (écoles, collèges, lycées du territoire) - Les bailleurs et les syndicats - Les organismes (ECODDS, CO)
--------------------	--

Objectif visé	<ul style="list-style-type: none"> - 90 animations scolaires ou périscolaires - Diminution des dépôts sauvages (amélioration du cadre de vie) - Amélioration de la qualité du tri - Intervention « porte à porte » pour informer ou corriger de mauvaises pratiques
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations - Nombre d'intervention en porte à porte - Nombre de refus de tri - Résultats des caractérisations - Quantité de dépôts sauvages (tonnages) - Quantité totale de déchets produits par habitant
Nature de l'innovation	

Calendrier	Du 1 ^{er} juillet 2016 au 31 août 2017
Budget et Financement	
Moyens humains	11 personnes
Lien avec d'autres démarches CACP	Programme local de prévention de déchets
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	Loi Grenelle
Gain d'émission GES	en commun avec action 7.7

Gain d'émission énergétique	en commun avec action 7.7
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 7.9 / COMPOST CHALLENGE !

Enjeux	Prévention des déchets et du gaspillage alimentaire Retour au sol de la matière organique et réduction des émissions de CO2 (4 pour 1000), Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources Cohésion sociale et solidarité Adaptation au changement climatique Sensibilisation de la population du territoire
Description	Utilisation du jeu éducatif Compost Challenge (www.compostchallenge.com) pour inciter au changement de comportement et déclencher des actions concrètes. Compost Challenge permet de sensibiliser les petits et grands à l'importance de faire du tri, du recyclage et du compostage des déchets, de façon ludique et déculpabilisante. La souscription d'un abonnement par la collectivité lui permet d'accéder aux fonctionnalités complémentaire à la version gratuite : paramétrage des consignes de tri en vigueur, envoi de notifications aux joueurs du territoire, rapports trimestriels sur les indicateurs de jeu et de pratiques réelles. L'utilisation de l'application peut-être accompagnée d'animations (ateliers pratiques, interventions pédagogiques, installation de composteurs partagés, stands, conférences...)
Organisme Pilote	Organéo
Contact	Alan LE JÉLOUX Alan.lejeloux@organeo.com 0625871799

Partenaires	CA Cergy Pontoise (PLPD et Economie Circulaire) ADEME Ile de France Associations EDD et/ou ESS
Objectif visé	Réduire le gaspillage alimentaire de 20 tonnes par an Eviter la collecte et l'incinération de 500 tonnes de biodéchets par an 1000 composteurs domestiques par an 50 composteurs partagés (immeubles ou résidences) par an 50 entreprises ou établissements imp
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Tonnages de déchets et équivalents CO2 évités par la réduction du gaspillage et le compostage de proximité Nombre de composteurs distribués Nombre de personnes sensibilisées par des interventions (formations, ateliers, animations...) Nombre de résidences /
Nature de l'innovation	Environnementale : prévention des déchets, du gaspillage, des déchets et du CO2 Sociale : lien social, implication des acteurs de l'ESS Economique : stabilisation des coûts relatifs aux déchets Technologique : application mobile (serious game) de sensibil

Calendrier	2017 : communication sur l'action et recherche de partenaires 2017-18 : distributions de composteurs individuels et installation de composteurs partagés en immeuble 2019 : bilan 1ers pilotes et poursuite du déploiement 2020 : bilan 2018-19 et poursuite du
-------------------	--

Budget et Financement	Budget Communication : 5K€ Abonnement Compost Challenge : 10K€ Interventions / Animation : 5K€ Financements : budget PLPD CACP (20%), ADEME (30%), Région (30%)
Moyens humains	2 consultants spécialisés Organéo
Lien avec d'autres démarches CACP	Programme local de prévention des déchets Dispositif « L'économie circulaire c'est nous ! » Collecte en PaP des déchets verts + biodéchets des ménages Etude biodéchets CACP auprès des gros producteurs Etude biodéchets des collègues (CG95)
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	Directive-cadre 2008/98/CE du 19/11/2008 (hiérarchisation des modes de traitement) Cirulaire du 13/12/2012 (règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité) Grenelle de l'Environnement 2010 (obligation de tri et valorisation pour le
Gain d'émission GES	Gain non quantifiable pour l'instant
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre

stratégique	de vie
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 7.10 / INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DU RECYCLAGE ET DE LA REDUCTION DES DECHETS

<p>Enjeux</p>	<p>Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Consommation et production durable Sensibilisation des acteurs aux enjeux</p>
<p>Description</p>	<p>Depuis le 1er janvier 2016, la gestion des déchets a été mutualisée au niveau de la CACP. En parallèle de cette réorganisation, différentes initiatives locales sont menées.</p> <p>Commune de Pontoise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action pérenne : mise en place d'une déchèterie au CTM pour optimiser la collecte des déchets verts - Action pérenne : campagne de distribution de composteurs aux Pontoisiens : 143 en 2 ans, - Action pérenne « livres en liberté »: concept de boîtes à lire (récupération de livres) à l'initiative du Conseil des Sages : 3 boîtes installées en juin 2015 (Marcouville/Larris/Louvrais) et 3 en projet pour automne 2016 : Maradas/Hôpital /Bossut - Action isolée : collecte hippomobile des déchets (avec le cheval de la ferme pédagogique) - vide-armoire solidaire - Expérience de poulailler pédagogique à l'école Piette. - Collecte de jouets chaque fin d'année - Projet : recyclerie créative. Nombreux ateliers dans les maisons de quartier de la ville <p>Commune de Courdimanche</p> <p>Depuis plusieurs années, la municipalité de Courdimanche a lancé plusieurs chantiers afin de réduire la production de déchets alimentaires dans ses</p>

	<p>restaurants scolaires. Cela s'est traduit par</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation d'un poulailler dans l'école et l'ALSH des croizettes. - Des actions de tri des déchets menées par les enfants des écoles - Des actions de pesées des déchets réalisées par les enfants. Ces actions déboucheront sur une étude plus globale visant à réduire la production, le traitements des restes et déchets alimentaires). <p>Commune de Saint-Ouen l'Aumône</p> <p>Dès 2014, la commune de Saint-Ouen l'Aumône s'est, elle aussi, engagée avec la CACP dans le programme local de prévention des déchets avec un objectif de -7% de production de déchets sur 5 ans.</p> <p>Dans cet objectif, un certain nombre d'actions ont été souhaitées par les élus telles que le développement du Stop Pub (en place), la promotion du compostage individuel par la distribution de composteurs (en cours) ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire, pour laquelle des actions ponctuelles ont pu être réalisées : par les écoles elles-mêmes (en lien avec l'I.A et le Centre Technique Municipal) ou par l'intermédiaire du service Enfance (centre de loisirs ou restauration scolaire).</p> <p>Saint Ouen accueille actuellement une moyenne de 2000 enfants répartis sur l'ensemble des 11 restaurants scolaires (sur 8 groupes scolaires).</p> <p>Dès 2014 des réunions d'information ont été organisées via la CCAP, avec d'autres communes de l'agglomération animées par Mme TISSEUR et Mme OUASSINI. Des expériences avaient pu être partagées.</p> <p>En novembre 2014 dans le cadre des ateliers sur la semaine de la réduction des déchets à la CACP, 2</p>
--	---

	<p>classes de CE1 et 2 classes de CE2 avaient été accueillies sur Cergy.</p> <p>Des interventions en classe, sur l'école du Val de Liesse, avaient pu être mises en place.</p> <p>Des actions diverses et ponctuelles ont pu être réalisées sur la collectivité (concernant le pain, depuis 2014 le grammage a été adapté avec notre fournisseur en liaison froide en fonction du menu du jour ; concernant les pesées, elles ont été réalisées par un groupe d'enfants, sur une seule école, elles n'ont pas été reproduites car trop contraignantes en termes de moyens humains et de temps).</p> <p>Des actions plus ludiques (plus en lien avec les besoins et les envies du public accueilli) sont actuellement en cours d'étude avec une société privée créatrice de jeux de société autour du gaspillage. Les animateurs permanents du service bénéficieront, courant 2017, d'une formation via cette même société.</p>
Organisme Pilote	Mairies de Pontoise, de Courdimanche et de Saint Ouen l'Aumône
Contact	<p>Pontoise : Direction générale - initiatives portées par différentes directions.</p> <p>Courdimanche : C. Joly, directeur de l'éducation et des temps de l'enfant 01.30.27.32.03.</p> <p>Saint Ouen l'Aumône José GOMES - jose.gomes@ville-soa.fr.</p>

Partenaires	Associations, commerçants, STIVO, SOGERES : prestataire fournissant les repas ...
Objectif visé	Recyclage ; lien social ; Réduire la quantité de déchets alimentaires ; Sensibiliser les enfants

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre de composteurs, Nombre de boîtes à lire, tonnes de déchets verts récoltés, Nombre d'écoles avec poulailler, Nombre de participants aux vide - armoires
Nature de l'innovation	

Calendrier	Initiatives dispersées
Budget et Financement	Initiatives dispersées
Moyens humains	Agents communaux (services scolaires et environnement)
Lien avec d'autres démarches CACP	PLPD
Lien avec documents supra-territoriaux	SRCAE
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	en commun avec action 7.7
Gain d'émission énergétique	en commun avec action 7.7
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable

Type d'intervention	Opérationnel
----------------------------	--------------

ACTION 7.11 / RECYCLAGE et TRI DES DECHETS (notamment DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES)

Enjeux	réduire la production de déchets aider les personnes en situation de handicap
Description	Valorisation de l'ensemble des déchets recyclables par le biais d'une société privilégiant l'emploi pour des personnes handicapés. participer activement à la protection de l'environnement et aider les personnes en situation de handicap à trouver leur place dans le monde du travail. A venir : généralisation de la mise en place du tri et du traitement des biodéchets. Cette action est entreprise sur l'ensemble du site, y compris pour les restaurants de Gennevilliers et Argenteuil. Le tri et ramassage des biodéchets est déjà en place sur le site de Saint Germain en Laye. Bionéval est la société retenue dans le cadre de notre marché.
Organisme Pilote	CROUS DE VERSAILLES RU Neuville
Contact	Nawel SALHI 01.34.25.73.18

Partenaires	prestataire : Cèdre
Objectif visé	quantité de déchets recyclé Objectif : équiper tous les restaurants universitaires de la CACP
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	quantité de déchets recyclés nombre de restaurants universitaires équipés
Nature de l'innovation	Environnementale par le tri et sociale par l'emploi de personne en situation de handicap.

Calendrier	avr.-16
Budget et Financement	450€ HT action marketing 240€ HT pour les contenants 48€ HT mensuel location contenaires 40€ HT collecte Pris en charge par le CROUS
Moyens humains	1 agent CROUS se charge de la collecte des déchets au sein de l'UCP. 1 agent de la société Cèdre vide 2 fois par mois les contenaires.
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	environ 380 teq CO2
Gain d'émission énergétique	/
Bilan ou retour d'expérience	Action en cours, nous n'avons pas encore fait de bilan. Nous souhaitons développer cette action sur l'ensemble des RU de Cergy Pontoise.
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 7.12 / Atelier "Territoires intelligents, énergie, mobilité" de la COMUE Paris Seine et organisation d'un colloque international	
Enjeux	Aménagement ou investissement durable Sensibilisation des acteurs aux enjeux
Description	<p>La communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris Seine est le regroupement de 14 établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent collaborer, mutualiser, créer et déclouisonner leurs actions et projets dans leurs domaines d'intervention : formation, recherche, vie étudiante, insertion professionnelle, partenariats internationaux ou partenariats socio-économiques. Un groupe de travail inter-établissements dédié à la thématique des « Territoires intelligents » a été mis en place en 2015 et réunit les équipes de recherche suivantes (membres ou partenaires de la COMUE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les laboratoires LPPI (chimie), MRTE (aménagement, transports) et ETIS (informatique et systèmes) pour l'Université, - les laboratoires Quartz (sciences et ingénierie des systèmes complexes), LR2E (Eco-innovation industrielle et Energétique) et le Seinergy Lab (efficacité énergétique) pour l'ECAM-EPMI - chaire immobilier de l'ESSEC - Ecoles d'Architecture de Versailles et Ecole du Paysage <p>Des acteurs et collectivités locales ont été associés à ces travaux, en particulier le PNR du Vexin français et la CACP.</p> <p>Ces premiers travaux portent sur la définition du concept de « territoire intelligent », sa prise en compte en tant qu'objet de recherche (recensement des</p>

recherches engagées sur le thème au sein de la COMUE), l'identification des formations spécifiques à cette thématique (ou intégrant cette approche) ainsi que l'identification de territoires d'application. Dans cette perspective, les premiers projets à mettre en œuvre pour renforcer les relations des partenaires de la COMUE autour de cette thématique ont été identifiés (projets collaboratifs, thèses, projets ANR, colloque, formations mutualisées et écoles d'été). L'organisation d'un colloque permettant aux différents partenaires de mieux se connaître afin d'élaborer des projets et sujets collaboratifs a été jugée prioritaire.

Intitulé « Territoire Intelligents : un modèle si smart ? Effets paradoxaux d'une mutation technologique et sociale » ce colloque international se déroulera les 22, 23 et 24 mars 2017 à Cergy-Pontoise (voir l'appel à communications en annexe).

Le concept de « territoire intelligent » est parfois réduit à son volet technique, qu'il porte par exemple sur les réductions d'énergie dans les bâtiments ou sur les infrastructures de distribution d'électricité « intelligent » (smart grids). Il apparaît pourtant indispensable de croiser les approches de différents champs disciplinaires : des sciences et techniques, de l'aménagement et de l'urbanisme, des sciences humaines et sociales, des sciences de la communication, de l'économie et du droit. Si les « territoires intelligents » se proposent d'améliorer leur fonctionnement, ils s'inscrivent également dans la perspective d'une réduction de leur impact énergétique et environnemental.

En tant qu'objet de recherche, le « territoire intelligent » nécessite de prendre en compte de nombreuses approches : les projets des aménageurs et des

	urbanistes, les innovations techniques, les contraintes économiques ainsi que l'acceptabilité des projets par les populations, la capacité d'appropriation des nouveaux dispositifs par les habitants. Ceci conduit à aborder le concept de « territoire intelligent » dans une perspective systémique.
Organisme Pilote	COMUE Université Paris Seine
Contact	D. Desponds, pilote de l'atelier « Territoires Intelligents, Energie, Mobilité » Didier Desponds Didier.Desponds@u-cergy.fr Professeur des Universités en géographie/ Sciences de l'homme et de la société / Université de Cergy-Pontoise

Partenaires	Les établissements d'enseignement supérieur impliqués (UCP, ESSEC, ECAM-EPMI..) et leurs laboratoires de recherche, la CACP, le PNR...
Objectif visé	Atelier : organisation au minimum de 5 réunions/an Organisation d'un colloque international annuel ou biennal A partir de 2018 : 1 ou 2 thèses co-encadrées / an Réalisation de projets collaboratifs, de projets ANR, d'écoles d'été sur le thème Montage d'
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nb de réunions du GT / an Colloque : oui / non Nbre de participants au colloque Thèses et/ou formations mutualisées : nombre, noms des laboratoires concernés Nb de projets collaboratifs, de projets ANR, d'écoles d'été sur le thème Rapport d'évaluati

Nature de l'innovation	Sociale, environnementale et économique
-------------------------------	---

Calendrier	2018 – 2022
Budget et Financement	Pour 2017, le colloque dispose de soutiens de : la COMUE, la Fondation UCP, la CDC
Moyens humains	COMUE + temps / hommes des établissements et partenaires
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 7.13 / SENSIBILISATION DES APPRENTIS

Enjeux	Sensibilisation des acteurs aux enjeux
Description	Module Développement Durable ajouté au programme d'enseignement général des apprentis et possibilité de mettre à disposition des apprentis des kits de communication
Organisme Pilote	CMA
Contact	Yves Cojandassamy, 01 39 33 78 05, cojandassamy@cma95.fr

Partenaires	Institut des Métiers de l'Artisanat Cergy, CACP
Objectif visé	Sensibiliser 150 apprentis / an, relais auprès des entreprises qui les emploient
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre d'apprentis sensibilisés, nombre d'entreprises
Nature de l'innovation	Sociale, environnementale et économique

Calendrier	2018 – 2022
Budget et Financement	Estimation du budget : 1000 euros
Moyens humains	CMA et IMA
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec	

documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 7.14 / ESSEC, une politique développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS) globale

Enjeux	Diminution des émissions Préservation de la biodiversité ; cohésion sociale ; épanouissement ; production responsable
Description	<p>L'ESSEC est engagée dans une politique globale en faveur du développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS). Professeurs, collaborateurs, étudiants, diplômés et partenaires s'engagent pour mettre en cohérence recherche, formation et actions sur nos campus et sur le territoire afin d'innover pour mieux répondre aux enjeux du Développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RS). Plusieurs entités de l'ESSEC sont au cœur de la démarche :</p> <p>> Engagé pour l'éthique et la responsabilité sociétale, le Centre d'Excellence Management et Société (CEMAS) est une initiative de l'ESSEC, lancée en septembre 2014, fédérant la réflexion et l'action pour mettre le management au service de l'humain, du bien commun et du développement durable. D'autres Centres d'Excellence de l'ESSEC portent aussi des initiatives DD&RS.</p> <p>> RSE Campus@ESSEC, à travers plusieurs groupes de travail, a pour finalité de définir les bonnes pratiques de responsabilité sociétale pour les campus du groupe ESSEC et les essayer auprès des étudiants, staff et professeurs, participants, visiteurs...</p> <p>Vous pouvez télécharger le rapport Développement durable et Responsabilité sociétale (DD&RS) 2016 de l'ESSEC sur le site rse.essec.edu/rapports.</p> <p>En phase avec le Plan Climat de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, voici des exemples d'actions portées par les membres de la</p>

	<p>communauté ESSEC en matière de DD&RS.</p> <p>1) Développer une politique de diminution des gaz à effet de serre, d'utilisation durable des ressources et d'achats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des bâtiments <p>Depuis 2012, un plan de rénovation des façades du campus a été entrepris pour diminuer les dépenses énergétiques. Il couvre la période 2012-2017. En 2015, la quatrième tranche du plan a porté sur l'isolation des façades et le remplacement des menuiseries extérieures. Il a pour but de mieux isoler les locaux et limiter ainsi la consommation et les pertes d'énergie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité <p>L'ESSEC met en place une gestion des déplacements salariés et étudiants et mène une politique incitative de déplacements doux. Sur le campus de Cergy, un parking à vélos sécurisé est mis à disposition pour l'ensemble de la communauté ESSEC. Enfin, une borne de rechargement électrique pour la voiture qui est utilisée pour les transferts de matériels inter-campus et résidences en Île-de-France.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Label Imprim'Vert <p>Depuis 2012, l'ESSEC a obtenu le label Imprim'Vert, label français attribué aux imprimeries qui limitent et réduisent l'impact des charges sur l'environnement. Ce label certifie que le centre de traitement des documents respecte un cahier des charges précis. Il doit éliminer tout déchet nuisant à l'environnement, ne pas utiliser de produits toxiques, sécuriser les liquides dangereux stockés par l'imprimerie, communiquer sur les bonnes pratiques environnementales et suivre ses consommations énergétiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tri <p>Le tri et le recyclage sont en place sur le campus de</p>
--	--

Cergy avec 8 filières de tri: piles, sources lumineuses, produits d'entretien, gaz et huiles pour climatisation, papier, cartons, canettes, plastique, toner, cartouches d'encre, verre, matériel informatique et photocopieurs. L'ESSEC a adhéré à « Recy'go », le service de recyclage de collecte et de recyclage des papiers de bureau par La Poste.

- Une nouvelle politique d'impression

En 2015/16, le centre de traitement des documents de l'ESSEC a renouvelé le parc de copieurs de l'ESSEC et établi une nouvelle politique d'impression sur le campus. Par exemple, le noir et blanc et le recto-verso ont été paramétrés par défaut. Elle permet de faire des économies de papier, de simplifier l'entretien et réduire le temps alloué à la maintenance des matériels, de sensibiliser et responsabiliser les parties prenantes ainsi que de diminuer les coûts financiers. Entre le 01/09/2015 et le 31/08/2016:

323 473 pages soit 225 132 feuilles ont été économisées dans les étages grâce la nouvelle politique d'impression

2) Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Depuis 2012, le programme « Adopt a bee, be api » s'est mis en place pour créer le Rucher ESSEC. Des salariés achètent des ruches et l'ESSEC offre les infrastructures et la formation par un apiculteur toute l'année. Des associations étudiantes peuvent aussi participer.

Les objectifs visés sont:

- Participer au maintien de la population des abeilles
- Aider à la compréhension de notre environnement et à la biodiversité par une action concrète avec la création d'un rucher
- Former par la mise en place de sessions de

formation à l'apiculture pour tous (étudiants, staff, professeurs) encadrées par un apiculteur

- Sensibiliser à la disparition des espèces et à l'importance de la préservation de notre environnement et en particulier les abeilles par l'organisation d'évènements didactiques (expositions, partages, rencontres témoignages..)

Depuis 2012:

- 10 ruches ont été installées sur le toit du campus de Cergy de l'ESSEC
- 15 salariés formés et impliqués dans le programme « Adopt a bee, be api ».

3) Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

- Solidarité internationale :

Lors de l'initiative ESSEC for the Common Good en 2013, une étude sur les attentes des étudiants, professeurs, collaborateurs et alumni ESSEC a permis d'identifier la solidarité internationale pour l'éducation comme un des axes prioritaires de développement de la politique Développement Durable et Responsabilité Sociétale.

Il a donc été décidé de renforcer le partenariat initié quelques années plus tôt pour soutenir l'ONG Pour un Sourire d'Enfant (PSE), son école de gestion, et la qualité de la formation professionnelle au Cambodge. Un de ces objectifs majeurs est de fournir aux enfants soutenus une formation professionnelle de grande qualité et adaptée aux besoins du marché de l'emploi.

Depuis 2014, l'ESSEC apporte ainsi à PSE son expertise et son excellence pédagogique. PSE apporte à l'ESSEC l'opportunité d'impliquer des collaborateurs, étudiants et diplômés dans un projet porteur de sens,

dans un contexte extrêmement stimulant et enrichissant.

Depuis 2011:

- 8 missions de mécénat et audits sociaux de la School of Business (SOB) de PSE au Cambodge
 - 6 missions de professeurs de l'ESSEC de Cergy au Cambodge
 - En 2015/16, 8 enseignants de la SOB ont été en formation à l'ESSEC durant des périodes de 1 à 2 mois
 - Séminaire de la chaire entrepreneuriat social promotion 2015 a eu lieu au Cambodge, 1 semaine à PSE - 22 étudiants et collaborateurs
 - 2016 : Stage de 3 étudiants de l'ESSEC ont réalisé à PSE en juin dans le cadre de leur 1ère année Bachelor
- Initiative locale/territoriale :

Le Centre THESEE porte différents programmes d'égalité des chances à destination de collégiens, lycéens et étudiants de milieu populaire ou en situation de handicap.

Les objectifs visés sont :

- Permettre à tous les talents de s'exprimer
- Permettre à tous les jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur

Entre 2011 et 2015 :

- 6 programmes
- 1500 anciens bénéficiaires des programmes personnalisés. 450 en 2016-2017
- Près de 10 000 bénéficiaires des programmes collectifs cette année
- 810 étudiants-tuteurs depuis l'origine, avec 100 nouveaux étudiants tuteurs chaque année
- 110 élèves accompagnés par l'un de ces programmes a intégré un programme du groupe ESSEC

4) Epanouissement de tous les êtres humains

- Insertion de personnes en situation de handicap
Depuis 2008, l'ESSEC est engagée dans une démarche pour l'insertion des personnes handicapées en tant qu'étudiants en formation initiale, participants en formation continue, professeurs et collaborateurs ; l'accessibilité des campus et des activités qui s'y déroulent (locaux, équipements, services, cours, concours, sites internet, événements, logements...) et la prise en compte des différentes formes de handicap au sein des programmes de formation pour sensibiliser et responsabiliser les futurs cadres et dirigeants.

La Mission Handi-Capacités a mis en place des actions qui ont un impact bien au delà des campus de l'ESSEC, par exemple dans le cadre de son partenariat avec HandiChiens pour former des chiens d'assistance pour des personnes handicapés moteur ou des chiens d'éveil. En 2016, l'ESSEC accueille ainsi sa 3ème promo d'AEL (Admis En Laisse).

- Des initiatives en faveur de l'égalité Femmes/Hommes

Le groupe de travail Egalité Femmes/Hommes ESSEC a été créé pour porter la mise en œuvre de la Charte Égalité Femmes/Hommes de la Conférence des Grandes Écoles, pour valoriser et développer les contributions de l'ESSEC sur ce sujet "Management et Société".

Les axes de développement de ce groupe de travail sont :

1. Pratiquer et transmettre une culture de l'égalité femmes/hommes
2. Préparer les étudiantes à évoluer au sein des entreprises
3. Actions CGE et suivi du baromètre
4. S'engager pour une plus grande mixité dans nos

	<p>filiales</p> <p>5. Développer les « Women Executive Programs »</p> <p>6. Accentuer l'image et les actions « Women's involved »</p> <p>7. Faire rayonner la recherche</p> <p>8. Développer une politique RH de l'égalité femmes/hommes</p> <p>Pour chacun de ces axes, l'ESSEC s'engage à décliner des actions multi-campus transversales : Cergy, Paris la Défense, Asie Pacifique, Afrique Océan Atlantique.</p> <p>En 2015/16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 ateliers « Négociation de salaires au féminin » pour les étudiantes Grande Ecole et MS diplômables avec 103 inscriptions • Gender Equality Day en mars 2016: 15 intervenants, plus de 150 participations <p>5) Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</p> <p>Pour faire évoluer les comportements des étudiants, dirigeants, cadres d'entreprises et entrepreneur, l'ESSEC organise et coorganise des prix, trophées, compétitions spécialisés sur des sujets DD&RS.</p> <p>Par exemple, la Chaire Grande Consommation de l'ESSEC organisé des prix RSE tel que le Grand Prix ESSEC du Commerce Responsable, qui vise à récompenser les entreprises du commerce et e-commerce, B2B et B2C, pour leurs initiatives en France en matière de RSE.</p> <p>Ce concours est destiné aux entreprises de la distribution alimentaire ou non alimentaire, réseau physique ou vente en ligne, opérant, a minima, sur le territoire français (DROM-COM et Corse inclus), ayant pris ces dernières années sur le territoire français des initiatives en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (ci-après RSE) qui seront mesurables fin</p>
--	--

	<p>2015.</p> <p>Deux jurys d'étudiants de l'ESSEC se sont réunis afin de sélectionner les dossiers nominés.</p> <p>En 2015/16:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 étudiants ont ainsi évalué les 76 dossiers envoyés par 22 entreprises et sélectionné les meilleurs d'entre eux selon 4 critères : le caractère innovant de la démarche présentée, la mise en œuvre et le déploiement de l'initiative, l'impact et les résultats, la vision.
Organisme Pilote	ESSEC Business School
Contact	<p>Agnès KERECKI, Directrice associée Centre d'Excellence Management et Société (CEMAS) ESSEC Business School, agnes.kerecki@essec.edu</p> <p>Thérèse PICAUD, Chargée de Mission du CEMAS ESSEC Business School, picaud@essec.edu</p> <p>Elisabeth FORGET Chargée de projet</p>

Partenaires	les associations étudiantes de l'ESSEC
Objectif visé	suivi de toutes les actions
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	suivi de toutes les actions : oui / non
Nature de l'innovation	

Calendrier	chaque année dès 2017
Budget et Financement	
Moyens humains	interne
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	document de la Conférence des Grandes Ecoles
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	/
Gain d'émission énergétique	/
Bilan ou retour d'expérience	tous les ans
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 7.15 / Promotion du compostage domestique

Enjeux	Réduction des consommations
Description	<p>Consécutivement au transfert de la compétence collecte, la CACP est désormais en charge de l'ensemble des étapes de la gestion des déchets, dont la prévention.</p> <p>Il appartient donc à la CACP de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la poursuite du déploiement du compostage domestique sur l'ensemble du territoire, via notamment la fourniture de composteurs et des actions de sensibilisation et d'accompagnement de cette pratique auprès des foyers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de composteurs en plastique d'une capacité de 400L pour l'habitat individuel (Marché avec Plastic Omnium) - Fourniture gratuite des composteurs - Initiation à la pratique du compostage d'une heure par le service déchets de la CACP avec une distribution de guide de compostage - Distribution des composteurs et initiation lors de « RDV déchets »
Organisme Pilote	CACP
Contact	Audrey Lamperti Chef de projet Prospective et développement, Service déchets et propreté,

Partenaires	CRIF, ORGANE0
Objectif visé	Equiper 5% de foyers sur le territoire en composteurs en 2017 soit 1500 foyers
Indicateur(s) de suivi et	Nombre de foyers équipés

d'évaluation	
Nature de l'innovation	environnementale

Calendrier	2017
Budget et Financement	52 212 €HT
Moyens humains	6 agents
Lien avec d'autres démarches CACP	Programme Local de Prévention des déchets
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	Loi grenelle Loi transition énergétique
Gain d'émission GES	non quantifiable
Gain d'émission énergétique	non quantifiable
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	C - préserver la biodiversité, nos ressources et le cadre de vie
Axe opérationnel	7 - Consommation et production durable
Type d'intervention	Opérationnel

AXE 8 DEPLACEMENTS

Eléments de contexte

Cergy-Pontoise se situe à l'articulation de trois axes principaux :

- l'axe Cergy-Pontoise / la Défense / Paris ;
- l'axe des grands pôles de l'arc Nord-Ouest francilien : aéroport de Roissy Charles de Gaulle / plaine de France au Nord, et Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines / plateau de Saclay à l'Ouest ;
- sur les grands ports du Havre et de l'Europe du Nord.

Cergy-Pontoise fait l'objet quotidiennement d'un niveau très dense d'échanges et assume un rôle et des charges de centralité.

Du fait de son attractivité, l'agglomération de Cergy-Pontoise est traversée par des flux de déplacement en provenance de tous les départements franciliens et limitrophes.

Cergy-Pontoise n'est pas un territoire d'origine exclusivement émetteur de flux vers l'Île-de-France. Près de 50% des actifs Cergypontois travaillent au sein même de Cergy-Pontoise (Cergy, Pontoise et Saint-Ouen-L'Aumône particulièrement).

Une partie significative des flux sortant du territoire communautaire, est réalisée en transport en commun ferré, notamment en direction de l'agglomération parisienne.

En revanche, lorsque les flux sont entrants, la part des transports collectifs décroît fortement et la voiture devient le mode le plus souvent privilégié.

A l'intérieur des 13 communes de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, les flux s'orientent principalement vers l'est du territoire, où sont situées les principales zones d'emplois.

Cergy, Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône sont par conséquent les communes qui captent la majeure partie de ces flux.

Une part importante des échanges au sein du bassin de vie est réalisée en voiture, particulièrement au nord de Cergy-Pontoise.

Au sud, le réseau ferré permet d'accroître la part des transports en commun.

Les enjeux énergie-climat liés aux déplacements

Représentant 16% des émissions du territoire (190 000 tCO₂e), le transport de personnes était en 2008 le second poste le plus émetteur du bilan carbone du territoire.

Le transport de marchandises représentait quant à lui 15% des émissions du territoire. Il s'effectue pour plus de 60% essentiellement par voie routière (fret routier).

Le fret ferroviaire ne pèse que pour 0,4% des émissions.

A noter que le fret aérien sortant et entrant pèse pour 24,5% du bilan carbone tandis que le fret fluvial et maritime pour 3% du bilan.

Le transit de marchandises sur les voies routières qui dessert le territoire pèse sur le bilan pour environ 6%.

Les déplacements et le transport de marchandises représentent donc 1/3 des émissions de GES du territoire.

Plan Local de Déplacement récent volontaire et engageant le territoire, cohérent avec les enjeux de mobilité, notamment de la Région parisienne.

Le dernier kilomètre du fret urbain reste à traiter, de même que les solutions alternatives au transport routier : train, transport fluvial...

Niveau de la qualité de l'air satisfaisant mais une attention particulière doit être apportée aux abords des voies de circulation afin d'éviter les concentrations de nuisances : pollutions de l'air et auditive.

Les objectifs cibles recherchés pour toutes les fiches actions de cet axe

La modernisation et le renforcement de la desserte par le réseau ferré existant avec notamment la mise en œuvre du schéma directeur du RER A, les projets de Tangentielles Ouest et Nord et du Grand Paris Express, le projet de modernisation de l'axe Paris Normandie et de Eole, la prolongement de la francilienne, la modernisation de l'axe de fret Le Havre-Serqueux-Gisors-Pontoise-Val d'Argenteuil, la création du port multimodal d'Achères sont autant de projets d'envergure nationale, régionale et départementale ayant des effets positifs ou négatifs sur le territoire de Cergy-Pontoise.

Situé en grande couronne, le territoire communautaire n'est pas directement concerné par le métro automatique du Grand Paris Express. Pour que les Cergypontains puissent bénéficier de ce réseau en rocade, la réalisation et la gestion des interconnexions entre le réseau existant et le Grand Paris Express sont donc primordiales. Le RER A est particulièrement stratégique car les lignes 15, 18 et le RER E devraient desservir les gares de Nanterre. L'interconnexion en gare de Saint-Denis (ligne H du Transilien) est également importante car les lignes 15, 16 et 17 devraient s'y croiser. Or, aujourd'hui, tous les trains de la ligne H ne s'arrêtent pas à Saint-Denis entre Pontoise et Gare du Nord.

Cergy-Pontoise pourra néanmoins être connectée aux centralités secondaires de l'Île-de-France grâce aux tangentielles. La Tangentielle Ouest (TGO), projet de tram-train en grande couronne, est prévue en deux phases : entre Saint-Cyr et Saint-Germain-en-Laye puis jusqu'à Achères Villes, d'ores et déjà desservie par le RER A et la ligne L. Au-delà de 2030, il est envisagé que cette ligne soit prolongée jusqu'à Cergy. A l'est de Cergy-Pontoise, les travaux du premier tronçon de la Tangentielle Nord (TGN) sont en cours entre Le Bourget et Epinay-sur-Seine. Cette ligne pourrait être prolongée à l'ouest jusqu'à Sartrouville, également située sur le RER A / ligne L.

La gare d'Achères pourrait devenir un hub de transports particulièrement attractif avec le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) qui contribuera au développement de la Vallée de la Seine en connectant l'Île-de-France à la Normandie. Cette ligne qui renforcera la desserte des territoires, des villes et des ports, sera réalisée en interconnexion avec le réseau ferré existant. Une gare d'interconnexion est ainsi en projet à Achères, la gare « Confluence ». Elle permettra les échanges avec la LNPN, les TER, les RER E et A, les Transilien, et les futures TGO et TGN.

Objectifs en terme de réduction de GES concernant les déplacements et le transport de marchandises : -22% à l'horizon 2022, -35% à l'horizon 2030 et -83% à l'horizon 2050.

Objectifs qualité de l'air liés aux déplacements et au transport de marchandises : en lien avec le PPA, ils sont en priorité de réduire les particules fines et les oxydes d'azote conformément aux objectifs du SCRAE dans les zones sensibles du territoire.

Objectifs de développement des énergies renouvelables pour favoriser les transports à énergie renouvelable: en lien avec le SRCAE, multiplier par 7 la production de biogaz valorisé.

Objectifs sur la maîtrise de la consommation d'énergie : pour le volet transport en lien avec le SRCAE qui vise un objectif de 50% des marchandises transportées par voie fluviale, ferrée ou véhicules décarbonnés. Ceci correspond à une baisse de la consommation d'énergie finale de 20% à l'horizon 2020 et de 73% à l'horizon 2050 dans les transports.

Les opportunités à saisir

- Rénover les espaces publics et réorganiser les déplacements en centre-ville (voies piétonnes, zones de rencontre, pistes cyclables, nouvelle signalisation...)
- Présence d'un bon réseau ferré et de schémas directeurs visant à améliorer la qualité de service offerte sur ces réseaux ;
- Projets de tangentiels ferrés améliorant directement ou indirectement la desserte de l'agglomération.
- Proximité du futur réseau de transport en commun du Grand Paris.
- L'Oise, rivière navigable connectée avec la Seine et projet de canal à grand gabarit Seine Nord Europe (transport fluvial)

Les menaces à contourner

- Ne pas infléchir la tendance à l'augmentation du bilan carbone « déplacement
- Augmenter la saturation du réseau routier.
- Augmenter la précarité énergétique des habitants liée au transport

ACTION 8.1 / PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS

Enjeux	Réduction des émissions de GES et lutte contre le changement climatique
Description	<p>Le PCEAT-Ag 21 de la CACP reprend l'intégralité du PLD. La CACP a adopté son plan local de déplacement fin 2016.</p> <p>Le programme d'actions est composé de 38 fiches actions classées en 6 grandes thématiques modales (hiérarchisation de la voirie, transports en commun, modes actifs, stationnement, marchandises et écomobilité). Ces actions se décomposent en mesures de court terme (2016-2020) et en mesures projetées au-delà de 2020, l'objectif étant que ce programme d'actions de court terme s'inscrive dans une vision à plus long terme du territoire.</p> <p>La liste des actions est fournie dans un tableau ci-après. Pour plus de détail, se référer au PLD lui-même.</p> <p>Chaque fiche offre une vision opérationnelle des actions : établissement des constats et enjeux, rattachement au PDUIF, objectifs de l'action et déclinaison en mesures. Elles permettent d'identifier les maîtrises d'ouvrages à mobiliser sur chaque mesure, ainsi que leur échéance et leurs financements.</p> <p>Les actions inscrites au PLD ont été identifiées en lien avec chaque acteur (communes, STIF, Région, Départements, DDT, CCI, STIVO, acteurs économiques, éducatifs et culturels du territoire) sur la base des données produites lors du diagnostic et de différentes réunions : entretiens en face-à-face, groupes de travail en phase de diagnostic (20 mai 2015) et en phase de définition des orientations (8 juillet 2015) afin de contribuer à la définition des enjeux de mobilité.</p> <p>Les 6 thèmes structurants des actions du PLD</p>

- Pacification de la voirie et sécurité routière
La pacification de la voirie consiste à agir sur les conditions de circulation dans une perspective d'apaisement et de baisse des vitesses en ville. Elle s'appuie sur la hiérarchisation de la voirie. Celle-ci permet de mettre en cohérence et d'harmoniser à l'échelle de l'agglomération la structure du réseau viaire, les niveaux de service à assurer et les vitesses à autoriser en fonction de l'intensité urbaine constatée et du rôle de la voie. Cette hiérarchisation élaborée dans le cadre du PLD trouve sa concrétisation par des actions sur la sécurité routière, l'apaisement de la voirie (création de zones trente en centre-ville par exemple pour faciliter le partage de la voirie), la résorption des coupures urbaines majeures, le traitement des liaisons entre le réseau routier magistral et le réseau local, et l'amélioration de la performance du réseau de bus.

Actions phares :

- harmoniser les vitesses selon les flux et l'intensité urbaine, et pacifier la voirie
- résorber les lieux accidentogènes et renforcer les partenariats locaux en matière de sécurité routière
- résorber les principales coupures urbaines

- Transports en commun et intermodalité

Le réseau de transport en commun est concerné par des actions destinées à optimiser ou développer le réseau de bus existant pour améliorer la desserte des pôles générateurs de flux, notamment les zones d'activités et les équipements de loisirs (Île de Loisirs et futur Aren'Ice notamment). De plus, les actions visent également à répondre aux besoins d'une partie de la population travaillant le week-end et en horaires décalés, à l'hôpital de Pontoise par exemple, 1er employeur du territoire.

Les 12 gares de l'agglomération, dont le maillon principal est la gare de Cergy-Préfecture, sont des lieux d'intermodalité aux niveaux de service variés. Un des enjeux est l'amélioration du confort en gare et aux arrêts de bus, et l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Actions phares :

- améliorer la desserte bus des parcs d'activités (notamment le parc d'activités des Bellevues)
- améliorer l'offre et de l'amplitude de fonctionnement des bus le week-end
- améliorer la desserte en bus des équipements (Hôpital, Base de Loisirs, Arenice, cimetière intercommunal,...)
- faciliter le transport des personnes âgées et des personnes à faibles ressources, en particulier les familles monoparentales
- réaménager les pôles d'échange multimodaux
- s'assurer de l'avancement et de la mise en œuvre des grands projets d'infrastructure de transport (A104, LNPN, Eole, TLN, TGO, SD RER A,...)

Modes actifs

Les modes actifs présentent des marges de progression, en particulier le vélo, dont l'utilisation, pourtant croissante, reste faible (2 % des déplacements de moins de 3 km en Île-de-France). Le réseau piétonnier est globalement de bonne qualité et offre une certaine continuité des déplacements piétonniers.

Cependant des améliorations sont possibles : valorisation des itinéraires aménagés et poursuite de la réalisation du réseau cyclable (174 km projetés), stationnement sécurisé en gare, points de stationnement sur voirie, location de vélos,

jalonnement cyclable, vélos en libre service, etc... De fortes actions de promotion des modes actifs ont également été engagées et sont à poursuivre.

Actions phares :

- poursuivre la réalisation des aménagements cyclables du schéma directeur cyclable d'agglomération
- développer le stationnement vélo en gare et optimiser le service Vélo2
- poursuivre la mise en accessibilité de la voirie
- améliorer la perméabilité des îlots de logements et d'activités pour la circulation piétonne

• Stationnement des véhicules motorisés

La politique de stationnement est un levier essentiel pour faciliter l'accessibilité des centres-villes.

Elle constitue également un maillon de la politique globale de mobilité à l'échelle de l'agglomération, car elle représente un outil pouvant inciter au report modal, notamment sur les trajets domicile-travail.

Les actions identifiées sur la base des enquêtes d'offre et d'usage réalisées ont pour objet le développement d'une réglementation plus adaptée sur les quartiers de gare et les centres villes (rotatif voire payant) ;

l'articulation des réglementations entre stationnement sur voirie et en ouvrage et la mise en cohérence des normes de création de places dans les PLU avec les recommandations et prescriptions du PDUIF.

Actions phares :

- rationaliser la politique de stationnement dans les centres villes et autour des gares de Cergy, Eragny, Osny, Pontoise, Saint Ouen l'Aumône
- améliorer l'articulation du stationnement en ouvrage et du stationnement sur voirie
- préparer de la mise en place de la dépenalisation du stationnement au 1er janvier 2018 pour les

communes à stationnement payant.

- Ecomobilité, management de la mobilité et accompagnement des initiatives locales

L'ecomobilité recouvre l'ensemble des pratiques visant à favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie en alternative notamment à l'"autosolisme", et donc à limiter les émissions de gaz à effets de serre et polluants. Les actions s'inscrivent dans le cadre de plans de mobilité (PDIE, PDE, PDIA, PDA, PDES2), de conseil en mobilité (agence locale de mobilité), de plan de communication, de jalonnement des temps de parcours ou par la création d'une agence locale de Mobilité...

Actions phares :

- mettre en place des Plans de Déplacements Inter-entreprises et Plans de Déplacements d'Etablissements Scolaires

- mieux prendre en compte de l'offre des taxis et des nouvelles formes de déplacements (covoiturage, autopartage,)

- Transport de marchandises et organisation des livraisons

Le transport et la livraison des marchandises sont des éléments fondamentaux de l'activité économique du territoire. Les actions portent sur le développement de la coordination entre les acteurs du transport de marchandises, la création de zones d'attente dans les parcs d'activités, la réalisation d'une étude d'identification des besoins actuels et futurs en terme de transport de marchandises et la réalisation d'une expérimentation en matière de logistique durable à Achères, en lien avec la future plateforme multimodale. Enfin la problématique de la bonne intégration des livraisons au cœur des villes recouvre

un enjeu majeur de ce volet.

Actions phares :

- préserver la vocation logistique des sites existants (parcs d'activités)

- favoriser l'intégration des livraisons de marchandises en milieu urbain (« dernier kilomètre »)

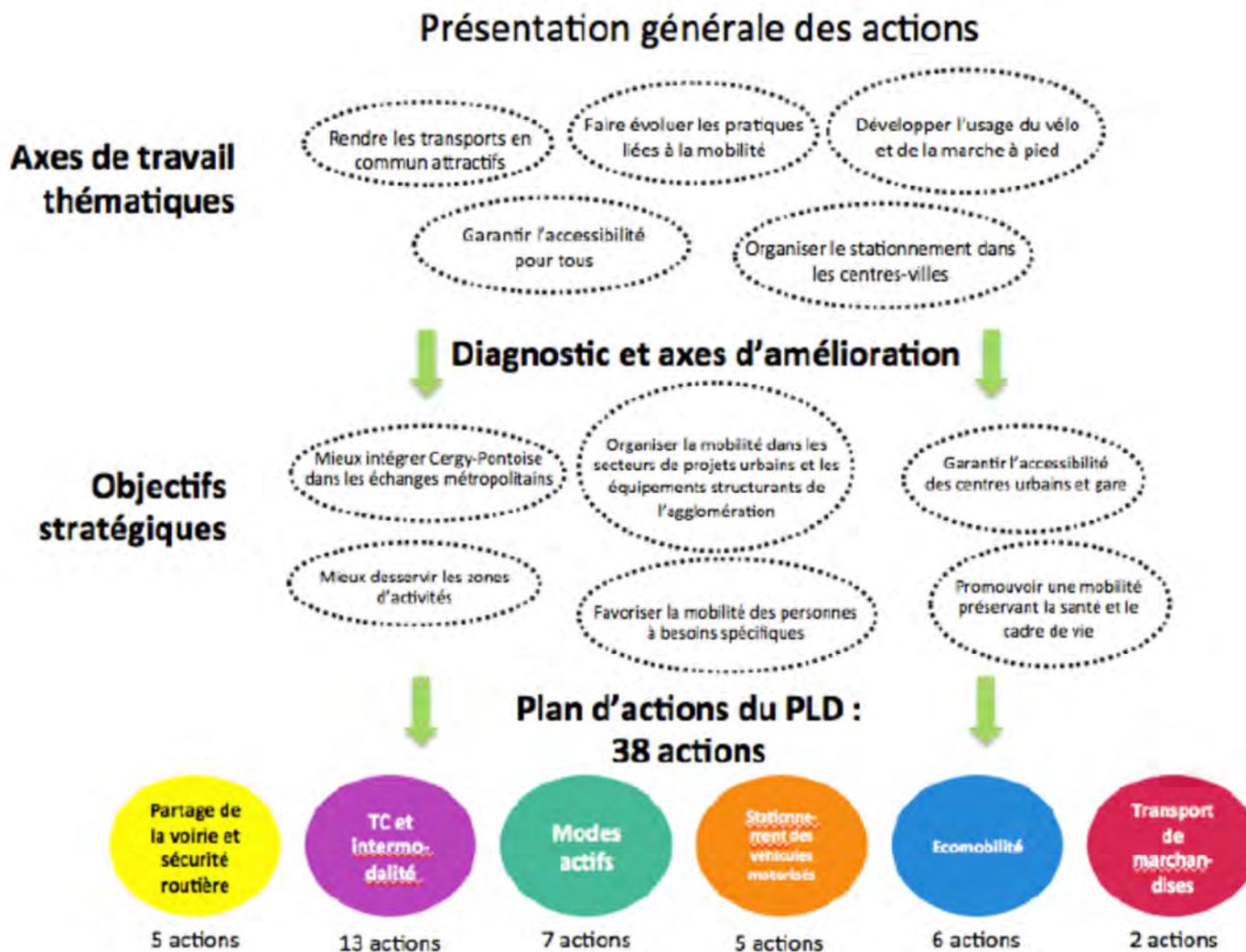
L'ensemble des actions du PLD concoure à améliorer la qualité de l'air à Cergy-Pontoise.

Organisme Pilote	CACP
Contact	A Bosquet, directrice service mobilité

Partenaires	Région, STIF
Objectif visé	réduction des GES
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombreux (voir dans le PLD)
Nature de l'innovation	

Calendrier	2016-2021
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec	pduif

documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain estimé à environ 4 400 Teq CO2
Gain d'émission énergétique	Gain non quantifié
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Planification



Présentation générale des actions du PLD

Liste des 118 mesures prévues dans le PLD

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
1.1	Harmoniser la vitesse de l'A15 dans sa traversée de Cergy- Pontoise à 90 km/h (voire 70km/h)	ETAT	Non programmée	Budget de fonctionnement	-	-	
1.2	Sécuriser le carrefour avenue du Bontemps/Bd Du Moulin à Vent	CACP	2017	30 000 € TTC (études & travaux)	-	DGUT	DMS
1.3	Déployer des radars automatiques au droit des chantiers et des zones de chantier	ETAT	2016 - 2020	Non précisé	-	-	
1.4	Initier un partenariat avec les assureurs pour connaître l'accidentologie matérielle	CACP	2018	Budget de fonctionnement	-	DMS	-
2.1	Franchissement de l'Oise entre Pontoise et Saint-Ouen- l'Aumône (étude)	CACP	2018	60 000 € TTC env. pour l'étude	RIF/CD95	DGUT	DMS
2.2	Liaison piétonne sous l'A15 entre Osny et Cergy Axe Majeur Horloge	CACP ou ETAT	2018	Entre 60 et 120 k€ TTC (études & travaux)	RIF/CD95	DGUT ?	
2.3	Franchissement piétons/vélos des voies ferrées aux abords du pôle gare de Neuville Université (PN5)	CACP	2018 - 2019	100 000 € TTC	-	DUO	DGUT/DMS
2.4	Franchissement piétons/vélos des voies ferrées pour accéder au bâtiment voyageurs de la gare de Neuville-Université	SNCF	2018 - 2019	A évaluer	-	-	
2.5	Franchissement piétons/vélos de l'A15 entre Cergy Grand Centre et le nouveau quartier Bossut à Pontoise (étude)	CACP	2019 - 2020	A évaluer	-	DUO	DGUT/DMS
3.1	Créer le demi-échangeur A15/Verdun-Hautil en finalisant l'étude et réalisation le montage financier pour lancer les travaux après 2020	CACP/ETAT	2016 - 2017	25 000 € TTC	-	DUO ?	DMS/DGUT

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
3.2	Mettre en œuvre le Schéma directeur de signalisation directionnelle routière	CACP/communes/ETAT/CD95	2016 - 2020	10 k€ TTC (études) & 200 k€ TTC (travaux)	-	DGUT	DMS
3.3	Entretien des bretelles d'autoroutes et la bande d'arrêt d'urgence de la RN184 (propreté, élagage,...)	ETAT	2016 - 2020	Budget de fonctionnement	-	-	
4.1	Valider les préconisations de la hiérarchisation de la voirie en terme de vitesse	CACP/communes	2017	-	-	DMS	DGUT/DUO
4.2	Mise en œuvre de la hiérarchisation routière	CACP/communes	2017 - 2020	A évaluer	-	DGUT	DMS/DUO
4.3	Sensibiliser les habitants aux avantages de la modération de la vitesse en ville	communes	2017 - 2020	Budget de communication à définir	-	-	
4.4	Créer un réseau technique d'échange sur les sujets voirie, espace public et mobilité	CACP	2017	Budget de fonctionnement	-	DMS	DGUT/DUO
4.5	Renforcer le partenariat avec les forces de l'ordre	CACP	2017	Budget de fonctionnement	-	DMS	DGUT
5.1	Poursuivre la mise en œuvre de l'aide au franchissement des carrefours à feux pour les bus	CACP	2017 - 2018	Etude interne (pour info, 1 carrefour équipé = 3,5 k€ HT)		DGUT	DMS
5.2	Résorber les points durs "légers" pour la circulation des bus à Cergy, Eragny sur Oise, Jouy le Moutier, Pontoise, Saint Ouen l'Aumône, Vauréal	communes	2017	A évaluer	-	-	
6.1	Améliorer la desserte bus du parc d'activités des Bellevues	STIF	2016	2 M€ TTC / an	-	-	

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
6.2	Adapter la desserte en horaires décalés pour l'hôpital de Pontoise	STIF	2016	0 € (Coûts constants)	-	-	
6.3	Adapter la desserte en horaires décalés pour la Clinique Sainte-Marie	STIF	Non programmée	A évaluer	-	-	
7.1	Améliorer les fréquences le soir et le week-end vers les principaux équipements attractifs : Aren'Ice	STIF	Non programmée	A évaluer	-	-	
7.2	Améliorer les fréquences le soir et le week-end vers les principaux équipements attractifs : Ile de Loisirs	STIF	2016	100 k€ TTC / an	-	-	
8.1	Etudier l'opportunité d'une levée d'ITL sur les lignes interurbaines	STIF	2017	Etude interne	-	-	
9.1	Créer une desserte bus vers les secteurs en développement urbain : ZAC des Linandes	STIF	Non programmée	A évaluer	-	-	
9.2	Créer une desserte bus vers les secteurs en développement urbain : ZAC de la Pièce d'Alçon	STIF	Non programmée	A évaluer	-	-	
9.3	Créer une desserte bus vers les secteurs en développement urbain : ZAC du Bois d'Aton	STIF	Non programmée	A évaluer	-	-	
9.4	Créer une desserte bus vers les secteurs en développement urbain : ZAC de la Demi-Lieue	STIF	Non programmée	A évaluer	-	-	
10.1	Réaliser l'étude DOCP pour la réalisation d'un TCSP entre la gare de Pontoise et la gare de Cergy-Préfecture	STIF	Non programmée	A évaluer	RIF/CD95/CAC P	DUO	DGUT/DMS

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
10.2	Réaliser les travaux sur un premier tronçon (Cf 10.1)	CACP ou STIF	2019 - 2020	A évaluer	ETAT/RIF/CD95 /CACP	-	
11.1	Créer une liaison depuis la gare de Conflans Sainte-Honorine vers le Parc d'Activités des Bellevues	STIF	2016	Cf. mesure 6.1	-	-	
12.1	Réaménager le pôle d'échanges multimodal de Cergy-Préfecture	CACP	2019 - 2020	35,3 M€ TTC	ETAT/RIF/STIF/ CD95	DUO	DGUT/DMS
12.2	Réaménager le pôle d'échanges multimodal de Pontoise	Pontoise/SNCF	Non programmée	84 k€ TTC (Etude)	STIF/CACP	-	
12.3	Réaménager le pôle d'échanges multimodal de Saint-Ouen-l'Aumône Centre	CACP	2019 - 2020	48 k€ TTC (Etude)	STIF	DMS	DGUT
13.1	Renommer les gares de Cergy à l'occasion de la création de nouvelles gares sur le réseau francilien	STIF	2016 - 2020	0 € (Coûts constants)	-	-	
14.1	Poursuivre la mise en accessibilité des transports collectifs : Les gares	SNCF	2019	Non précisé	STIF	-	
14.2	Poursuivre la mise en accessibilité des points d'arrêts sur le territoire de Cergy-Pontoise	CACP	2016 - 2020	1,532 M€ TTC	STIF (à hauteur de 70%)	DGUT	DMS/DSU
15.1	Mettre en conformité l'information voyageur statique aux points d'arrêt bus	STIVO	2017	Non précisé	-	-	
15.2	Augmenter le nombre de points d'arrêts équipés d'abribus	CACP	2017 - 2018	0 € (prévu au marché de mobilier urbain)	-	DGUT	DMS/DSU

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
15.3	Equiper tous les points d'arrêts de montée d'une assise	communes	2016 - 2018	A évaluer	-	-	
15.4	Améliorer la lisibilité du point d'arrêt bus	CACP/STIF/STIVO	2019	A évaluer	-	-	
15.5	Déployer de l'information multimodale dans les gares	SNCF/STIVO	2016 - 2017	Non précisé	-	-	
16.1	Mettre en circulation des bus peu polluants	STIF	2016	1,5 M€ TTC / an	-	-	
17.1	Recenser l'offre de taxis	CACP/communes	2018	Etude interne	-	DMS	-
17.2	Développer l'information sur les taxis	CACP/communes	2018	Etude interne	-	DMS	DGUT
17.3	Généraliser l'ouverture des couloirs bus à la circulation des taxis	CACP/communes	2018	Etude interne	-	DMS	DGUT
17.4	Etudier l'opportunité de mettre en place une gestion intercommunale des Taxis	CACP/communes	Non programmée	Etude interne	-	DMS	-
18.1	Participer aux comités de suivi, réunions de concertation et autres temps forts pour LNPN, TGO, TLN, Eole, SD RER A	CACP	2016 - 2020	Fonctionnement interne (temps humain)	-	DG/DMS	-
18.2	S'assurer de la prise en compte des demandes des riverains dans la lutte contre les nuisances en cas de mise en œuvre du projet de fret ferroviaire Serqueux - Gisors	CACP/communes	2016 - 2020	Fonctionnement interne (temps humain)	-	DG/DMS	-

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
19.1	Mettre en accessibilité les itinéraires piétons d'accès aux ERP en lien avec les projets	CACP/communes	2018 - 2020	Budget de fonctionnement	-	DSU/DGUT	DPB/DMS
19.2	Poursuivre l'installation de dispositifs sonores aux feux et la mise en accessibilité des carrefours correspondants	CACP	2016 - 2020	Env. 200 k€ TTC	-	DGUT	DMS/DSU
19.3	Créer un observatoire de la mise en accessibilité de la voirie	CACP	2017	Budget de fonctionnement	-	DSU	DGUT/DMS
20.1	Jalonner les quartiers centraux en précisant les temps de parcours	CACP/communes	2019 - 2020	250 k€ TTC (études & travaux)	-	DMS	DGUT
20.2	Cartographier les itinéraires piétonniers en précisant les temps de parcours	CACP/communes	2017	10 k€ TTC	-	DMS	DCOM
20.3	Valoriser certains cheminements piétonniers	CACP/communes	2019	10 k€ TTC (études) & 20 k€ TTC (mise en œuvre)	-	DMS	-
21.1	Eviter les rues en impasse pour les modes actifs dans les nouvelles zones à urbaniser	communes/a ménageurs /ZAC	2016 - 2020	Budget de fonctionnement	-	-	
21.2	Identifier les secteurs à rendre plus perméables pour la marche à pieds	CACP	2016 - 2019	Budget de fonctionnement	-	DMS	-
22.1	Poursuivre la mise en œuvre du réseau cyclable d'agglomération : aménager en priorité les tronçons les plus stratégiques	CACP	2018 - 2020	300 à 500 k€ TTC / an	RIF (50%)	DGUT	DMS
22.2	poursuivre la mise en œuvre de la signalisation directionnelle du réseau cyclable d'agglomération	CACP	2016 - 2020	100 k€ TTC	RIF (50%)	DGUT	DMS
23.1	Mettre en place les double-sens cyclables en zone pacifiée	CACP/communes	2017 - 2020	Cf. mesure 4.1	-	DMS	DGUT

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
23.2	Déployer le « cédez-le-passage cycliste au feu rouge » et les sas-vélo	CACP	2017	90 k€ TTC	-	DGUT	DMS
24.1	Faciliter le rabattement vélo en gare	SNCF	Non programmée	250 k€ TTC	STIF	-	
24.2	Réserver de l'espace pour le stationnement vélo sur l'espace public (prescription PDUIF)	CACP/communes	2016 - 2020	Budget de fonctionnement	-	DUO	
24.3	Prévoir un espace dédié au stationnement vélo dans les constructions nouvelles (prescription PDUIF)	communes	2016 - 2020	Budget de fonctionnement	-	-	
25.1	Adapter le maillage des stations Vélo2	CACP	2016 - 2017	20 k€ TTC	-	DMS	DGUT
25.2	Maintenir l'accompagnement des initiatives locales de location / réparation de vélos	CACP	2016 - 2020	30 k€ TTC / an	-	DMS	DSU
25.3	Mettre en place une prime à l'achat de vélos à assistance électriques ou trottinettes électriques	CACP	2016 - 2020	Entre 5 et 10 k€ TTC / an	-	DMS	-
25.4	Développer l'usage du vélo2 pour le loisir (week-end ou vacances)	CACP	2017	Budget de fonctionnement	-	DMS	DGUT
26.1	Faire évoluer les plans de stationnement dans les secteurs où des conflits d'usages sont observés, notamment dans les centres villes	Cergy	2018	A évaluer	-	-	
26.2	Faire évoluer les plans de stationnement dans les secteurs où des conflits d'usages sont observés, notamment dans les centres villes	Saint-Ouen l'Aumône	Non programmée	A évaluer	-	-	
26.3	Faire évoluer les plans de stationnement dans les secteurs où des conflits d'usages sont observés, notamment dans les centres villes	Eragny	Non programmée	A évaluer	-	-	

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
26.4	Faire évoluer les plans de stationnement dans les secteurs où des conflits d'usages sont observés, notamment dans les centres villes	Osny	Non programmée	A évaluer	-	-	
26.5	Faire évoluer les plans de stationnement dans les secteurs où des conflits d'usages sont observés, notamment dans les centres villes (Pontoise centre et hôpital)	Pontoise	Non programmée	A évaluer	-	-	
27.1	Fixer des redevances de post-paiement coordonnées et lisibles à l'échelle communautaire	CACP/communes	2017	Budget de fonctionnement	-	DMS	DGUT
27.2	Développer la performance du stationnement public	communes	Non programmée	A évaluer en fonction des projets communaux	-	-	
27.3	Protéger l'espace public du stationnement sauvage dans les secteurs de forte pression	CACP/communes	2016 - 2020	A évaluer en fonction des projets communaux	-	DGUT	DMS
28.1	Expérimenter la baisse du coût des abonnements résidentiels en habitat social	CACP/communes/bailleurs	2018	Budget de fonctionnement	-	DMS	-
28.2	Promouvoir la mutualisation des parkings privés de bureaux dans le quartier du Grand Centre à Cergy	CACP/communes	2017	Budget de fonctionnement	-	DMS	-
29.1	Limiter l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières dans les bâtiments de bureaux	communes	2016 - 2020	Budget de fonctionnement	-	-	
29.2	Limiter l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières dans les bâtiments à usage d'habitation	communes	2016 - 2020	Budget de fonctionnement	-	-	
29.3	Favoriser la mutualisation du stationnement privé dans les opérations multifonctionnelles	communes	2016 - 2020	Budget de fonctionnement	-	-	

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
30.1	Adapter la tarification des parkings pour favoriser leur usage et harmoniser les tarifs	CACP/communes/Effia	2018	Budget de fonctionnement	-	DMS	-
30.2	Poursuivre l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides dans les parkings publics	CACP/communes	2018 - 2020	400 k€ TTC	-	DMS	-
31.1	Poursuivre les mesures incitatives pour l'accès des covoitureurs aux parcs relais	CACP	2018	Budget de fonctionnement	-	DMS	-
31.2	Communiquer sur l'autopartage et inciter à son usage	CACP	2017 - 2020	Budget de fonctionnement	-	DCOM	DMS
32.1	Préfigurer la création d'une agence locale de mobilité (étude)	CACP	2017	Etude interne	RIF (30% pour les études)	DMS	-
33.1	donner une information multimodale	CACP	2018	Coût appli.mobile = 2 k€ TTC, coût plan multimodal = 4k€ TTC	-	DCOM	DMS
33.2	Informier et sensibiliser les nouveaux habitants	communes	2016 - 2020	Budget de fonctionnement	-	-	
33.3	Communiquer sur les arguments motivant le changement	CACP	2018	10 k€ TTC	-	DCOM	DMS
33.4	Améliorer la lisibilité des aides au transport pour les personnes âgées et personnes à faibles ressources	CACP/communes	2018	Budget de fonctionnement	-	DSU	DMS
34.1	Mettre en œuvre des plans de déplacements inter- entreprises dans tous les parcs d'activités	CACP	2016 - 2020	Coût conseille Promobilité = 110 k€ pour 3 ans	RIF/ADEME (60%)	DMS/DEV ECO	DGUT

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
34.2	Inciter à la réalisation de plans de déplacements d'établissements scolaires	CACP	2017 - 2020	Budget de fonctionnement	-	DMS	-
35.1	Recenser les initiatives locales de navettes municipales pour les personnes âgées	CACP/CD95/communes	2017	Budget de fonctionnement	-	DSU	DMS
35.2	Identifier les potentiels de mutualisation pour adapter les navettes aux besoins des usagers notamment pour desservir au plus près le centre-ville de Pontoise, le cimetière intercommunal et le centre-ville d'Osny	CACP/communes	2017	Budget de fonctionnement	-	DSU	DMS
36.1	Développer une offre vélotouristique	Office du Tourisme	2016 - 2020	5 k€ TTC (édition+impression année 1) + 1 k€ TTC (réimpression)	-	-	-
37.1	Préserver la vocation logistique des sites existants	CACP/communes	2016 - 2020	Budget de fonctionnement	-	DSTU/DMS	-
38.1	Mettre en cohérence les réglementations de circulation et de stationnement des véhicules de livraison	communes	Non programmée	Budget de fonctionnement	-	-	-
38.2	Disposer de places de livraisons adaptées	communes	Non programmée	Budget de fonctionnement	-	-	-
38.3	Améliorer les conditions de livraison dans le quartier Cergy Grand Centre / réhabiliter les monte-charges / définir un plan de gestion de la dalle (étude)	CACP	2017	20 k€ TTC (études)	-	DGUT	DMS
38.4	S'assurer de bonnes conditions de livraison dans les nouveaux parcs d'activités	CACP	2016 - 2020	50 à 100 k€ TTC	-	DEVECO/ DUO	DMS

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
38.5	Favoriser la circulation des véhicules les moins polluants	CACP/communes	Non programmée	Budget de fonctionnement	-	DMS	-
Mesure complémentaire	Créer une navette fluviale	CACP	> 2020				
Mesure complémentaire	Continuité piétons/cyclable entre la RN184 et le pôle gare de Neuville Université	CACP	> 2020				
Mesure complémentaire	Liaison Cergy Gd Centre - Université de Neuville	CACP	> 2020				
Mesure complémentaire	Créer le "barreau des Linandes"	CACP	> 2020				
Mesure complémentaire	Continuer les études pour la prolongation depuis Cergy-Préfecture jusqu'aux Hauts de Cergy	CACP	> 2020				
Mesure complémentaire	Rendre la place du Pont plus facile à traverser pour les piétons	CACP	> 2020				
Mesure complémentaire	Faciliter le regroupement des covoitureurs par la réalisation d'aires de covoiturage	CACP	> 2020				
Mesure complémentaire	Résorber les points durs "lourds" pour la circulation des bus	CACP/communes	> 2020				
Mesure complémentaire	Développer de nouveaux services dans certains parcs publics	CACP/communes	> 2020				
Mesure complémentaire	Implanter davantage de sites de logistique urbaine	CACP/communes	> 2020				

MESURES du PLD	INTITULE	MAITRISES D'OUVRAGE	ANNEE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET	PARTENAIRES FINANCEURS	PILOTAGE CACP	DIRECTION(S) ASSOCIEE(S)
Mesure complémentaire	Reconfigurer le carrefour D203 / D48 E à Neuville	CD95	> 2020				
Mesure complémentaire	Ouvrir la bande d'arrêt d'urgence de la RN184 à la circulation des bus	ETAT	> 2020				
Mesure complémentaire	Lancer les études pour la requalification de la RN184	ETAT	> 2020				
Mesure complémentaire	Résorber le nœud routier de l'échangeur 10 (RD915/A15)	ETAT/CD95	> 2020				
Mesure complémentaire	Créer une liaison depuis les communes de l'Hautil vers la gare de Conflans Sainte-Honorine	STIF	> 2020			-	
Mesure complémentaire	Mise aux normes d'accessibilité de la gare routière des Hauts de Cergy et de Liesse	CACP	> 2020				

ACTION 8.2 / Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération

Enjeux	Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Epanouissement de tous les êtres humains
Description	<p>La Communauté d'agglomération (CACP) a approuvé en 2007 un Schéma Directeur Cyclable d'agglomération comprenant plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement d'itinéraires cyclables, - valorisation des itinéraires aménagés par du jalonnement à destination des cyclistes ; - création de services aux cyclistes. <p>Depuis lors, la CACP poursuit la mise en œuvre de ce schéma directeur. Entre 2008 et 2015, 25 km d'aménagements cyclables ont été réalisés.</p> <p>Le Plan Local de Déplacements, adopté le 13/12/2016, prévoit la poursuite de la réalisation du réseau cyclable dans ses volets aménagement et jalonnement (Fiche action 22 du PLD).</p> <p>La programmation de travaux 2017 est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue du Mail à Saint-Ouen L'Aumône entre la rue D. Reinhard et le carrefour avec l'avenue du Château et la rue d'Epluches (création d'une piste cyclable pour un coût estimé à 140 k€ TTC, 150 mètres de linéaire) - Avenue Gandhi à Vauréal (création d'une piste cyclable pour un coût estimé à 210 k€ TTC, 500 mètres de linéaire) - Jalonnement (Mise en place d'une signalisation directionnelle dédiée aux cyclistes pour un coût estimé à 30 k€ TTC) <p>La programmation de travaux 2018-2019 prévoit de traiter les tronçons suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boulevard de l'Oise à Pontoise et Cergy (0,5 km)

	<ul style="list-style-type: none"> - Boulevard de l'Hautil à Cergy (0,6 km) - Cour de l'Horloge et sa continuité à Cergy et Osny (1 km) - Ancienne voie ferrée à Maurecourt et Jouy-le-Moutier (0,6 km) - Chaussée Jules César à Osny (1,5 km) - Rue Saint-Jean (1,2 km) - Avenue du Verdun à Pontoise (0,3 km) - Rue du Mail à Saint-Ouen l'Aumône (0,3 km) - Avenue Adolphe Chauvin à Saint-Ouen l'Aumône (0,2 km) - Ancienne voie ferrée à Vauréal (0,6 km) - Jalonnement (suite programme 2017) <p>Le linéaire total sera au final de 6,8 km</p> <p>Le Plan Local de Déplacements est aussi venu compléter cette politique cyclable en prenant en compte les évolutions réglementaires introduites depuis.</p> <p>Parmi celles –ci, la mise en place du dispositif de cédez-le-passage cycliste au feu rouge .L'action consiste donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Généraliser le « cédez-le-passage cycliste au feu rouge » sur le maximum de carrefours à feux parmi les 158 que compte l'agglomération (76 sites identifiés à ce jour selon les recommandations techniques en vigueur) • Généraliser les sas-vélo à l'ensemble des carrefours à feu de l'agglomération.
Organisme Pilote	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, service mobilités et aménagement.
Contact	

Partenaires	
--------------------	--

Objectif visé	réaliser chaque année au moins 5 km de réseau cyclable
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre de kilomètres linéaires de pistes cyclables réalisés Nombre de signalisations mises en œuvre
Nature de l'innovation	

Calendrier	Première tranche 2017, seconde 2018/2019
Budget et Financement	<p>Création de voie cyclable ; 2017 Nature des dépenses Montant (€HT) Rue du Mail St Ouen / 150 ml de pistes : 117 000 € Avenue Gandhi Vauréal /500 ml de pistes: 175 000 € Jalonnement bidirectionnelle : 25 000 € Total 317 000 €</p> <p>Origine du financement Montant (€HT) Programme TEPCV (30%) : 95 100 € Conseil régional (50%) : 158 500 € Autofinancement (20 %) : 63 400 € Total : 317 000 €</p> <p>Travaux 2018-2019 Aménagement des tronçons et création de signalisation directionnelle : 666 666 € Origine du financement Montant (€HT) Programme TEPCV (20%) : 133 333 € Conseil Régional (50%) : 333 333 € Autofinancement (30%) : 200 000 € Total : 666 666 €</p> <p>Signalisation Nature des dépenses Montant (€HT)</p>

	<p>« cédez le passage » : 50 000 € Sas vélo : 40 000 € Total : 90 000 €</p> <p>Origine du financement Montant (€HT) Programme TEPCV (80%) : 72 000 € Autofinancement (20%) : 18 000 € Total : 90 000 €</p>
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	pduif
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	gain indirect, compris dans l'estimation du Plan Local de Déplacements
Gain d'émission énergétique	/
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Planification

ACTION 8.3 / PROMOUVOIR L'IMPLANTATION DE STATIONS GNV

Enjeux	réduire les émissions de GES ; réduire les consommations ; qualité de l'air santé
Description	<p>En ce qui concerne le GNV, il est nécessaire d'avoir une station pour promouvoir le système.</p> <p>Il existe actuellement une station GNV privée sur Saint Ouen. Elle est située sur un site ERDF, gérée par GNVERT, et sert à la flotte interne GNVERT (filiale ENGIE)</p> <p>Cette station doit être déménagée dans le cadre de la séparation ERDF / GRDF.</p> <p>La première étape de l'action est donc de convertir cette station en station publique.</p> <p>GNVERT serait l'investisseur. Recherche un terrain de 1000 m² environ. Site qui doit être raccordé au réseau de gaz, et pertinent pour une ouverture au public.</p> <p>Dans un second temps, l'action sera d'étudier le déploiement du GNV sur le territoire de la CACP : seconde station à long terme, outils de communication auprès des opérateurs logistiques, etc.</p>
Organisme Pilote	CACP : Mission DD / Mobilité / Dév éco / DEU
Contact	

Partenaires	GRDF
Objectif visé	Implanter au moins une station de GNV sur le territoire
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Station ouverte oui/non

Nature de l'innovation	
-------------------------------	--

Calendrier	
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	estimation d'un gain d'environ 1500 teq CO2
Gain d'émission énergétique	pas de réduction des consommations énergétiques globales, le GNV se substituant à une autre source d'énergie. Sauf si utilisation de bioGNV
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 8.4 / BUS : DEDIELISATION ET BAISSSE DE CO2

Enjeux	réduction des émissions de GES
Description	<p>Au 01 janvier 2017, la Stivo dispose de 19 bus hybride sur 104 bus en ligne (le dernier arrivant en décembre 2016) soit près de 18% du parc.</p> <p>La poursuite du renouvellement en Bus hybride dépend du nouveau contrat que la Stivo doit signer avec le Stif. Ce contrat fixera entre autre, le nombre de bus renouvelés à partir de 2017 et pour les années suivantes ainsi que le type de motorisation.</p> <p>L'hypothèse d'accompagner le développement du bioGNV sur le territoire pourra être discuté avec le Stif à cette occasion.</p> <p>En parallèle, la Stivo s'engage avec l'ADEME à une réduction de 12% de ses émissions de CO2. Elle va signer la charte d'engagement objectif CO2. La situation de départ est 10 400 t CO² sur l'activité Transport. L'essentiel de l'économie recherchée est ciblée sur la formation</p>
Organisme Pilote	STIF
Contact	Richard COLIN STIVO 01.34.42.94.75

Partenaires	ADEME
Objectif visé	réduction consommation de carburant départ : 10 400 t CO ² sur l'activité Transport
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	baisse de 12% de CO2
Nature de	

l'innovation	
Calendrier	2017
Budget et Financement	Environ +50% du coût habituel (Prix d'un bus standard Diesel Citaro valeur 2014 : 233 000 euros HT ; Prix d'un bus standard Hybride Heuliez valeur 2014 : 394 000 euros HT), soit un surcout à l'achat de +15% auquel il faut ajouter un surcout dans les couts d'entretien
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	Gestion des traversées des carrefours, voies bus
Lien avec documents supra-territoriaux	PDUIF
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Hybride : gain entre 15 à 20% Gain estimé à 1250 teq CO2 environ
Gain d'émission énergétique	gain estimé à environ 1,4 millions de KWh
Bilan ou retour d'expérience	bilan à 3 ou 4 ans
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 8.5 / Développer les PLANS DE DEPLACEMENT INTER-ENTREPRISES (PDIE)

Enjeux	<p>Développement économique, mobilité, accessibilité du territoire, développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique - Réduction des consommations (énergie, eau, déchets) - Adaptation au changement climatique - Santé, protection de l'atmosphère et Qualité de l'air - Sensibilisation des acteurs aux enjeux
Description	<p>Il s'agit d'une démarche associant pouvoirs publics et entreprises, visant à améliorer l'accessibilité des parcs d'activités et à réduire la part modale de la voiture particulière dans les déplacements domicile-travail des salariés.</p> <p>L'objectif est de réduire la part modale de la voiture particulière dans les déplacements domicile-travail en développant de nouvelles organisations de travail et en favorisant l'usage des modes actifs (marche, vélo, autres), des transports en commun (train, RER, bus,...) et du covoiturage.</p>
Organisme Pilote	Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et les entreprises engagées dans la démarche
Contact	Emilie LEPICARD, emilie.lepicard@ceryypontoise.fr, 01 34 41 90 74

Partenaires	Parc des Bellevues : ADEC – Groupe COGEP, BNP Paribas, CFM IDF – Toyota Manitou, Cristalens, Cyclauto-Freemoos, DH Desgranges & Huot, E2-CAD,
--------------------	---

	Foster, Haynes, Ifocop, La Poste, Office Dépôt, Renault, SA des Trois Parcs, SAFRAN Electronics and Défense, Valb
Objectif visé	<p>3 PDIE réalisés d'ici 2018</p> <p>Objectif 73 entreprises mobilisées</p> <p>Bellevues : 17 entreprises, 2120 salariés</p> <p>Horloge : 16 employeurs, plus de 3800 salariés et étudiants</p> <p>Béthune Vert-Galant Epluches, 40 entreprises</p>
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	nombre d'entreprises mobilisées
Nature de l'innovation	Environnementale, sociale, économique

Calendrier	2016 - 2018
Budget et Financement	<p>0,5 ETP et dépenses associées : 110 000 € sur 3 ans dont 33 000 € de subvention de la Région Ile-de-France et 33 000 € de subvention de l'ADEME (CACP).</p> <p>Actions d'aménagement de l'espace public 2016 (CACP) : 100 000 €</p> <p>Actions de communication/sensibilisation 2016-2017 : 8 000 €</p> <p>Actions d'aménagement 2017-2020 (CACP) : 500 000 € par an</p> <p>Actions de communication 2018-2020 (CACP) : 30 000 € par an</p> <p>Subventions régionales de 50%</p>
Moyens humains	<p>0,5 ETP (CACP)</p> <p>1 référent pour chaque employeur (entreprises)</p>
Lien avec	Les PDIE découlent de deux politiques publiques :

d'autres démarches CACP	mobilité et développement économique. Celles-ci se déclinent en deux documents cadres, le Plan Local de Déplacements (PLD) et le Pacte territorial (contractualisation triennale entre la Région Ile-de-Fran
Lien avec documents supra-territoriaux	Le PLD décline localement le PDUIF ; Le Pacte décline localement la SRDEII ; Le contenu du SDRIF impacte également la mise en œuvre des PDIE.
Références réglementaires	Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Ile-de-France (2013)
Gain d'émission GES	compris dans le PLD
Gain d'émission énergétique	compris dans le PLD
Bilan ou retour d'expérience	Evaluation à venir : évolution de la part modale de la VP et report sur les différents modes de déplacement
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Planification

ACTION 8.6 / DEVELOPPEMENT D'UN PARC AUTOMOBILE ELECTRIQUE

Enjeux	Réduction des émissions de GES et lutte contre le changement climatique
Description	<p>Action sur la CACP</p> <p>La flotte automobile de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise est composée de 114 véhicules, voitures particulières, utilitaires, véhicules lourds et aussi quelques vélos à assistance électrique. Les usages sont différents selon les métiers et les missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • véhicules attribués à des services, pour les astreintes, • véhicules avec remisage à domicile, • véhicules pour la direction générale • et véhicules techniques de plus de 3,5 tonnes. <p>80% de la flotte automobile est à la disposition de l'ensemble des agents grâce à des armoires de distribution de clés, installées en 2014 sur les différents sites de l'Agglomération.</p> <p>Dans le cadre du renouvellement du parc automobile, la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise souhaite acquérir des véhicules électriques légers et utilitaires.</p> <p>Les principaux utilisateurs sont la flotte automobile, qui représente environ 30 véhicules et les services comme la voirie, le patrimoine ou encore la propreté.</p> <p>La priorité étant donnée sur les véhicules techniques les plus anciens et la création d'un pool de véhicules électriques pour les services de l'Agglomération.</p> <p>Le parc automobile de l'Agglomération de Cergy Pontoise est vieillissant.</p> <p>L'âge moyen des véhicules est de plus de 8 ans avec un peu plus de 90 000 kms au compteur en moyenne.</p> <p>Les postes budgétaires consacrés à la réparation et à</p>

	<p>la maintenance sont très importants et le seront de plus en plus si le parc n'évolue pas.</p> <p>Les consommations de carburant sont en adéquation avec l'âge du parc, la motorisation est principalement orientée vers le diesel.</p> <p>Les pistes d'économies sont nombreuses et tendent à se développer en interne. Elles devront être formalisées dans le plan de déplacement de l'Administration : l'écoconduite, le covoiturage, le transport en commun et bien entendu, l'acquisition de véhicules électriques ou GNV.</p> <p>Courant 2016, 6 véhicules électriques ont été achetés et mis à disposition des services opérationnels. Nos services techniques ont installé des bornes électriques à recharge rapide sur différents sites. Cette mobilité électrique a été adoptée par les services. Un comparatif a été réalisé en interne entre la ZOE et la CLIO modèle assez présent à l'Agglomération.</p> <p>La ZOE est une alternative très intéressante par rapport aux modèles thermiques – essence et surtout diesel. C'est innovant et les besoins de mobilité sont en adéquation avec les performances de la citadine (120 kms d'autonomie voire plus maintenant sur un parcours mixte, mêlant ville et voie express).</p> <p>La loi de transition Energétique pour la croissance verte impose aux collectivités territoriales d'intégrer un minimum de 20 % de véhicules à « faibles émissions » lors du renouvellement de leur flotte.</p> <p>En 2017, la Communauté d'Agglomération souhaite acquérir 10 véhicules électriques de plus, 6 ZOE pour le pool et les services et 4 utilitaires de type Kango ZE pour les services techniques.</p> <p>Action réalisée sur Saint Ouen l'Aumône Acquisition de véhicules électriques pour le parc</p>
--	---

	automobile de la commune : 2 goupils et 2 Nissan électrique (avec acquisition des batteries).
Organisme Pilote	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, Direction des Systèmes d'Information et des moyens généraux. Le service concerné est le service de la flotte Automobile et VAE. Commune de Saint-Ouen l'Aumône
Contact	Aimé DOISNEAU - garage.soa@ville-soa.fr

Partenaires	
Objectif visé	Pour la CACP : disposer d'au moins 17 véhicules électriques en 2022
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre de véhicules thermiques remplacés Part de véhicules électriques sur la flotte totale de véhicules
Nature de l'innovation	Environnementale et technologique

Calendrier	2017 et 2018
Budget et Financement	CACP NATURE DES DEPENSES Nature des dépenses Montant (€HT) Acquisition de 6 véhicules de type ZOE: 99 736 € Acquisition de 4 véhicules de type Kangoo ZE: 64 125€ Total : 163 861 € Origine du financement Montant (€HT) Programme TEPCV (80%): 131 088 € Autofinancement (20%) : 32 772 €

	Total : 163 861 € Saint Ouen l'Aumône : 2 x 24 000, 48 000 euros en 2016. 0 en 2017. Avec achat de batterie.
Moyens humains	-
Lien avec d'autres démarches CACP	-
Lien avec documents supra-territoriaux	PDUIF
Références réglementaires	-
Gain d'émission GES	Gain d'environ 18 Teq CO2
Gain d'émission énergétique	/
Bilan ou retour d'expérience	Acquisition de 4 véhicules électriques au sein du parc automobile communal (propreté urbaine) à Saint Ouen 6 véhicules électriques présents en 2016 à la CACP
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 8.7 / CHEMINEMENTS PIETONNIERS

Enjeux	Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique ; Santé, protection de l'atmosphère et qualité de l'air ; Adaptation au changement climatique ; Epanouissement de tous les êtres humains Aménagement durable
Description	Afin de promouvoir la marche à pied et une offre de déplacement alternative à la voiture, certaines communes du territoire ont entrepris le développement des cheminements piétonniers. Cette démarche s'oriente notamment autour de l'Oise qui traverse le cœur de la CACP Sur Pontoise, il est programmé l'entretien/ sécurisation/réhabilitation/ réouverture/ mise en réseau des 21 km de sentes piétonnes que compte la commune, certaines étant praticables par les vélos : <ul style="list-style-type: none"> - Entretien via des chantiers d'insertion, - Inventaire des sentes : les répertorier, étudier les boucles et circuits possibles, chiffrer les travaux, les prioriser et les mettre en œuvre selon les budgets disponibles, - Travaux CACP sur les berges de l'Oise : promenade piéton et vélo, reconquête des berges de rivière Sur Saint Ouen l'Aumône est prévu l'aménagement d'un parcours piéton longeant l'Oise sur l'ensemble du territoire communal
Organisme Pilote	Mairies de Pontoise et de Saint Ouen l'Aumône
Contact	Pontoise : Direction des études et de l'environnement. Corinne Renaude- crenaude@ville-pontoise.fr / 01 34 43 35 45

	Saint Ouen l'Aumône : Aurélie SILIO HAZARD - aurelie.siliohazard@ville-soa.fr
--	---

Partenaires	La Sauvegarde jusqu'en 2013, CODERANDO, OTI, associations, conseil des sages (conseil municipal des séniors) de la Ville
Objectif visé	Protéger et valoriser ces cheminements lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme Nb de kilomètres de cheminement piéton
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Kilomètres de chemins pétons en fonctionnement
Nature de l'innovation	Environnementale et sociale

Calendrier	Réflexion engagée depuis 2002
Budget et Financement	
Moyens humains	Mobilisation d'agents du service espaces verts en fonction des nécessités, d'une entreprise d'insertion (ESAT Les ateliers du moulin) 4 fois par an et d'une société prestataire pour le gros œuvre et travaux dangereux
Lien avec d'autres démarches CACP	Circulations douces le long de l'Oise, en lien avec la commune de Méry-sur-Oise, limitrophe
Lien avec documents supra-territoriaux	SRCAE, PDUIF, SDRIF

Références réglementaires	
Gain d'émission GES	négligeable : les chemins seront essentiellement utilisés pour la promenade. Les kilomètres de voiture économisés par ces actions ne sont pas quantifiables et seront très faibles.
Gain d'émission énergétique	/
Bilan ou retour d'expérience	Les sentes sont utilisées par les Pontoisiens : loisirs ou déplacements domicile-travail
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 8.8 / MISE EN PLACE DE FORMATION A L'ECO-CONDUITE

Enjeux	Cohésion solidarité / Santé, qualité de l'air / Réduction des émissions, réductions des consommations
Description	Mettre en place dès 2017 des formations pour les agents de la CACP Enjeux : - gestion du personnel - réduction des émissions des véhicules, - réduction des accidents professionnels
Organisme Pilote	CACP
Contact	DRH, DSIMG, secteur assurances

Partenaires	Direction mobilité ; DSIMG
Objectif visé	baisse de la consommation globale de carburant
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	consommation de carburant
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017-2018
Budget et Financement	à définir
Moyens humains	2 agents
Lien avec d'autres démarches	PLD Plan climat

CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	PDUIF
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain estimé à environ 28 Teq CO2 sur la base d'une réduction individuelle de 10% sur les consommations de carburant
Gain d'émission énergétique	Gain estimé à environ 23 000 kWh sur la base d'une réduction individuelle de 10% sur les consommations de carburant
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 8.9 / RENDRE LES DEPLACEMENTS DANS LE VAL D'OISE AGREABLES ET RESPONSABLES

Enjeux	réduction des émissions ; épanouissement, sensibilisation
Description	<p>L'ardies est une association qui existe depuis plus de 30 ans. Elle assure une présence sur tous les débats publics et concertation qui concerne les déplacements. Organise aussi des déplacements visite découverte (le dernier à Bordeaux). Travail en collaboration avec l'ardies78</p> <p>L'association Ardies réfléchit aux déplacements dans le val d'Oise. Il s'agit de poursuivre les actions des idées émergées lors du Forum ouvert 01/07/16. 5 thèmes ont été priorisés lors du Forum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoires ruraux : comment rendre agréable les déplacements vers les lieux de travail ? - Comment améliorer l'infrastructure routière - Faciliter l'inter modularité et multi modalité - Véhicules électriques motiver et inciter l'usage <p>Tiers lieux aménagement des temps et de l'espace réduction des déplacements.</p>
Organisme Pilote	Ardies
Contact	Vanessa Coupin, présidente : contact@ardies.org 0130309277

Partenaires	CCIV, CJD, ARDIES78
Objectif visé	Référencer les bonnes pratiques dans le monde de l'entreprise sur le 95 autour des déplacements. Faire un livrable. Sous la forme d'un film
Indicateur(s) de suivi et	Production du livrable des bonnes pratiques : oui/non

d'évaluation	
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017
Budget et Financement	ARDIES95 Partenaires locaux.
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	Evènement semi-annuel en co partenariat si cela se propose
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	non
Gain d'émission énergétique	oui mais faible
Bilan ou retour d'expérience	

Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Planification

ACTION 8.10 / ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS POUR FAVORISER L'UTILISATION DES VELOS (AVEC L'ASSOCIATION VELOS SOLIDAIRES)

Enjeux	réduction des émissions
Description	Déploiement d'opération avec l'association VELOS SOLIDAIRES. Deux animations ont eu lieu en 2016 (une au centre J Largeau, une place de la Halle), avec une progression de la participation par rapport à 2015 (34 informations et 40 réparations)
Organisme Pilote	
Contact	Mahni DJELOUAH mdjelouah@eragny.fr

Partenaires	vélos solidaires
Objectif visé	inciter aux déplacements sans voiture faire réparer et réutiliser son vélo
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nb d'habitants venus ; Nb de réparations faites
Nature de l'innovation	

Calendrier	Pendant la semaine du DD / Lors des grandes manifestations locales
Budget et Financement	1000 euros
Moyens humains	

Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect
Gain d'émission énergétique	Gain indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	B - Soutenir l'innovation économique, sociale et technologique d'avenir
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 8.11 / REDUIRE L'EMISSION DE CO2 LIEE A LA DISTRIBUTION ET AU TRANSPORT DU COURRIER ET AUX BATIMENTS

Enjeux	lutte contre le changement climatique, réduction des émissions de GES
Description	<p>Déployer des solutions de réduction des consommations de carburant, Innover dans les moyens de transport et de distribution du courrier, Mettre en place des systèmes de pilotage de l'énergie dans les bâtiments</p> <p>Sur le département : Sur 2012 (chiffre arrondi) : 1404 tonnes / sur 2015 : 961 tonnes CO²</p> <p>Sur le territoire de la communauté d'Agglo de Cergy-Pontoise : Sur 2012 (chiffre arrondi) : 378 tonnes / sur 2015 : 306 tonnes CO² soit une baisse de 19%</p> <p>Parc véhicule électrique sur le territoire de la CACP (au 30/09/2016) : Kangoo ZE : 36 ; Quadeos : 4 ; Stabys (3RM) : 31 ; VAE : 62</p> <p>Sur le Val d'Oise, de 2012 à 2015, nous avons constaté une baisse de 32% de nos émissions de CO² en lien avec notre parc auto.</p> <p>Il faut savoir que durant cette période, nous avons énormément investi dans les véhicules électriques : 123 Kangoo ZE, 95 stabys (3RM), 14 Quadeos, 624 VAE – chiffres au 31/10/2016.</p> <p>Autres facteurs de réussite : la formation de tous nos facteurs et agents de collecte à l'écoconduite, l'optimisation du dernier kilomètre parcouru, les relais pick up (commerçants et stations).</p>
Organisme Pilote	La Poste Direction des Services Courrier Colis du Val d'Oise
Contact	Sébastien Maurel

Responsable Qualité Direction Services Courrier Colis du Val d'Oise Tel : 01 34 25 51 81 Port : 06 67 79 45 83 sebastien.maurel@laposte.fr Adresse - 7 place des Cerclades - CERGY - 95011 CERGY PONTOISE CEDEX

Partenaires	
Objectif visé	Moins 15% de réduction d'émission de CO2 entre 2012 et 2020 sur le périmètre du département du Val d'Oise 378 tonnes en 2012 ; 306 en 2015
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Emission de CO2 de la flotte de véhicules – Consommation d'énergie des véhicules, Emission de CO2 des bâtiments – consommations d'énergies
Nature de l'innovation	Environnementale, technologique, économique

Calendrier	Calendrier Echéance 2020
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	PDIE Association des Entreprises des Bellevues - ERAGNY
Lien avec	

documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (Bilan Carbone) Anticipation sur les évolutions de la réglementation les émissions de GES
Gain d'émission GES	Gain sur émission de GES (CO2) 378 tonnes en 2012 ; 306 en 2015 : gain de 72 teq CO2
Gain d'émission énergétique	non quantifié
Bilan ou retour d'expérience	Le déploiement des véhicules électriques, des formations à l'écoconduite et des nouvelles organisations de distribution ont permis de réduire de 35% l'émission de CO2 liée à la distribution sur le territoire du Val d'Oise entre 2012 et 2015. Le dispositif
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 8.12 / ENEDIS : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU VEHICULE ELECTRIQUE

Enjeux	1 Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique 6 Aménagement et investissement durable
Description	<p>La loi de transition énergétique pose des ambitions fortes en termes de raccordement de bornes de recharge pour véhicules électriques. Ces recharges, lente, accélérées ou rapide représentent un enjeu fort pour le réseau de distribution électrique. A ce titre, Enedis s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour optimiser les recharges des flottes de véhicules électriques de services. Enedis a doté ses véhicules électriques d'un boîtier communicant permettant de renseigner les distances parcourus par les véhicules par les agents et ainsi optimiser leur recharge. A fin 2017, 12% des véhicules d'Enedis sur la Direction sont électriques. - Enedis pilote, en partenariat, avec l'ADEME, le projet BienVEnu. Ce projet propose des solutions d'optimisation de recharge de véhicules électriques dans l'habitat collectif, ainsi que des solutions d'autopartage. Un site sur Cergy est déjà en service, un second est en projet. <p>Enedis propose des gammes de solutions pour les territoires permettant d'optimiser l'emplacement des bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire en fonction des contraintes du réseau, limitant ainsi le coût des raccordements et les contraintes liées aux travaux.</p> <p>Enedis évalue la capacité du réseau à l'instant t, fonction des raccordements existants et des demandes validées. Cette évaluation contribue à une</p>

	exploitation efficace et une qualité de fourniture satisfaisante.
Organisme Pilote	Enedis
Contact	Claire Hourlier Claire.hourlier@enedis.fr

Partenaires	Clem sur le projet BienVEnu en service
Objectif visé	
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Ecoflot : évolution du nombre de kms parcourus en électrique par les agents d'Enedis
Nature de l'innovation	Economique Environnementale

Calendrier	
Budget et Financement	Enedis sur Ecoflot Projet BienVEnu : Programme d'investissements d'Avenir (ADEME et Région IDF)
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-	

territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	non quantifié
Gain d'émission énergétique	non quantifié
Bilan ou retour d'expérience	A l'échelle nationale, à fin octobre, 7 930 collaborateurs se sont engagés, ce qui a permis d'économiser 70 GWh depuis le début du programme.
Orientation stratégique	A - Poursuivre la transition énergétique vers la sobriété, l'efficacité et la diversification
Axe opérationnel	8 - Déplacements
Type d'intervention	Opérationnel

AXE 9 ANIMATION

Eléments de contexte

Le Plan Climat Air Energie Territorial-agenda 21 est coordonné et piloté par la Mission « développement durable et biodiversité » sous la direction d'un des quatre Directeurs Général Adjoint de la CACP.

o **Une intégration à l'activité**

Les actions figurent au plan pluriannuel de financement (PFI) et aux budgets des services de la CACP. Elles sont de plus, en terme opérationnel, intégrées dans les activités des pôles et directions de la CACP.

Les actions et leurs évaluations sont conduites par les pôles/directions de la CACP, relayés par leurs directeurs et leurs référents « Plan Climat-agenda21 », participant aux comités techniques mensuels, voire aux comités de pilotage politiques selon l'ordre du jour.

o **les indicateurs**

Chaque projet/action peut être évalué à l'aide d'indicateurs, quantitatifs ou qualitatifs, renseignés à partir de données disponibles

De plus, **un observatoire avec des indicateurs de suivi du développement durable a été mis en place en 2013** (détail dans le document Vision et Stratégie partie III – 3. 2 Indicateurs, p. 55) Un travail d'actualisation et de simplification a été entrepris pour davantage correspondre au nouveau plan climat. Pour cela, la CACP va s'appuyer sur un travail en cours menée par un groupe d'étudiant de l'université de Cergy-Pontoise (Master 1 EEI parcours projets européens), qui vise à réaliser un benchmark d'indicateurs d'autres collectivités en région parisienne et dans 2 pays européens.

o **Les structures et personnes mobilisées**

Le pilotage et le suivi opérationnel de la démarche sont assurés au sein de la CACP par deux instances : le Comité de Pilotage et le Comité de Suivi

technique. La coordination est assurée par la mission DD. Le Conseil consultatif du développement durable d'agglomération (CCDDA) joue aussi un rôle important puisqu'il donne des pistes ou des suggestions de travail ou d'orientation.

En parallèle de l'élaboration de son Plan Climat/Agenda 21, la CACP souhaite mettre en œuvre **la démarche Cit'ergie** dans le cadre d'une politique énergie-climat volontaire afin d'obtenir un système de management de l'énergie efficace et reconnu au niveau national par le label.

Sur le territoire, de nombreux acteurs impliqués, que ce soit les associations ou les artisans, PME ou entreprises ont été mobilisés sur ces **démarches dans le cadre de la co-construction** du Plan climat-Agenda 21 et en seront les relais auprès des habitants.

Des actions de sensibilisation territoriales à destination des habitants (éducation à l'environnement, mallettes pédagogiques, sensibilisation des scolaires...) seront généralisées durant la période de mise en œuvre du Plan climat/Agenda 21.

Enfin, dans le cadre de l'enrichissement continu annuel de la démarche, la mission développement durable et biodiversité est chargée de l'animation, du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions en transversalité avec les services et partenaires concernés. En interne, elle assurera une coordination régulière et effective avec la cellule co-financement de la CACP afin que chacune des nouvelles actions proposées puisse bénéficier d'une analyse précise et d'un appui à la recherche de co-financements.

ACTION 9.1 / ANIMATION DE LA DEMARCHE PCAET / AGENDA 21

Enjeux	Tous
Description	<p>Après avoir lancé une dynamique partenariale, la CACP se doit d'en assurer la coordination et le suivi. Les grands objectifs sont : faire vivre le plan climat sur le territoire (en interne et en externe) ; créer une structure réunissant les partenaires ; Suivre l'avancée des actions ; Se doter d'une batterie d'indicateurs</p> <p>Une démarche d'enrichissement continu : le PCAET / Agenda 21 2018-2023 se veut être tout autant un approche de planification qu'un processus d'animation et de mise en œuvre d'un enrichissement continu du plan d'actions (appel annuel à propositions de nouvelles fiches-actions pour permettre soit à des acteurs déjà engagés d'enrichir leurs contributions, soit à de nouveaux acteurs de rejoindre la dynamique du Plan Climat-Agenda 21). En interne, autant que de besoin, il sera fait appel à la cellule co-financement de la CACP.</p> <p>Un observatoire avec des indicateurs de suivi du développement durable a été mis en place en 2013. Un travail d'actualisation et de simplification a été entrepris pour davantage correspondre au nouveau plan climat. Pour cela, la CACP va s'appuyer sur un travail en cours menée par un groupe d'étudiant de l'université de Cergy-Pontoise (Master 1 EEI parcours projets européens), qui vise à réaliser un benchmark d'indicateurs d'autres collectivités en région parisienne et dans 2 pays européens. Rendu : mai 2018.</p> <p>LES INSTANCES DE GOUVERNANCE POLITIQUE ET DE</p>

	<p>PILOTAGE</p> <p>Marc DENIS, Vice-président en charge du développement durable sera le garant de la démarche du territoire. Marc DENIS est par ailleurs administrateur d'AMORCE et du CLER, membre du CSPRT.</p> <p>La CACP s'appuiera sur les instances mises en place dans le cadre de l'élaboration du PCAET - Agenda 21 pour mettre en œuvre le projet décrit et les actions qui seront accompagnées notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Comité de Pilotage, instance qui fixe les grandes orientations du PCAET – Agenda 21, valide la démarche d'élaboration et le contenu et arbitre les propositions formulées aux différentes étapes. Il est composé des vice-présidents de la CACP les plus concernés par les enjeux de développement durable et de climat, d'un représentant de la DG, des maires - adjoints en charge du DD et des chargés de mission DD des communes. Il est animé par le VP en charge du développement durable, M Denis. - le conseil consultatif du développement durable de l'agglomération (CCDDA), instance de concertation créée en 2010, dans la dynamique des premiers travaux ayant abouti à l'adoption du premier agenda 21-Plan climat, qui est amené à évoluer. Il réunit une trentaine d'acteurs du territoire : un représentant par communes ; des acteurs associatifs et des citoyens ; des acteurs institutionnels et d'enseignement ; des acteurs économiques. <p>Afin d'assurer le suivi et l'enrichissement continu du prochain Plan Climat -Agenda 21 et d'intégrer tous les acteurs ayant participé à la démarche de co-construction engagée début 2016, une nouvelle structure verra le jour. Sa forme exacte n'est pas encore arrêtée à ce jour.</p>
--	--

	<p>D'un point de vue technique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le comité de suivi technique élargi, animé par le DGA en charge du développement durable, est composé : du DGA en charge de l'aménagement urbain, des Directeurs (ou leurs représentants) de l'Ecologie Urbaine, du Développement Economique, de la Mobilité, du Patrimoine et des bâtiments, de l'Habitat et des solidarités, et enfin de la Stratégie Urbaine. Il sera en charge de l'animation technique de la démarche. - Il sera proposé aux services de l'Etat et à l'ADEME d'être associé aux instances techniques et politiques.
Organisme Pilote	CACP
Contact	Guillaume QUEVAREC, responsable de la mission DD et biodiversité, guillaume.quevarec@cergyponoise.fr ; 01 34 41 43 14 et Angélique Salvetti, chargé de mission DD

Partenaires	Tous les services et tous les acteurs engagés les signataires de la charte d'engagement
Objectif visé	rajouter chaque année au moins 5 actions chiffrées
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nb de nouveaux partenaires ; nb de nouvelles actions
Nature de l'innovation	

Calendrier	Mise en place en 2018 ; suivi annuel
Budget et	

Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect
Gain d'émission énergétique	Gain indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	9 - Pilotage
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 9.2 / réalisation des bilans carbone territoire et Patrimoine et services

Enjeux	Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique
Description	Un bilan gaz à effet de serre à l'échelle territorial a été mené en 2009 sur la base de données de 2008 et a été complété par un bilan patrimoine et services en 2013 sur la base de données 2011. Il convient de mettre à jour ces bilans gaz à effet de serre patrimoine et services et territorial. l'action consiste à réaliser les bilans de gaz à effet de serre, sur l'ensemble du périmètre (patrimoine et service ; territoire) et pour les SCOPE 1, 2 et 3.
Organisme Pilote	CACP
Contact	Guillaume QUEVAREC, responsable de la mission DD et biodiversité, guillaume.quevarec@cergyponoise.fr ; 01 34 41 43 14 et Angélique Salvetti, chargé de mission DD

Partenaires	/
Objectif visé	réalisation des deux bilans avant juin 2018
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	bilans réalisés : oui / non
Nature de l'innovation	

Calendrier	étude lancée en octobre 2017. fin de réalisation 1er
-------------------	--

	semestre 2018
Budget et Financement	15 000 €
Moyens humains	appel à un bureau d'étude prestataire
Lien avec d'autres démarches CACP	/
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	utilisation de la méthode Bilan Carbone
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	9 - Pilotage
Type d'intervention	Etude

ACTION 9.3 / LANCEMENT DE LA DEMARCHE CIT'ERGIE (Management de l'énergie avec l'ADEME)

Enjeux	Réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique Réduction des consommations (énergie, eau, déchets) Adaptation au changement climatique
Description	En parallèle de l'élaboration de son PCAET, la CACP souhaite mettre en œuvre la démarche Citergie dans le cadre d'une politique énergie-climat volontaire afin d'obtenir un système de management de l'énergie efficace et reconnu au niveau national par le label. La mise en place de la démarche Citergie sur la communauté d'agglomération entre par ailleurs en cohérence avec la volonté de permettre et de favoriser un enrichissement continu du PCAET sur sa durée de vie en tenant compte des différents niveaux de maturité et de capacité des acteurs ou des projets à formaliser, ainsi que de la complexité d'éventuels partenariats entre acteurs. Il permettra ainsi de s'engager au-delà de la date d'adoption formelle. La démarche Citergie permettra ainsi de faciliter cette démarche d'amélioration continue. L'obtention du label « Citergie » sera le signe tangible de la reconnaissance des efforts fournis par la CACP. Etapes opérationnelles : <ul style="list-style-type: none"> - 2017 : Effectuer le prédiagnostic Citergie (prévu en janvier 2017) - 2017 : Faire un état des lieux sur la base de chacun des 6 domaines considérés dans Citergie, - 2018 : Valider un programme de politique énergétique ou de politique énergie-climat, - 2018 : Réaliser un audit externe en vue de la

	demande de labellisation, - 2019 : Faire un ré-audit tous les 4 ans pour maintenir ou améliorer sa labellisation.
Organisme Pilote	CACP – Direction Ecologie Urbaine
Contact	CACP : chargé de mission Climat Energie, 01 34 41 92 71

Partenaires	Communes, ADEME
Objectif visé	être cap Citergie au plus tard en 2022 Baisse des factures d'électricité pour les bâtiments de la cacp (hôtel d'agglomération et verger)
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Score Citergie suivi annuel des factures
Nature de l'innovation	

Calendrier	Mise en place en 2017 ; suivi annuel
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	

Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect
Gain d'émission énergétique	Gain indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	9 - Pilotage
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 9.4 / NOMINATION D'ECO AGENTS DANS CHAQUE SERVICE DE LA VILLE D'ERAGNY

Enjeux	Sensibilisation des acteurs aux enjeux
Description	Nominations d'ECO-AGENTS dans chaque service de la ville. Rôle de relais d'information, rôle de sensibilisation, assurer le suivi des écogestes mis en place Eco-agents dans différents services de la ville
Organisme Pilote	
Contact	Mahni DJELOUAH mdjelouah@eragny.fr

Partenaires	Tous les services de la ville d'Eragny
Objectif visé	avoir un éco-agent dans chaque service
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre d'éco-agent
Nature de l'innovation	

Calendrier	Mise en place en 2017 ; suivi annuel
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	

Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect
Gain d'émission énergétique	Gain indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	9 - Pilotage
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 9.5 / SENSIBILISATION ET RELAIS DU PLAN CLIMAT AUPRES DES ENTREPRISES ET ARTISANS SUR LA PERIODE 2017 - 2022

Enjeux	Mobilisation des partenaires (réponse à l'ensemble des enjeux)
Description	<p>La Chambre des Métiers et des Artisans (CMA), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Fédération Française du Bâtiment (FFB) seront des relais auprès de leur ressortissants de la démarche engagée par la CACP afin qu'ils s'engagent dans de nouvelles actions.</p> <p>L'action comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> - la participation annuelle de la CMA, de la C.C.I et de la FFB au comité de suivi et de mobilisation piloté par la CACP et communication régulière auprès de leurs ressortissants ; - l'accompagnement par la CCI des entreprises du territoire pour intégrer une démarche globale de RSE selon le référentiel ISO 26000 ; - l'intégration par la CCI des entreprises accompagnées dans des démarches d'environnement ou de développement durable au Réseau des Managers de l'Environnement (RME)
Organisme Pilote	CMA ; CCI
Contact	CMA : Yves Cojandassamy, 01 39 33 78 05, cojandassamy@cma95.fr ; CCI : Isabelle François-Fournel

Partenaires	
--------------------	--

Objectif visé	Sensibiliser et impliquer une dizaine d'entreprises nouvelles par an
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre de nouvelles entreprises impliquées
Nature de l'innovation	Innovation environnementale et économique

Calendrier	
Budget et Financement	
Moyens humains	Intégré dans le plan de charge CMA
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect
Gain d'émission énergétique	Gain indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	

Axe opérationnel	9 - Pilotage
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 9.6 / DEVELOPPER LES CENTRES DE LOISIRS A ERE (EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT)

<p>Enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - concrétiser une ambition de consolider dans les projets locaux un socle équitable, partenarial, coopératif et écologique - intégrer la dimension du développement durable, plaçant la justice sociale, le combat contre la pauvreté et la protection de l'environnement comme des principes primordiaux - mettre l'Enfant en relation avec ses milieux - placer le Centre de loisirs comme outil d'éducation relative à l'environnement exemplaire et singulier, sans pour autant le transformer en structure spécialisée - prendre en compte les évolutions du monde
<p>Description</p>	<p>Un centre à ERE est un centre de loisirs éducatif dont l'équipe éducative a choisi de s'engager dans la prise en compte progressive, volontaire et pérenne des questions d'environnement et plus généralement de Développement durable.</p> <p>Dans un Centre A'ERE, l'action éducative comme le cadre de vie quotidienne s'animent de manière cohérente et imbriquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tout ce qui conditionne la vie quotidienne du centre de loisirs (que cela concerne l'alimentation, le bâti, les transports, les achats, la biodiversité, l'eau, l'énergie...) est inscrit dans le projet éducatif et peut servir de support éducatif, - toute action d'éducation à l'environnement (sur le jardinage, la nature, le cycle de la matière, l'eau, l'énergie, les saisons...) pourra déboucher sur une idée d'engagement pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie du centre. <p>Le centre à ERE repose sur un effort significatif pour</p>

	<p>s'assurer de la participation réelle et diversifiée de toutes les parties prenantes (enfants, parents, animateurs, directeurs, personnels techniques, élus, partenaires, enseignants...).</p> <p>Le centre à ERE, parce qu'il est ancré dans un territoire, peut en outre faire évoluer les pratiques d'autres acteurs (écoles, collectivités, associations...) sur un projet de développement local : la protection, la découverte et l'éducation à l'environnement offrent des sources inépuisables d'actions partagées.</p>
<p>Organisme Pilote</p>	<p>Association départementale des Francas du Val d'Oise (Francas-95)</p>
<p>Contact</p>	<p>Caroline BESSE-PRÍEM: 0134647372</p>

<p>Partenaires</p>	<p>OF-FEEE (réseau éco-école), PNR Vexin, AESN, ferme pédagogique d'Equancourt, LPO, GAB-IdF, Incroyables comestibles, Robin des villes, divers acteurs de l'ESS...</p>
<p>Objectif visé</p>	<p>3 centres labellisés dans la CACP d'ici fin 2017</p>
<p>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</p>	<p>Nombre de centres labellisés sur la CACP</p>
<p>Nature de l'innovation</p>	<p>éducative</p>

<p>Calendrier</p>	<p>La démarche d'élaboration d'un projet de centre à ERE (de l'idée à la labellisation) dure environ 6 mois. Une fois engagée, la structure le reste de façon durable.</p>
--------------------------	--

Budget et Financement	L'ingénierie et le pilotage départementale/régionale de l'action est cofinancé par le CR IdF et la DRIEE L'accompagnement pédagogique des structures est à la charge des organisateurs (CT ou associations) et représente un coût annuel entre 500€ et 1 000€, en fonction de la nature de l'accompagnement (mise à disposition de ressources, formations des animateurs etc.)
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - une référente Francas - équipes pédagogiques des accueils de loisirs s'engageant dans la démarche - autres services des collectivités concernées - partenaires
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - charte de l'Environnement - circulaire DJEPVA/DJEPVAA1/2010/351 du 23 septembre 2010 relative à la prise en compte des enjeux du développement durable dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative
Gain d'émission GES	gain majoritairement indirect lié à la sensibilisation
Gain d'émission	gain majoritairement indirect lié à la sensibilisation

énergétique	
Bilan ou retour d'expérience	Il existe un Centre à ERE à Eragny depuis juin 2013, nous pouvons remarquer que la réussite d'un projet Centre à ERE repose sur 2 facteurs: la motivation de l'équipe pédagogique et un portage politique fort
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	9 - Pilotage
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 9.7 / MALLETES PEDAGOGIQUES LE FUTUR C'EST NOUS

Enjeux	<p>Consommation et production durable (alimentation, achats, santé) : mallette Alimentation Réduction des consommations (déchets) : mallette Recyclage et Gestion des Déchets Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : mallette Biodiversité</p>
Description	<p>En 2005, l'association b.a-ba crée le programme « Le futur c'est nous », dont l'objectif est de sensibiliser les enfants et les jeunes - en milieu scolaire et hors scolaire - aux thèmes de l'alimentation, du recyclage et de la biodiversité.</p> <p>Son originalité est d'aborder ces sujets par une méthode peu utilisée dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable: en alliant pédagogie et expression artistique, les jeunes sont confrontés à une nouvelle forme d'apprentissage qui les place dans un espace de réflexion et de création inhabituel. Un pas de côté créatif et vertueux pour percevoir, entrevoir et comprendre autrement notre environnement et transformer nos comportements au quotidien.</p> <p>OBJECTIFS :</p> <p>En 2009, face à une demande croissante de nos partenaires et afin de toucher un plus large public, b.a-ba crée les trois mallettes pédagogiques « Le futur c'est nous » sur ses thématiques phares, offrant ainsi aux encadrants (enseignants, animateurs, éducateurs...) une complète autonomie dans le déroulement du programme. L'atelier artistique, spécificité des activités de l'association, est ici proposé dans une version « clé en main ».</p>

	<p>PUBLICS : Elles s'adressent aux élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) et du cycle 2 en partie (CE1 et CE2 – certaines activités devront être ajustées en revanche pour les élèves de CP), mais aussi aux élèves de 5ème. Elles sont également parfaitement adaptées pour les activités menées auprès des enfants accueillis en centres de loisirs (6/12 ans).</p> <p>CES MALLETES COMPRENENT:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un livret pédagogique destiné aux encadrants et des fiches d'activités en lien avec les chapitres du livret pédagogique - des supports pédagogiques variés (livres, DVD, jeux) - un atelier artistique « clé en main » (fiches descriptive illustrée, consommables nécessaires à sa réalisation) – chaque atelier a été élaboré en collaboration avec un plasticien - Une fiche « mode d'emploi » décrivant les différentes étapes du programme et l'utilisation des documents <p>PLUS D'INFOS SUR NOS TROIS THEMATIQUES : http://associationbaba.fr/nos-3-thematiques/</p>
Organisme Pilote	Association b.a-BA, Maison de Quartier 20 Place des Touleuses 95000 CERGY
Contact	Emilie BEINCHET, animatrice en agroécologie 06.73.04.76.25 / contact@associationbaba.fr

Partenaires	Ecoles élémentaires, centres de loisirs, maisons de quartier, M.J.C, collèges et toute autre structure travaillant avec un public âgé de 6 à 12 ans. La création de ces mallettes a été soutenue par la D.D.J.S. 95, le Conseil Régional d'Ile de France et la
--------------------	---

Objectif visé	sensibiliser 10 classes chaque année
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	nombre de classes sensibilisées
Nature de l'innovation	Environnementale et sociale

Calendrier	Les malles sont à la location pour différentes durées comprises entre 1 mois et 10 mois. Il n'y a pas de formule type, tout dépend de la fréquence des interventions qui pourront être menées et de leur durée par séance.
Budget et Financement	Pour la location d'une mallette de : 4 semaines : 180 euros 8 semaines : 340 euros 10 semaines : 420 euros 12 semaines : 500 euros 10 mois : 1600 euros Nous pouvons organiser en supplément une demi-journée de formation à destination des encadrants pour une aide à la prise en main des malles si besoin.
Moyens humains	L'association ne propose pas d'intervenant, il s'agit ici d'un outil clef en main pensé pour être utilisé en autonomie par les animateurs désireux de s'en emparer. Toutefois le taux d'encadrement doit rester confortable afin de pouvoir animer les ateliers
Lien avec d'autres démarches CACP	

Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	Gain indirect
Gain d'émission énergétique	Gain indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	9 - Pilotage
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 9.8 / SUIVI ET ENRICHISSEMENT DES CHARTES D'ENGAGEMENT

Enjeux	animation de la démarche et mobilisation des partenaires
Description	<p>3 réunions avec les acteurs locaux ont été organisées pendant l'élaboration du PCAET. Il a été décidé de poursuivre cette démarche avec la transformation de ce groupe en "Comité des Partenaires". Ce comité se réunira une à deux fois par an. Une première réunion a eu lieu le 16 octobre 2017.</p> <p>Pour s'assurer de l'implication des acteurs et de la mise en œuvre des actions programmées, la CACP a élaboré une charte d'engagement. Les premières chartes d'engagement ont été signées fin 2017. Elles sont disponibles en Annexe du PCAET. L'objectif est d'atteindre 40 chartes d'engagement signées d'ici 2022.</p> <p>Les partenaires affichent ainsi leur intention de s'inscrire aux côtés de la Collectivité en signant un acte d'engagement appelé Charte Plan Climat – Agenda 21.</p> <p>En signant la Charte Plan Climat – Agenda 21, chacun des partenaires s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la démarche Plan Climat – Agenda 21 et bénéficier de son émulation collective - Rédiger une ou plusieurs fiches-actions - Assurer le suivi et l'évaluation de ses actions - Affirmer son engagement dans la démarche et à le faire savoir <p>Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre d'ici 2023 une ou des actions concrètes, locales, et chiffrées répondant aux objectifs du Plan Climat – Agenda 21 de l'Agglomération, ainsi qu'un processus de suivi et d'évaluation de ces dernières.</p>

	<p>Chaque action est présentée et formalisée par un document à remplir appelé Fiche action. Ces actions peuvent s'inscrire dans le champ de projets supra-territoriaux qui s'imposent à notre agglomération, comme par exemple le Schéma Régional Climat Air Energie (SCRCAE), le Plan de Déplacement Urbain Île-de-France (PDUIF), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), ou le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF). Afin de tenir compte des capacités de chaque partenaire, les actions pourront être proposées et menées pendant toute la période de validité du Plan Climat – Agenda 21, de 2018 à 2023. Ainsi, en fonction de leur engagement, il est possible aux partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rejoindre à tout moment le groupe des partenaires du Plan Climat – Agenda 21 au cours de la période 2018 – 2023 - d'enrichir en continu leur portefeuille d'actions initiales sur cette période.
Organisme Pilote	CACP
Contact	Guillaume QUEVAREC, responsable de la mission DD et biodiversité, guillaume.quevarec@cerypontoise.fr ; 01 34 41 43 14 et Angélique Salvetti, chargé de mission DD

Partenaires	l'ensemble des partenaires du PCAET
Objectif visé	50 chartes d'engagement signées en 2022
Indicateur(s) de suivi et	nombre de chartes d'engagement signées

d'évaluation	
Nature de l'innovation	

Calendrier	démarré en 2017, enrichissement continu
Budget et Financement	sur le budget de la mission DD
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-	

territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	indirect
Gain d'émission énergétique	indirect
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	9 - Pilotage
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

AXE 10 COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE

Éléments de contexte

En adoptant, dès mai 2010, un agenda 21 - Plan Climat énergie territorial (PCET), la CACP s'est engagée dans une démarche exigeante et pragmatique, garante de son engagement à expérimenter de nouvelles actions et à évoluer vers un projet de territoire durable. L'Agenda 21 et le plan climat sont deux outils complémentaires au service du développement durable des territoires.

Pour cette nouvelle période de planification énergie climat, la CACP a fait le choix de conforter son Plan climat et d'y adosser un agenda 21 afin de ne pas exclure les démarches déjà engagées et répondre aux besoins du territoire en termes de lien social et de solidarité.

Les enjeux énergie-climat liés à la cohésion sociale et la solidarité

Le volet Agenda 21 du plan climat aborde des enjeux forts qui interviennent sur **de nombreuses thématiques transversales** du Plan Climat comme :

- La sensibilisation des habitants aux enjeux de développement durable du territoire
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'accès aux transports
- La réduction des déchets
- Le gaspillage alimentaire
- La réduction de la vulnérabilité économique des habitants

Les opportunités à saisir

- Anticiper le vieillissement de la population ; renforcer le lien entre les générations (étudiants/séniors)
- Lutter contre les discriminations
- Promotion de la citoyenneté
- Rénovation des quartiers, lutte contre la précarité énergétique
- Accès aux soins et à la santé pour tous

Les menaces à contourner

- vieillissement simultané des logements construits dans les années 60 et 70 afin d'éviter des situations socialement difficiles et inégalitaires.
- Accentuer les problématiques de précarité énergétique
- Accentuer les inégalités et discriminations

ACTION 10.1 / AMELIORER L'ACCESSIBILITE POUR TOUS

Enjeux	cohésion sociale et solidarité épanouissement de tous les êtres humains
Description	L'accessibilité est un grand chantier pour la CACP. Outre l'animation de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH), l'agglomération a adopté une charte communautaire d'accessibilité et une programmation de travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communautaires. Le but de la charte communautaire d'accessibilité est de préciser les orientations et les engagements en matière d'accessibilité sur toutes les dimensions de l'action communautaire de la gestion des services urbains de proximité à l'élaboration des politiques publiques locales. La CACP s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche visant à améliorer l'accessibilité des voiries et espaces publics. Ainsi, plus de 50% de points d'arrêts du réseau de bus de l'agglomération ont été rendus accessibles depuis 2001 par la CACP (sur un total de 600 points d'arrêt). (pour voirie renvoyer vers le PLD)
Organisme Pilote	CACP
Contact	plusieurs services : Patrimoine/ Bâtiment : Solidarités urbaines / mobilité

Partenaires	associations locales
Objectif visé	augmenter le nombre des points d'arrêts bus accessibles Mettre en œuvre l'Adap, et rendre 100% de nos bâtiments accessibles

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Plus de 50% de points d'arrêts du réseau de bus de l'agglomération ont été rendus accessibles (sur un total de 600). Refonte du site internet avec mise en accessibilité (non voyant, mal voyant et mal entendant). Concernant les sites publics, ils étaient a
Nature de l'innovation	

Calendrier	2017-2022
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	PLD
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 10.2 / FOND DE SOLIDARITE EAU (DISPOSITIF D'AIDE POUR PAYER LES FACTURES)

Enjeux	cohésion sociale et solidarité
Description	Dans le contrat de la délégation de service public, a été créé un "Fonds de solidarité Eau". Ce fonds de 50 000 €/an permet aux CCAS communaux d'aider les foyers en difficulté de paiement de leur facture d'eau. En 2015, 40 462 € ont été utilisés pour 162 bénéficiaires. Des améliorations au dispositif ont été mises en place, notamment avec les CCAS, l'AORIF (Association Régionale des Organismes HLM d'Ile de France) et les bailleurs afin de fluidifier les opérations comptables entre les bailleurs, les foyers aidés et le délégataire Cyo. L'utilisation du fonds de solidarité Eau progresse, il a été utilisé en 2015 à hauteur de 40 462 euros pour 163 bénéficiaires (chiffres équivalents en 2014) à payer leurs factures.
Organisme Pilote	CACP
Contact	V Galon, écologie urbaine

Partenaires	Veolia eau
Objectif visé	augmentation du nombre de bénéficiaires et/ ou du montant moyen des aides perçues
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	nombre de bénéficiaires et montant moyen des aides perçues
Nature de l'innovation	sociale

Calendrier	annuel
Budget et Financement	50 000 euros par an
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	DSP eau
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 10.3 / PROJET TEKNIK : AMELIORER L'IMAGE DE L'INDUSTRIE ET DE SES METIERS AUPRES DES JEUNES

Enjeux	consommation et production durable cohésion sociale et solidarité épanouissement des êtres humains
Description	<p>En partant du constat que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des métiers sont en tension dans différents secteurs industriels. - Une méconnaissance de la technique et une mauvaise image de l'industrie chez les jeunes perdure. - La situation en termes de décrochage scolaire est préoccupante. <p>Les objectifs du projet TEKNIK sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire de la technique une culture, susciter la curiosité des jeunes en (re)donnant un imaginaire à des gestes, des process, des univers de travail... • Changer la perception de l'industrie auprès des jeunes • Révéler l'industrie comme une option d'orientation et de carrière possible, avec la mobilisation de professionnel - les d'entreprises • Faire connaître la diversité des métiers et des filières • Ouvrir des perspectives concrètes d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale et citoyenne • Agir pour la RSE, l'éducation, l'égalité des chances et la mixité des métiers <p>TEKNIK est un programme pour promouvoir le goût de la culture technique et industrielle auprès des jeunes collégiens/lycéens et les outiller en phase d'orientation scolaire sur les filières et les métiers en tension ou en émergence, par la mobilisation de collaborateur-riche-s d'entreprise, dans un objectif d'égalité des chances.</p>

	La cible principale est constituée des classes de 3ème et de 4ème et des lycéens et lycéennes en filière technique.
Organisme Pilote	Club FACE Cergy-Pontoise
Contact	Laura PIERQUIN, chargée de mission éducation du Club FACE Cergy-Pontoise ; 01.34.32.32.86 l.pierquin@fondationface.org Bruno MOYSAN président du club FACE Cergy-Pontoise chez VEOLIA eau 2 rue du lendemain 95 Cergy le Haut

Partenaires	La fondation TEKNIK, l'Education Nationale, La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, les entreprises du club FACE et plus largement celles de Cergy-Pontoise
Objectif visé	chaque année 300 élèves dans des établissements Réseau d'Education Prioritaire (REP) et/ou Quartiers en Politique de la Ville (QPV)
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	nombre annuel d'élèves
Nature de l'innovation	Innovation pédagogique (outils et démarche pédagogique innovante) Innovation sociale (l'entreprise à la rencontre des jeunes des établissements scolaires REP et QPV en priorité)

Calendrier	Année scolaire 2015/2016 : 300 élèves sensibilisés Janvier 2016 : recrutement de la chargée de mission éducation au sein du Club FACE Cergy-Pontoise Mars 2016 : début des interventions en classe Juin 2016 : fin des interventions en classe Année scolaire
Budget et Financement	En moyenne 20 000 € /an = PIA (Programme d'investissements d'Avenir) En moyenne 9 000 € / an = Fondation TEKNIK 10 000 € au démarrage du projet = CACP 3 000 € au démarrage du projet = Partenariats privés (La Poste)
Moyens humains	1 ETP
Lien avec d'autres démarches CACP	Politique publique développement économique Contrat de ville intercommunal
Lien avec documents supra-territoriaux	SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation)
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	Bilan annuel à faire chaque année
Orientation stratégique	

Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Sensibilisation, communication et pilotage

ACTION 10.4 / DEVELOPPER L'ACCES A L'EMPLOI DES PUBLICS EN INSERTION

Enjeux	Développer les compétences et l'accès à l'emploi des publics les plus fragiles.
Description	Les marchés publics représentent, au regard de leur poids économique important, un potentiel intéressant pour accroître la prise en compte du développement durable et notamment de l'insertion sociale des publics éloignés de l'emploi. Ainsi une politique d'achat responsable peut aider la collectivité dans ses objectifs de soutien aux personnes en difficultés, lutte contre le chômage, développement de l'activité économique et ainsi réduire la fracture sociale.
Organisme Pilote	CACP : Direction des achats ; développement économique ; des solidarités urbaines, DRH
Contact	A définir par la DG

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - La collectivité dans son ensemble (élus, acheteurs publics, services techniques), - Les entreprises, - Les acteurs locaux en matière d'emploi et d'insertion : structures d'insertion par l'activité économique, service public de l'emploi, etc.
Objectif visé	<ul style="list-style-type: none"> • x% marchés avec des clauses d'insertion • x% Montant des marchés avec clauses d'insertion • x heures d'insertions réalisées
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • x% marchés avec des clauses d'insertion • x% Montant des marchés avec clauses d'insertion • nombre d'heures d'insertions réalisées

Nature de l'innovation	
-------------------------------	--

Calendrier	
Budget et Financement	
Moyens humains	facilitateur
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	code des marchés publics
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 10.5 / ACCES A LA SANTE (AVEC LA CREATION D'UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTE)

Enjeux	Apporter une réponse à la diminution de l'offre de santé
Description	Création d'un centre municipal de santé
Organisme Pilote	Commune de Cergy
Contact	Isabelle du Couëdic Isabelle.ducouedic@ville-cergy.fr

Partenaires	En cours rapprochement avec l'ARS et la direction dédiée de la Région pour évoquer le cadre d'accompagnement possible prestataire URPS
Objectif visé	Conserver la diversité de praticiens nécessaire Permettre à la population d'accéder à des soins de qualité et de proximité
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	
Nature de l'innovation	

Calendrier	Programmation annuelle
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches	

CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	troisième Plan National Santé-Environnement 2015-2019
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 10.6 / TOURISME ET relations internationales : actions de solidarité internationale

Enjeux	cohésion sociale ; solidarité
Description	Office du tourisme : développement du festival de l'éco-tourisme « no mad festival » (tous les ans en juin). Relations internationales : mener à terme le projet d'aménagement de places publiques à Porto-novo (Bénin) avec financement d'un accès à l'eau pour les populations les plus modestes ; diversifier les partenaires impliqués.
Organisme Pilote	Office de tourisme (OTI) CACP service relations internationales (RI)
Contact	Luc Rimbault, directeur OTI et RI

Partenaires	office de tourisme ; mairie de Porto Novo
Objectif visé	renforcement du no mad festival réalisation des places publiques et adduction d'eau à Porto Novo Augmenter le nb de partenaires dans la coopération décentralisée
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	édition du festival nb de partenaires ; nb de places aménagées à Porto-Novo
Nature de l'innovation	

Calendrier	
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 10.7 / ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISES ET SEMI-COLLECTIFS D'ENFANTS ET DE COLLEGIENS

Enjeux	Cohésion sociale et solidarité
Description	<p>Des étudiants bénévoles et volontaires en service civique accompagnent des enfants et collégiens en difficulté. L'accompagnement individualisé se déroule au domicile des jeunes et collégiens 2h/semaine. Les accompagnements semi-collectifs se déroulent au sein des établissements.</p> <p>Les enfants et collégiens sont identifiés par les acteurs éducatifs du territoire (maison de quartier, PRE, établissements scolaires).</p> <p>L'accompagnement est personnalisé et construit en réponse à des problématiques identifiées: difficultés scolaires, déficit d'autonomie, de mobilité, difficulté à se projeter dans l'avenir, manque de confiance en soi, de motivation, peu d'accès à des activités culturelles...</p>
Organisme Pilote	AFEV Val d'Oise
Contact	ROSE Estelle Déléguée territoriale 01 34 25 67 18 / estelle.rose@afev.org

Partenaires	<p>CACP Communes de Cergy, Eragny-sur-Oise et Pontoise (Programme de réussite éducative, Services jeunesse, vie associative, Maisons de quartier)</p> <p>Education Nationale : collèges et écoles de Cergy, Pontoise et Eragny-sur-Oise</p>
--------------------	---

	Université de Cergy-Pontoise DDC
Objectif visé	
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	
Nature de l'innovation	Innovation sociale

Calendrier	Calendrier scolaire : Septembre 2016 – juin 2017
Budget et Financement	Communes Cergy, Eragny-sur-Oise et Pontoise CACP CAF DDCS
Moyens humains	Une équipe de trois salariés, accompagnés de volontaires en service civique.
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission	0

énergétique	
Bilan ou retour d'expérience	<p>+90% de satisfaction des familles +95% de satisfaction des jeunes accompagnés +80% des étudiants ont trouvé leur intervention utile pour le jeune, et enrichissante pour eux +80% des étudiants ont des échanges réguliers avec les parents sur l'école 1/4 des</p>
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 10.8 / "ACCES-SIT", une ENTREPRISE LIBEREE	
Enjeux	RSE Enjeux sociaux et sociétaux
Description	Acces-sit est la première entreprise libérée du val d'Oise. Une entreprise de liberté et de confiance. Les actions : <ul style="list-style-type: none"> - Suppression de la pointeuse et des « petits cailloux ». - Rétribution des résultats à hauteur de 30% - Flexibilité - Investissement pour modernisation de l'outils de production - Mise en place d'un outil de prises de décisions collectives - Instauration d'une réunion mensuelle globale pour constat d'avancement - Etude d'une nouvelle conception des locaux dans le but d'allier bien-être et productivité.
Organisme Pilote	Acces-sit
Contact	Clément de SOUZA

Partenaires	/
Objectif visé	Vers l'extérieur : faire connaître le concept. Par des conférences, et des visites En interne : Allier le bien-être au travail et la productivité. Une vision portée et partagée par toute l'entreprise. Avoir des valeurs partagées. Ce qui amène à rendre les
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nb de conférences dans le val d'Oise. Nb de visites La capacité de création de valeur et d'innovation de l'entreprise est pérenne et accrue.

Nature de l'innovation	Economique, sociale et sociétale.
-------------------------------	-----------------------------------

Calendrier	Libération 20 mars 2015
Budget et Financement	
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 10.9 / DEMARCHE RSE GLOBALE ET RECHERCHE LABEL LUCIE ET CERTIFICATION ISO14001

Enjeux	Sensibilisation ; cohésion sociale
Description	La stivo souhaite déployer une démarche globale de RSE (responsabilité sociétale des entreprises) via une démarche appelée RED qualité (pour Responsabilité, environnement et développement). Elle comprend 6 axes (développement local ; relations clients ; sécurité ; santé ; effectifs ; dialogue social) qui comprennent au total 40 actions. La démarche prévoit également une volonté de certification ISO 14001, qui est un système de management environnemental
Organisme Pilote	Stivo
Contact	Richard COLIN STIVO 01.34.42.94.75

Partenaires	Stif – CACP – plusieurs parties prenantes internes et externes
Objectif visé	Déployer les 40 actions prévues ; Obtenir la norme iso 140001; Labellisation de la Démarche à travers le Label Lucie
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Obtention (ou pas) de la norme iso 140001 ; Suivi de la réalisation de chacune des autres actions ; Obtention du Label Lucie
Nature de l'innovation	Globale (les 4 dimensions) : 1er Réseau d'île de France à être labellisé Lucie ; le 2e en France.

Calendrier	Fin 2017 pour la norme iso14 0001 ; 2016 pour RED phase 1 ; 2016 pour obtenir le Label LUCIE
Budget et Financement	
Moyens humains	0 ou 0.25
Lien avec d'autres démarches CACP	Partenaire FACE 95
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 10.10 / DEVELOPPER LE "PASS CAMPUS" PERMETTANT AUX ETUDIANTS UN ACCÈS AUX SPORTS ET À LA CULTURE À TARIF REDUIT

Enjeux	Epanouissement / cohésion
Description	Le Pass est constitué d'un macaron à coller sur la carte d'étudiant. Ces derniers peuvent se le procurer au tarif de 5 € auprès du Conseil étudiant, CIJ 95, à la piscine du Parvis, au pôle sportif des Maradas, à la Maison de l'étudiant de l'université. Ils bénéficient alors dans les structures partenaires d'un tarification avantageuse par rapport au tarif étudiant pratiqué au sein de ces structures
Organisme Pilote	CACP
Contact	C Mongondry

Partenaires	Etablissements d'enseignement supérieur. Etablissements culturels et sportifs
Objectif visé	Favoriser l'accès des étudiants à la culture et au sport-loisirs Augmenter la fréquentation des étudiants dans les structures culturelles et sportives
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre de Pass campus diffusés, nombre d'entrées dans les structures
Nature de l'innovation	

Calendrier	Année universitaire
Budget et Financement	Frais de communication et d'impression des macarons
Moyens humains	Direction des sports et de la vie étudiante : 1 personne
Lien avec d'autres démarches CACP	Vie étudiante, Conseil étudiant de Cergy-Pontoise (CECP)
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	En moyenne 5 000 vendus chaque année
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 10.11 / MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU HANDICAP

Enjeux	Cohésion solidarité / Bien-être au travail / Sensibilisation
Description	<p>Depuis 2006, la CACP mène une politique volontariste en termes de handicap. Il s'agit d'une politique globale qui couvre plusieurs domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un référent handicap (information aux agents, accompagnement dans les démarches administratives, suivi administratif...) au sein de la DRH (ce qui n'est pas général dans les Collectivités Locales) - 6 jours de congés octroyés - Une mutuelle abondée - Un taux d'emploi de 6,52% (en hausse constante depuis...) soit 39 agents - Des actions de sensibilisation envers les agents avec ateliers, présentation sur qu'est-ce que le Handicap - Autres...
Organisme Pilote	CACP, DRH
Contact	F Grossi, responsable handicap à la DRH

Partenaires	
Objectif visé	<p>Maîtriser le taux d'emploi des BOE a un minimum de 6% ;</p> <p>Organiser un événement de sensibilisation au moins tous les 2 ans</p>
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	<p>Nb d'agents en situation de handicap ayant bénéficié d'actions de suivi en DRH (adaptation de poste, formation...).</p> <p>Taux d'emploi de BOE</p>

Nature de l'innovation	sociale
-------------------------------	---------

Calendrier	en cours
Budget et Financement	5000 euros
Moyens humains	1 personne
Lien avec d'autres démarches CACP	Agenda 21, volet social
Lien avec documents supra-territoriaux	CIA (Commission Internationale pour l'Accessibilité), SDA (Schéma Directeur d'Accessibilité)
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	

Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Opérationnel

ACTION 10.12 / OPERATION DE SUIVI-OPERATIONNEL DES 8 COPROPRIETES DE LA BASTIDE

Enjeux	Préservation de la mixité et du cadre de vie de la Bastide
Description	Un accompagnement qui se traduit par la mise en place de 3 dispositifs distincts et adaptés aux difficultés et dysfonctionnements constatés dans ces 8 copropriétés <ul style="list-style-type: none"> - PLAN DE SAUVEGARDE pour les copropriétés C, E et M - OPAH Copropriétés Dégradées pour les copropriétés D et H - POPAC pour les copropriétés B, L et N Définition d'une identité visuelle
Organisme Pilote	Commune de Cergy
Contact	Laurence DUBIN Laurence.dubin@ville-cergy.fr

Partenaires	Etat, CACP, ANAH, Région (à confirmer), SOLIHA,
Objectif visé	Remédier aux difficultés sociales, foncières et d'entretien du quartier. Faire voter les travaux pour les copropriétés Continuer l'aide apportée aux copropriétés qui ont des difficultés (impayés, démotivation, squats, etc.) Pousser à la motivation des co
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Travaux votés, enclenchés et réalisés (bilan annuel)
Nature de l'innovation	

Calendrier	Avant fin 2018
Budget et Financement	Financement ANFR
Moyens humains	
Lien avec d'autres démarches CACP	
Lien avec documents supra-territoriaux	troisième Plan National Santé-Environnement 2015-2019
Références réglementaires	Depuis le 1er janvier 2014, les communes peuvent solliciter directement des mesures auprès de l'ANFR pour leur propre compte. Le financement des mesures de radiofréquences repose sur un fonds public alimenté par une taxe prélevée principalement sur les op
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	opérationnel

ACTION 10.13 / MA COMMUNE MA SANTE (MISE EN PLACE DE COMPLEMENTAIRES SANTE)

Enjeux	santé / citoyenneté / solidarité
Description	Dispositif proposant différentes complémentaires santé, animé par le biais de permanences locales et de supports d'informations.
Organisme Pilote	ville d'Eragny, de Courdimanche et Jouy-le-Moutier
Contact	Atelier Santé Ville d'Eragny – 01 34 33 50 40. Mme Savill

Partenaires	Association ACTIOM
Objectif visé	Permettre l'accès à une complémentaire santé
Indicateur(s) de suivi et d'évaluation	Nombre d'habitants fréquentant les permanences d'information ; Nombre de permanences ; Nombre d'adhésions
Nature de l'innovation	sociale

Calendrier	Convention pluriannuelle
Budget et Financement	0

Moyens humains	Coordination par Atelier Santé Ville (1 pers.) Animation des permanences par un référent de l'association.
Lien avec d'autres démarches CACP	Contrat Local de Santé/Contrat de Ville
Lien avec documents supra-territoriaux	
Références réglementaires	
Gain d'émission GES	0
Gain d'émission énergétique	0
Bilan ou retour d'expérience	40 adhésions en 2015, qualité de l'intervention auprès des habitants.
Orientation stratégique	
Axe opérationnel	10 - Cohésion sociale et solidarité
Type d'intervention	Opérationnel